



Une énergie verte

HYDRO-QUÉBEC produit, transporte et distribue de l'électricité. Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Exploitant essentiellement des sources d'énergie renouvelables, et plus particulièrement l'hydraulique, elle soutient le développement de la filière éolienne par ses achats auprès de producteurs privés. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie, y compris l'efficacité énergétique.

L'entreprise compte quatre divisions :

Hydro-Québec Production produit de l'électricité pour le marché québécois et commercialise ses surplus sur les marchés de gros. Elle effectue également des transactions d'arbitrage et d'achat-revente.

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le réseau de transport d'électricité le plus étendu d'Amérique du Nord au bénéfice de clients au Québec et hors Québec.

Hydro-Québec Distribution assure aux Québécois un approvisionnement fiable en électricité. Pour répondre aux besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale qu'Hydro-Québec Production est tenue de lui fournir à prix fixe, elle s'approvisionne principalement par appels d'offres. La division multiplie les initiatives en faveur d'une utilisation efficace de l'électricité.

Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), filiale d'Hydro-Québec, sont les maîtres d'œuvre des projets de construction d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

SOMMAIRE

- 2 Hydro-Québec en un coup d'œil
- 5 Message du président du Conseil d'administration
- 6 Message du président-directeur général

Revue de l'année

- 8 Hydro-Québec Production – L'hydroélectricité au cœur de notre développement
- 14 Hydro-Québec TransÉnergie – Un réseau fiable en plein essor
- 20 Hydro-Québec Distribution – L'amélioration continue de nos pratiques
- 28 Hydro-Québec Équipement et SEBJ – Des services à forte valeur ajoutée
- 34 Un leader de l'innovation technologique
- 38 Pour un avenir propre et durable
- 42 Un acteur social de premier plan
- 47 Notre contribution à la communauté

Revue financière

- 51 Analyse par la Direction
- 71 États financiers consolidés
- 100 Rétrospective quinquennale
- 103 Données financières trimestrielles consolidées

Administration de l'entreprise

- 105 Direction
- 106 Conseil d'administration
- 107 Administrateurs
- 110 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
- 114 Gouvernance
- 118 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec
- 122 Équipements de production et de transport
- 123 Grands équipements (carte)

Le développement du potentiel hydroélectrique du Québec reflète l'engagement d'Hydro-Québec en faveur du développement durable et garantit un avenir énergétique viable à tous les citoyens. L'hydraulique est une source d'énergie verte et renouvelable qui offre une grande souplesse d'exploitation. Pour préserver cette ressource précieuse, Hydro-Québec propose à l'ensemble de ses clients des programmes d'efficacité énergétique très avantageux. Et elle mise sur la filière éolienne comme source d'énergie complémentaire. Son personnel, qui souscrit sans réserve aux principes du développement durable, fait aussi sa part, s'appliquant au quotidien à protéger l'héritage environnemental des générations actuelles et futures.

Une énergie verte



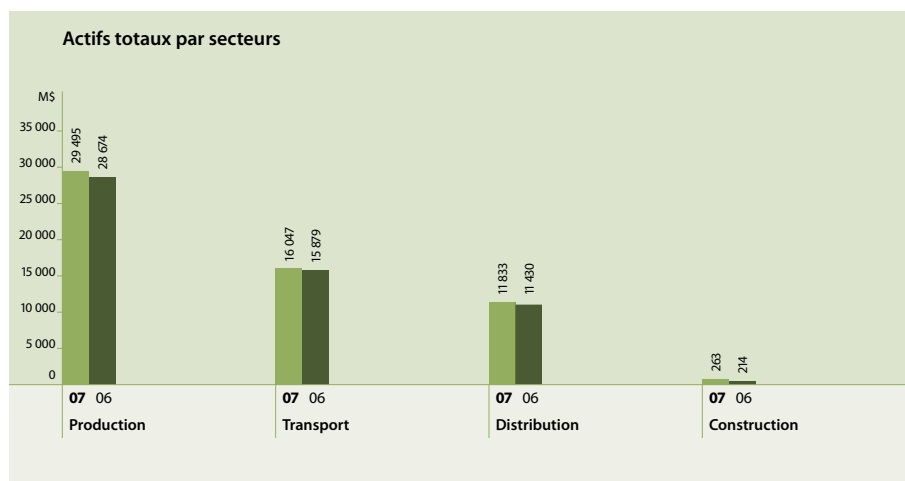
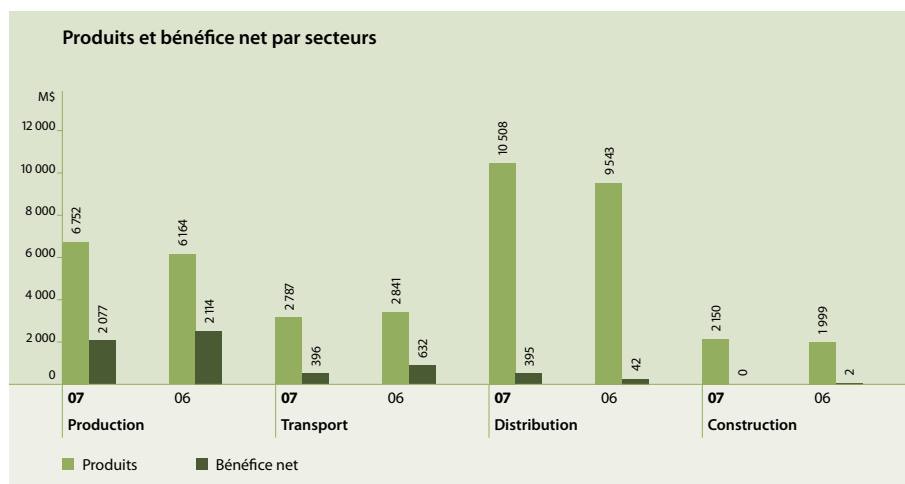
Hydro-Québec en un coup d'œil

	2007	2006
Résultats et dividendes (M\$)		
Produits	12 330	11 161
Bénéfice d'exploitation	5 394	5 009
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 882	2 797
Bénéfice provenant des activités abandonnées	25	944
Bénéfice net	2 907	3 741
Dividendes déclarés	2 095	2 342
Bilans (M\$)		
Actif total	64 852	63 254
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	34 534	34 427
Capitaux propres	20 892	18 840
Flux de trésorerie (M\$)		
Activités d'exploitation	5 159	4 005
Activités d'investissement	(3 406)	(4 275)
Activités de financement	(1 744)	183
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	2	52
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54	57
Ratios (%)		
Rendement des capitaux propres	15,0	20,6
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies	23,4	25,1
Taux de capitalisation	37,5	36,1
Taux d'autofinancement	61,9	86,5

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.



Le bénéfice provenant des activités poursuivies a atteint 2,9 G\$ par rapport à 2,8 G\$ en 2006, alors qu'un gain de change non récurrent de 234 M\$ avait été constaté. Cette hausse est principalement attribuable à une croissance de 290 M\$ des exportations nettes d'électricité.



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.

	2007	2006	2005	2004	2003
Clientèle et ventes					
Nombre total d'abonnements au Québec	3 868 972	3 815 126	3 752 510	3 701 275	3 644 463
Ventes d'électricité au Québec (TWh)	173,2	167,3	169,2	165,9	167,1
Ventes d'électricité hors Québec (TWh)	19,6	14,5	15,3	14,4	15,8
Effectif^a					
Permanent au 31 décembre	19 459	19 116	19 009	18 835	18 317
Temporaire (moyenne annuelle)	3 910	3 799	3 577	3 567	3 596
Installations					
Nombre de centrales hydroélectriques	57	55	54	53	52
Puissance installée totale (MW) ^b	35 647	35 315	34 571	33 892	33 616
Besoins québécois de puissance à la pointe (MW) ^c	35 352	36 251	33 636	34 956	36 268
Lignes aériennes et souterraines					
Transport (km)	33 008	32 826	32 544	32 487	32 434
Distribution (km) ^d	109 618	108 883	108 344	107 423	106 568
Nombre de postes de transport	509	508	505	506	506
Production et achats d'énergie					
Énergies renouvelables (GWh)	192 011	182 368	183 399	175 704	180 556
Énergies de tous types (GWh)	206 012	194 225	192 862	188 269	191 841
Proportion d'énergies renouvelables (%)	93	94	95	93	94

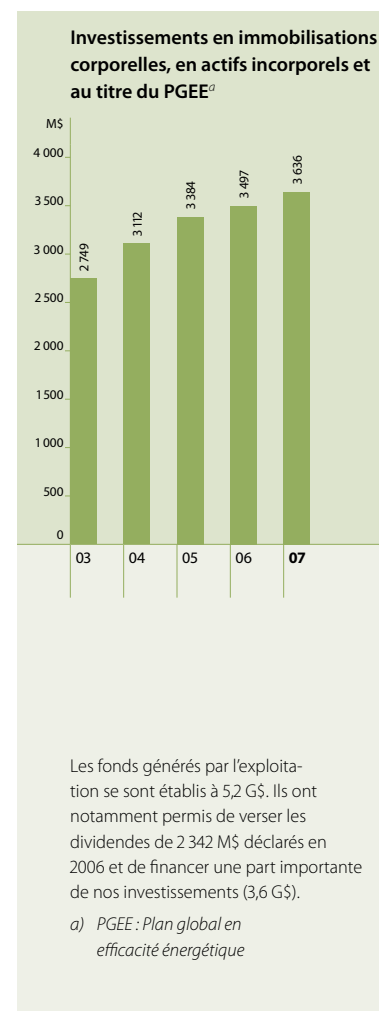
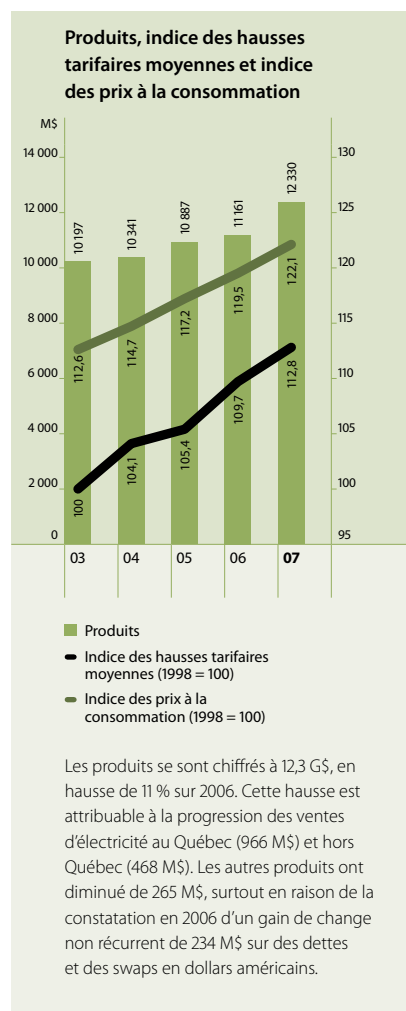
a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

b) Hydro-Québec dispose également de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW). De plus, elle achète toute la production de sept parcs éoliens appartenant à des producteurs privés, d'une puissance installée totale de 420 MW. Elle a aussi accès à 1 222 MW en vertu d'ententes avec d'autres fournisseurs privés.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible.

d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.

Message du président du Conseil d'administration

« Les résultats d'Hydro-Québec témoignent de la qualité de sa gestion et de l'engagement sans réserve de l'ensemble du personnel. »



Michael L. Turcotte
Président du Conseil d'administration

Une année de grandes réalisations

La performance remarquable d'Hydro-Québec en 2007 est le fruit d'une gestion rigoureuse et de la mobilisation de tout le personnel autour des objectifs de l'entreprise. Compte tenu de cette belle réussite et du leadership dont a fait preuve Thierry Vandal au cours des dernières années, le Conseil d'administration a exprimé le souhait qu'il soit reconduit dans ses fonctions de président-directeur général. Aussi le gouvernement du Québec a-t-il renouvelé le mandat de monsieur Vandal pour une période de cinq ans.

Le Conseil a donné le feu vert à plusieurs grands chantiers au cours du dernier exercice. Citons à titre d'exemples le projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, la construction du poste de Vaudreuil-Soulanges ainsi que la réalisation de travaux nécessaires au renforcement de la future interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario.

Par ailleurs, le Conseil a poursuivi l'instauration de mesures visant à répondre aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, entrée en vigueur en décembre 2006. Il a notamment mis à jour les règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'entreprise et approuvé une politique de divulgation financière ainsi que des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs. Il a en outre actualisé certains de ses règlements et entrepris de faire l'évaluation de son fonctionnement interne.

De plus, le Conseil d'administration a réorganisé ses comités et a mis à jour leurs mandats. Résultat, il en compte désormais sept. Aux trois comités exigés par la loi — soit le Comité de vérification, le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des ressources humaines — s'ajoutent le Comité exécutif, le Comité des finances, le Comité d'environnement et d'affaires publiques et le Comité de gestion financière du régime de retraite. Les membres de chaque comité ont été nommés en fonction de leur expérience et de leur domaine de spécialité.

En 2007, quatre administrateurs ont quitté le Conseil, soit madame Andrée Corriveau et messieurs Joseph Benarosh, Norman E. Hébert jr. et Paul Larocque. Se sont joints à nous mesdames Suzanne Gouin et Nathalie Le Prohon ainsi que messieurs Carl Cassista, Emmanuel Triassi et Gilles Vaillancourt. Outre le président du Conseil et le président-directeur général, le Conseil compte quinze membres venus d'horizons divers qui ont pour rôle de conseiller et de soutenir l'entreprise dans le choix et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques. Tous font preuve d'un dévouement exemplaire, et je les remercie de leur précieuse contribution.

Le président du Conseil d'administration,

Michael L. Turcotte

Une amélioration constante

En 2007, Hydro-Québec a réalisé un bénéfice provenant des activités poursuivies de 2 882 M\$, en hausse de 85 M\$ par rapport aux 2 797 M\$ inscrits en 2006. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des exportations nettes d'électricité. Le bénéfice provenant des activités abandonnées s'est établi à 25 M\$. Ainsi, le bénéfice net a atteint 2 907 M\$. Compte tenu de ces résultats, Hydro-Québec versera des dividendes de 2 095 M\$ à son actionnaire, le gouvernement du Québec.

Notre engagement envers le développement durable

Nous appliquons les principes du développement durable à l'ensemble de nos activités. Nos valeurs, nos politiques et nos pratiques attestent la primauté de cet engagement. Notamment, la poursuite du développement du potentiel hydroélectrique du Québec et l'intégration d'apports éoliens à notre réseau témoignent d'un parti pris sans équivoque pour des sources d'énergie vertes et renouvelables.

La montée en puissance de notre parc hydroélectrique

L'exercice 2007 aura été une année marquante pour le développement du potentiel hydroélectrique du Québec. Le 11 janvier, nous avons lancé le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, à la Baie-James. Ce projet de la décennie nous permettra d'augmenter notre production hydraulique de 8,5 TWh. En septembre, le cinquième et dernier groupe turbine-alternateur de la centrale Mercier, en Outaouais, est entré en service. En novembre, nous avons mis en service le premier groupe de la centrale de la Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tout au long de l'année, nous avons également poursuivi la construction des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, en Mauricie. Jamais Hydro-Québec n'a-t-elle mené autant de projets de cette envergure en même temps et dans un si grand nombre de régions.

Le rôle complémentaire de l'énergie éolienne

La contribution de la filière éolienne au bilan énergétique a progressé en 2007 avec la mise en service, en novembre, du parc de L'Anse-à-Valleau (100,5 MW). Il s'agit du deuxième des huit projets qui seront réalisés en Gaspésie d'ici la fin de 2012 par suite de la signature de contrats avec des sociétés privées pour la fourniture de 990 MW d'énergie éolienne. En septembre, à la clôture de l'appel d'offres lancé en 2005 pour la fourniture de 2 000 MW additionnels, nous avons reçu 66 soumissions de 30 promoteurs, pour un total de 7 724 MW. L'attribution des contrats est prévue en 2008. Rappelons que les soumissionnaires retenus devront engager au moins 60 % du coût global de chaque parc éolien au Québec et un minimum de 30 % du coût des éoliennes dans la municipalité régionale de comté de Matane ou la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Par ailleurs, Hydro-Québec s'est engagée à favoriser les projets qui contribueront au développement des communautés locales et autochtones et qui encourageront leur participation.

Un réseau de transport en pleine expansion

Nous avons intensifié les travaux sur le chantier du poste de l'Outaouais, l'une des pièces maîtresses de la nouvelle interconnexion (1 250 MW) avec l'Ontario dont la construction a été entreprise à la fin de 2006. Parallèlement, nous avons raccordé trois nouvelles centrales et achevé la mise à niveau du réseau régional de la Matapédia en vue d'y intégrer les apports de l'ensemble des parcs éoliens prévus en Gaspésie. Au total, nos investissements liés au développement du réseau de transport ont atteint 338 M\$ en 2007. Par ailleurs, nous avons consacré 440 M\$ à des projets ayant pour but d'assurer la fiabilité et la pérennité du réseau.

« Les orientations d'Hydro-Québec s'inscrivent dans une perspective de développement durable et sont garantes de l'avenir énergétique du Québec. »



Thierry Vandal
Président-directeur général

Des résultats tangibles au chapitre de l'efficacité énergétique

Nos programmes d'efficacité énergétique continuent de gagner en popularité auprès des différentes clientèles. Résultat, nous avons dépassé nos objectifs pour une quatrième année consécutive avec des économies de 866 GWh en 2007, ce qui porte à 2,3 TWh le total des économies annuelles réalisées depuis le lancement du Plan global en efficacité énergétique en 2003. Nous croyons donc être en mesure d'atteindre la cible de 4,7 TWh fixée pour 2010. Il convient de le souligner : chaque kilowattheure économisé représente un gain tant pour l'environnement que pour nos clients.

La satisfaction de la clientèle : une priorité de tous les instants

Selon une étude de J.D. Power and Associates sur la satisfaction de la clientèle résidentielle des distributeurs d'électricité du Canada, Hydro-Québec dominait le palmarès des grandes sociétés à ce chapitre en 2007. En fait, selon nos sondages, les indices de satisfaction de toutes nos clientèles ont augmenté. Soucieux d'accroître notre efficacité et de toujours mieux répondre aux attentes de nos clients, nous avons déployé, en janvier 2008, le volet résidentiel du nouveau Système d'information clientèle.

Une activité soutenue

En 2007, Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James ont démarré, poursuivi ou mené à bien quelque 250 projets ou avant-projets de construction, de réhabilitation ou de rééquipement de centrales. En parallèle, Hydro-Québec Équipement a travaillé sur plus de 700 projets touchant le réseau de transport. Au total, leur volume d'activité s'est chiffré à 2 150 M\$. Une gestion de projet d'une rigueur remarquable a permis de devancer la date de mise en service de plusieurs équipements.

Les retombées de l'innovation technologique

Le développement et l'intégration de nouvelles technologies jouent un rôle clé dans la performance de nos installations. C'est pourquoi nous accordons une importance capitale à l'innovation. En 2007, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec a travaillé sur une centaine de projets d'innovation dans le cadre de mandats qui lui ont été confiés par les divisions de l'entreprise.

Une réussite collective

Acteur de premier plan de l'économie québécoise, Hydro-Québec a consolidé sa position en 2007 grâce à l'expansion de son parc de production, au succès de ses programmes d'efficacité énergétique et à d'importants travaux de développement, de renforcement et de modernisation des réseaux de transport et de distribution. Mais c'est surtout à l'effort remarquable de nos employés que nous devons notre bonne performance. En effet, grâce aux relations de travail saines et constructives dont nous avons continué de bénéficier et à la mobilisation de l'ensemble du personnel, nous avons pu progresser vers la réalisation de nos objectifs. Aussi tenons-nous à remercier ces femmes et ces hommes d'énergie qui, jour après jour, mettent leurs compétences au service de la clientèle.

Nous remercions également les membres du Conseil d'administration pour leur engagement dans la réussite d'Hydro-Québec.

Le président-directeur général,

Thierry Vandal



Hydro-Québec Production



Dans le cadre du projet d'aménagement de la Péribonka, nous avons multiplié les mesures pour réduire l'impact des travaux sur l'environnement. Par exemple, nous avons créé un bassin d'avelinage pour préserver l'habitat du poisson et transformé des bancs d'emprunt en milieux humides.

L'hydroélectricité au cœur de notre développement

Hydro-Québec Production a inscrit une performance remarquable sur plusieurs plans en 2007. En effet, grâce à l'effort soutenu de nos employés et partenaires, nous avons franchi des étapes importantes dans le développement du potentiel hydroélectrique du Québec. Mentionnons à cet égard le lancement du chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert — le projet hydroélectrique de la décennie au Québec — et la mise en service de la centrale Mercier ainsi que du premier groupe turbine-alternateur de la centrale de la Péribonka. De plus, après quatre ans d'un travail acharné qui a mobilisé une équipe nombreuse, nous avons mené à bien l'étude d'impact sur l'environnement du complexe de la Romaine.

Parallèlement, nous avons travaillé à de multiples projets de réhabilitation et poursuivi la mise en œuvre de programmes de maintenance périodique rigoureux afin d'optimiser notre production. Par ailleurs, grâce à une gestion serrée des stocks énergétiques, nous avons pu augmenter nos exportations nettes d'électricité. Enfin, nous avons versé des redevances hydrauliques de 263 M\$ au gouvernement du Québec et inscrit un bénéfice net de 2 077 M\$.

NOTRE MISSION Hydro-Québec Production produit de l'électricité pour approvisionner le marché québécois et commercialise ses surplus sur les marchés de gros. Nous offrons également des services d'équilibrage et de puissance complémentaire à Hydro-Québec Distribution afin de compenser les fluctuations de la production éolienne et de faciliter l'intégration de cette filière.

NOS INSTALLATIONS Notre parc de production compte 56 centrales hydroélectriques, une centrale nucléaire, quatre centrales thermiques classiques et un parc éolien, ce qui représente un actif de 24,7 G\$ et une puissance installée de 35,5 GW. De plus, nos aménagements comprennent 26 grands réservoirs d'une capacité de stockage de 175 TWh, auxquels s'ajoutent plus de 565 barrages et ouvrages régulateurs.

NOS ACTIVITÉS Nous fournissons 165 TWh d'électricité patrimoniale par année à Hydro-Québec Distribution à 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, nous vendons notre production sur les marchés libres au Québec et hors Québec, en réponse à des appels d'offres ou à des besoins à court terme.

2007 EN CHIFFRES

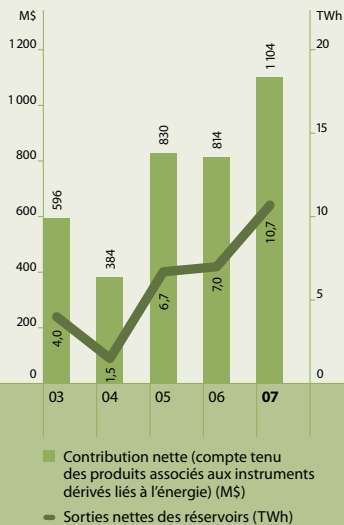
Produits	6,8 G\$
Bénéfice net	2,1 G\$
<hr/>	
Clients (% des produits des ventes d'électricité)	
Hydro-Québec Distribution	77 %
Autres	23 %
<hr/>	
Volume des ventes	
Hydro-Québec Distribution	171,5 TWh
Autres	17,5 TWh
<hr/>	
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	28,6 G\$
Investissements (immobilisations et actifs incorporels)	1,8 G\$



« La compétence de nos employés accroît l'efficacité de nos actions. »

Richard Cacchione
Président d'Hydro-Québec Production

Exportations nettes d'électricité



La centrale Mercier, en Outaouais.

La valorisation de notre énergie

Nous cherchons constamment à gérer au mieux la production de nos centrales. Tout excédent par rapport au volume d'électricité patrimoniale réservé au marché québécois est donc commercialisé sur les marchés aux meilleures conditions possible. La souplesse qui caractérise un parc hydroélectrique comme le nôtre permet en outre d'importer de l'électricité lorsque les prix des marchés extérieurs sont bas et d'en exporter lorsqu'ils sont élevés.

► Le bénéfice net d'Hydro-Québec Production a atteint 2 077 M\$ en 2007, contre 2 114 M\$ en 2006. N'eût été la constatation d'un gain de change non récurrent de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains en 2006, le bénéfice de 2007 aurait été en hausse, sous l'effet notamment d'une augmentation des exportations nettes d'électricité. Celle-ci a toutefois été contrebalancée en partie par le versement de redevances hydrauliques.

► Le volume des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution a totalisé 171,5 TWh en 2007, contre 165,1 TWh en 2006. Le bénéfice net lié au bloc d'électricité patrimoniale (165,0 TWh) a atteint 1 181 M\$, tandis que le bénéfice lié aux livraisons d'électricité de base et d'électricité cyclable (4,1 TWh) effectuées à compter du 1^{er} mars 2007 s'est chiffré à 122 M\$. Les résultats nets associés aux transactions au comptant (*spot transactions*) avec Hydro-Québec Distribution et à d'autres opérations commerciales se sont établis à 41 M\$.

► Les ventes hors Québec ont généré 1 483 M\$ pour 17,5 TWh, comparativement à 1 149 M\$ pour 14,5 TWh en 2006. Les exportations nettes d'électricité et les transactions financières connexes ont rapporté 1 104 M\$ pour des sorties nettes

En 2007, les exportations nettes d'Hydro-Québec Production ont représenté seulement 5,6 % du volume des ventes, mais ont généré 25 % du bénéfice provenant des activités poursuivies de l'entreprise.

des réservoirs de 10,7 TWh, soit une contribution unitaire de 10,3 ¢/kWh, contre 814 M\$ et des sorties nettes de 7,0 TWh en 2006. La progression des produits s'explique principalement par une augmentation du volume des ventes et, dans une moindre mesure, par des conditions de marché favorables. Les exportations nettes d'électricité et les transactions connexes, diminuées des coûts de production et d'approvisionnement ainsi que des coûts de transport d'électricité associés, ont permis de dégager un bénéfice net de 733 M\$, contre 564 M\$ en 2006.

► Au 31 décembre 2007, nos stocks énergétiques représentaient 116,6 TWh, par rapport à 114,3 TWh en 2006. Au cours des huit premiers mois de l'exercice, nous avons géré nos stocks avec prudence. En septembre, de fortes précipitations à la Baie-James ont eu pour effet d'accroître nos réserves, ce qui nous a permis d'augmenter nos exportations nettes en fin d'exercice.

► Nous exploitons nos aménagements de manière à disposer en permanence d'une réserve énergétique et de moyens suffisants pour combler un déficit éventuel d'apports naturels en eau équivalant à 64 TWh sur deux années consécutives et à 98 TWh sur quatre années consécutives. Conformément aux critères de fiabilité en vigueur dans l'industrie, nous maintenons une réserve en puissance d'environ 9 % supérieure à nos engagements contractuels.

► Aux termes d'une entente concernant l'intégration de l'énergie éolienne qu'Hydro-Québec Distribution achète à des fournisseurs privés, nous offrons à cette division :

- un service d'équilibrage en vue d'atténuer l'impact des variations horaires de la quantité d'énergie éolienne acheminée sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie ;
- un service de puissance complémentaire équivalant à 35 % de la puissance contractuelle des parcs éoliens en exploitation commerciale.

En 2007, le coût moyen du kilowattheure a été de 2,1 ¢. Cet indicateur correspond à la somme des coûts de production et des coûts d'approvisionnement d'Hydro-Québec Production divisée par le volume des ventes nettes.



À l'inauguration de la centrale de la Péribonka, Thierry Vandal, président-directeur général, et Jean Charest, premier ministre du Québec. Derrière eux, Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.



Construction de l'aménagement des Rapides-des-Cœurs, en Haute-Mauricie.

Le développement continu du parc de production

Après les centrales de la Sainte-Marguerite-3 et du Rocher-de-Grand-Mère en 2004, de la Toulustouc en 2005 et de l'Eastmain-1 en 2006, Hydro-Québec Production a mis en service la centrale Mercier en 2007, de même que le premier groupe turbine-alternateur de la centrale de la Péribonka.

► La mise en service de la centrale Mercier, en Outaouais, a ajouté une puissance installée de 51 MW à notre parc et une production annuelle de 0,3 TWh. Le coût de la centrale s'établit à 176 M\$.

► Le premier groupe turbine-alternateur de la centrale de la Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, est entré en service en novembre. Lorsque ses trois groupes seront en exploitation, la centrale aura une puissance installée de 385 MW et une production annuelle de 2,2 TWh. Au total, ce projet aura coûté 1,4 G\$.

► Les aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, sur la rivière Saint-Maurice, sont en voie d'achèvement. La mise en service des groupes débutera au printemps 2008 et se poursuivra sur une période d'un an. Les deux centrales auront une puissance combinée de 139 MW et une production annuelle de 0,9 TWh. Le coût total s'établit à 960 M\$.

► Par suite de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires, nous avons amorcé la phase construction du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, dans la région de la Baie-James. Le coût des travaux est évalué à 5,0 G\$, ce qui en fait le projet d'aménagement hydroélectrique de la décennie au Québec. Celui-ci comprend la construction de deux centrales ainsi que la dérivation d'une partie des eaux de la rivière Rupert vers le réservoir de l'Eastmain 1 et trois centrales existantes sur

Pour répondre aux besoins en électricité des Québécois, Hydro-Québec Production poursuit le développement de l'hydroélectricité, une énergie verte et renouvelable.

le cours aval de la Grande Rivière, dont la production sera accrue grâce aux nouveaux apports en eau. À terme, il ajoutera 893 MW à notre parc et une production annuelle de 8,5 TWh. La mise en exploitation des différents composants du projet s'échelonnera de la fin 2009 à l'hiver 2012.

► Sur la Côte-Nord, la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (884 MW) fonctionne à plein régime depuis l'automne 2007. À la suite des travaux réalisés par le fabricant sur le groupe n° 2, celui-ci était disponible pour la pointe de l'hiver 2007-2008.

Notre production est à 97 % d'origine hydraulique.

► L'étude d'impact sur l'environnement du complexe hydroélectrique de la Romaine a été déposée auprès des autorités compétentes en janvier 2008. Fruit de quatre ans de travail auquel ont participé des centaines d'ingénieurs, de scientifiques et d'intervenants du milieu, y compris des membres des communautés innues qui ont partagé leur savoir traditionnel, cette étude compte quelque 2 500 pages et s'accompagne de 50 rapports sectoriels. Le projet prévoit la réalisation de quatre aménagements d'une puissance globale de 1 550 MW sur la rivière Romaine, en Minganie, pour une production annuelle de 8,0 TWh. Le coût des travaux est évalué à 6,5 G\$. Si la construction débute à l'été 2009, la mise en service des équipements devrait démarrer à la fin de 2014 et se terminer à la fin de 2020.

► Les études préliminaires se poursuivent relativement à la construction d'un complexe de 1 550 MW sur la rivière du Petit Mécatina, à quelque 300 km à l'est de la rivière Romaine. Cette première phase, qui prendra fin au printemps 2008, permettra d'établir le coût et la configuration des aménagements.

► Tous nos projets hydroélectriques respectent trois critères fondamentaux : rentabilité, acceptabilité environnementale et accueil favorable par les collectivités concernées.



Construction de l'évacuateur de crues de la Rupert, à la Baie-James.



Réhabilitation de la centrale de la Rivière-des-Prairies, à Montréal.

La pérennité de nos installations

En 2007, nous avons investi 403 M\$ dans la réhabilitation de nos installations pour en assurer la pérennité et, dans certains cas, en augmenter la capacité de production. Pour optimiser le parc, il faut connaître son état et son potentiel d'amélioration. L'expertise et l'engagement de nos employés jouent un rôle crucial à ce chapitre.

- ▶ Dans la région de Manicouagan, les travaux de rééquipement de la centrale aux Outardes-4 vont bon train. Les gains de puissance obtenus à ce jour s'établissent à 42 MW.
- ▶ En Montérégie, la réhabilitation de la centrale de Beauharnois suit son cours. À la fin des travaux, en 2016, la production annuelle de cette centrale devrait avoir augmenté de quelque 200 GWh.
- ▶ En Mauricie, la deuxième phase de la réhabilitation de la centrale de La Tuque s'est poursuivie avec la mise en service d'un premier groupe turbine-alternateur qui a augmenté la puissance à la pointe de 21 MW.
- ▶ À Montréal, la réhabilitation de la centrale de la Rivière-des-Prairies avance bien, tandis qu'au Témiscamingue, les travaux majeurs sont presque terminés aux centrales de Rapide-2, de Rapide-7 et des Rapides-des-Quinze.

▶ La réhabilitation des barrages Mercier (Outaouais), du Coteau-1, du Coteau-3 et de l'Île-Juillet (Montérégie) se poursuit, de même que celle du barrage Melville au complexe de Shawinigan (Mauricie).

▶ La Commission canadienne de sûreté nucléaire et le gouvernement du Québec nous ayant accordé les autorisations nécessaires, la phase 1 de la modification des installations de stockage des déchets radioactifs solides sur le site de la centrale de Gentilly-2 (Centre-du-Québec) a démarré en juillet 2007. Les études d'avant-projet portant sur la réfection de la centrale se poursuivent, et une décision à ce sujet sera prise en 2008.

*Hydro-Québec
Production
gère un parc de
62 centrales dont
la puissance
installée totalise
35,5 GW.*



Réhabilitation du barrage Melville au complexe de Shawinigan, en Mauricie.



À droite, Dominic Rivard (centrale de Gently-2) recevant le Prix Jean-Jacques-Archambault de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers Canada. Il est accompagné de Robert A. Hanna, alors président de cet institut.

L'innovation au service de la production

En 2007, les travaux que nous avons menés en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec s'inscrivaient dans un portefeuille de 25 projets dont la valeur globale s'établissait à près de 18 M\$.

► Certains travaux concernaient les alternateurs des centrales hydroélectriques. Ainsi, l'outil de diagnostic MIDA (méthodologie intégrée de diagnostic des alternateurs), qui sert à classer les alternateurs en fonction de leur degré de dégradation, est arrivé à la phase du transfert technologique. Un autre projet, AUPALE (augmentation de la puissance des alternateurs existants), a pour but de modéliser le comportement thermique et mécanique des alternateurs afin de déterminer quand il faut en augmenter la puissance.

► En prévision de la réfection éventuelle de la centrale de Gently-2, nous avons mis au point un ensemble d'outils et un modèle de mécanisation du processus de démantèlement des tuyaux d'alimentation du réacteur. Ce modèle a pour but de faciliter la conduite des travaux de réfection, d'en réduire la durée et d'accroître la sécurité du personnel.

► Plusieurs projets d'innovation ont démarré en 2007. L'un porte sur une méthode de localisation des infiltrations d'eau dans les barrages; un autre concerne l'évaluation de la pression des glaces sur les ouvrages hydrauliques.

L'innovation technologique contribue à l'optimisation de nos installations de production.



Hydro-Québec TransÉnergie

Le centre de téléconduite de Montréal. Nos centres de téléconduite sont maintenant équipés du système de télésurveillance et d'acquisition de données SCADA GEN-4. Ce système contribue à une gestion plus souple du réseau de transport.

Un réseau fiable en plein essor

En 2007, nous avons consacré des moyens considérables au développement du réseau de transport, notamment pour intégrer la production de nouveaux équipements et accroître nos échanges avec l'Ontario. Parallèlement, nous avons pris des initiatives importantes dans le but d'optimiser la fiabilité du réseau et d'assurer la pérennité de nos actifs. L'engagement sans réserve de notre personnel a grandement contribué à la réalisation de nos objectifs.

En août dernier, la Régie de l'énergie a désigné la Direction du contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie comme coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, confirmant ainsi la mise en place prochaine du nouveau régime de normes de fiabilité obligatoires au Québec.

Compte tenu des nombreux défis auxquels nous devons faire face au cours des prochaines années, nous multiplions les efforts pour préserver le savoir-faire spécialisé et multidisciplinaire de notre personnel. Nous misons notamment sur la transmission des connaissances et sur des stratégies ciblées de recrutement, de formation et d'accompagnement.

NOTRE MISSION Hydro-Québec TransÉnergie exploite le plus grand réseau de transport d'électricité d'Amérique du Nord. Elle commercialise ses capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois en fonction de sa principale obligation, qui est d'assurer la fiabilité du réseau. Depuis août 2007, sa Direction du contrôle des mouvements d'énergie agit à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec.

NOS INSTALLATIONS Le réseau de transport comprend 33 008 km de lignes et 509 postes. S'ajoutent à cela de nombreuses interconnexions qui permettent des échanges d'électricité avec les réseaux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du nord-est des États-Unis.

NOS ACTIVITÉS Conformément à la réglementation en vigueur en Amérique du Nord, nous garantissons un traitement non discriminatoire aux grossistes qui désirent accéder à notre réseau.

2007 EN CHIFFRES

Produits	2,8 G\$
Bénéfice net	396 M\$

Clients (% des produits)

Hydro-Québec Distribution (service de transport pour l'alimentation de la charge locale)	91 %
Grossistes nord-américains (services de transport de point à point)	7 %
Autres	2 %

Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	15,2 G\$
Investissements (immobilisations et actifs incorporels)	778 M\$

Mode de réglementation Sur la base des coûts



« L'expertise de nos employés nous permet de relever un double défi : développer et optimiser le réseau de transport. »

Isabelle Courville
Présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie



La centrale de la Péribonka est raccordée au réseau au moyen d'une ligne à 161 kV de 128 km.



Un poste et une ligne à 69 kV relient au réseau la centrale Mercier.

L'expansion de notre réseau en réponse à la demande

En 2007, l'expansion du réseau de transport a représenté des investissements de 338 M\$. Nous avons raccordé les centrales de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs et poursuivi les travaux en vue d'intégrer la production d'autres équipements, hydroélectriques ou éoliens. Nous avons en outre augmenté la capacité de transformation de plusieurs postes pour accroître la capacité de transit du réseau, principalement dans la vallée du Saint-Laurent. Enfin, les travaux se sont intensifiés dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle interconnexion avec l'Ontario (1 250 MW), amorcé à la fin de 2006.

► Nous avons intégré au réseau la production de la centrale Mercier, en Outaouais. Investissement total : 17 M\$.

► Au Saguenay, nous avons mis en service les postes de la Péribonka et Simard ainsi que la ligne à 161 kV de 128 km qui les relie afin de raccorder au réseau la centrale de la Péribonka. Investissement total : 171 M\$.

► En Haute-Mauricie, nous avons terminé la construction de la ligne à 230 kV de 61 km qui raccordera les centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs au poste de Rapide-Blanc. Investissement total : 105 M\$.

En 2007, nous avons intégré plus de 385 MW additionnels au réseau de transport.

► Dans le cadre du projet d'interconnexion avec l'Ontario, la construction du poste de l'Outaouais (315-230 kV) va bon train et devrait se terminer en 2009. En janvier 2008, nous avons obtenu les dernières autorisations requises pour prolonger la ligne à 230 kV vers l'Ontario. Cette ligne sera mise en service à l'automne 2008. Investissement prévu pour le poste et la ligne : 440 M\$.

► Afin d'augmenter la capacité de transit du réseau, nous avons ajouté des transformateurs dans les postes Monseigneur-Émard, de Sainte-Thérèse-Ouest, de Baie-d'Urfé et de Templeton. Investissement total : 46 M\$.

► Nous avons amorcé le projet de construction du poste de Saint-Lin (120-25 kV), dans les Laurentides, ainsi que de la ligne à 120 kV Paquin-Saint-Lin (25 km). Investissement prévu : 48 M\$.

► À la Baie-James, nous avons entrepris des travaux en vue de construire un poste à 120-25 kV à proximité du village cri de Wemindji en remplacement du poste de sectionnement actuel à 25 kV. Ce projet comprend également l'ajout d'équipements au poste La Grande-1 et la modification de la ligne La Grande-1-Wemindji pour en augmenter la capacité de transit. Investissement prévu : 27 M\$.

► En Montérégie, nous avons construit une ligne souterraine à 120 kV de 6 km entre les postes Marie-Victorin et de Saint-Maxime. Investissement : 14 M\$.



Construction du poste de la Chute-Allard, en Haute-Mauricie.



À proximité de l'Ontario, construction du poste de l'Outaouais.

La fiabilité du réseau électrique

Tout en développant le réseau de transport, nous déployons des moyens considérables pour assurer la fiabilité globale du réseau électrique et la pérennité de nos actifs. En 2007, nous avons investi 440 M\$ dans l'entretien et l'amélioration des installations, l'intégration de technologies de pointe et le respect des exigences réglementaires associées à l'exploitation d'un réseau de transport.

► Le nombre moyen d'heures d'interruption de service par client est passé de 0,54 en 2006 à 0,49 en 2007 — un très bon résultat par rapport à la cible de 0,60 heure par année que nous nous sommes fixée.

► Nous avons passé sans problème la pointe de consommation de l'hiver 2007-2008, qui s'est établie à 35 352 MW le 21 janvier 2008 à 8 h.

► La ligne de Kingsey-Arthabaska à 120 kV (20 km) a été mise en service. Cette ligne biterne supportée par des pylônes en acier remplace deux lignes monoternes montées sur des portiques en bois. Investissement : 16 M\$.

Nous veillons à maintenir la fiabilité et la qualité de service qui font notre réputation.

► Nous avons amorcé les essais préalables à la mise en service des équipements de déglacage au poste de Lévis. Ces équipements contribueront à la fiabilité du réseau en hiver. De plus, nous avons mené à bien le renforcement mécanique des lignes stratégiques (567 km) qui alimentent les régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de l'Estrie.

► Nous avons commencé la réfection du poste de Sorel. Investissement prévu : 52 M\$.

► Nous avons entrepris des travaux au poste de Hauterive en vue d'en accroître la capacité de transformation, d'en assurer la pérennité, d'en modifier la configuration et d'y ajouter une ligne d'alimentation à 315 kV. Investissement prévu : 79 M\$.

► La reconstruction de la ligne à 161 kV de Chicoutimi-Nord-Dubuc (6 km) a démarré à l'automne. Celle-ci servira à boucler le réseau à 161 kV qui dessert la ville de Saguenay dans le cadre de l'intégration de la production de la centrale de la Péribonka.



Au poste de Templeton, en Outaouais, travaux visant à augmenter la capacité de transformation.



Construction de la ligne souterraine Marie-Victorin-Saint-Maxime, en Montérégie.



Reconstruction de la ligne Kingsey-Arthabaska, dans le Centre-du-Québec.

Une activité réglementée

Au Québec, le transport de l'électricité est réglementé par la Régie de l'énergie, qui fixe les tarifs sur la base du coût du service. La Régie doit également approuver les conditions de service et les investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie.

► En juillet 2007, la Régie a donné le feu vert à la division pour augmenter la capacité de transformation du poste de Saint-Maxime, en Montérégie, et reconstruire sa section à 25 kV. Coût du projet : 42 M\$.

► En octobre, la Régie a autorisé la construction du poste de Vaudreuil-Soulanges à 120-25 kV ainsi que le bouclage de la ligne actuelle de Dorion-Rigaud afin de raccorder le futur poste au réseau. Coût du projet : 30 M\$.

► Le 15 février 2008, la Régie a rendu deux décisions :

- La première est une décision préliminaire relative à la demande de modification des conditions des services de transport pour l'année 2008, qui avait été déposée en 2007. Elle établit à 2 733 M\$ les revenus nécessaires à la prestation des services de transport, soit 2 529 M\$ pour la charge locale et 204 M\$ pour les services de transport de point à point à court et à long termes. Elle autorise ainsi un ajustement des tarifs de transport d'électricité rétroactif au 1^{er} janvier 2008. La décision finale à cet égard a été rendue le 29 février 2008. Par ailleurs, la première décision autorise l'acquisition par Hydro-Québec TransÉnergie des actifs de télécommunications du Groupe de la technologie liés aux activités de transport et l'intégration de ces actifs à la base de tarification du transporteur rétroactivement au 1^{er} janvier 2008. De plus, elle fixe les modalités de disposition du compte d'écart relatif aux revenus des services de transport de point à point.

En 2007, nous avons soumis sept grands projets de transport à l'approbation de la Régie de l'énergie.

► La deuxième décision autorise des investissements de 717 M\$ en 2008 pour les projets dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$. De ce montant, 75 M\$ concernent des investissements liés aux installations de télécommunications.

L'innovation au service du transport

Les technologies de pointe jouent un rôle de plus en plus important dans les réseaux de transport d'électricité. En 2007, nous avons consacré plus de 18 M\$ au développement ou à l'adaptation d'innovations en vue d'améliorer la performance du réseau et d'en assurer la pérennité. Cet effort d'innovation fait l'objet de nombreux projets avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

► Les centres de téléconduite du réseau de transport sont maintenant équipés du système de télésurveillance et d'acquisition de données SCADA GEN-4, ce qui permet une gestion plus souple des installations.

► Nous avons élaboré de nouvelles méthodes de diagnostic pour évaluer l'état des fondations des pylônes. Nous avons également conçu un outil pour connaître l'état des isolateurs de lignes à courant continu.

► Nous travaillons au projet APOC (amélioration de la précision des outils de contrôle), qui a pour but de réduire les pertes sur le réseau et d'améliorer le réglage de la tension.

Par nos efforts d'innovation, nous entendons maintenir notre leadership dans le domaine du transport d'électricité.



Pour déglacer des équipements, un camion muni d'une bouilloire et d'un mât télécommandé.



Des entretoises interphases améliorées pour contrer le galop des lignes de transport.



Christian Roy et Ray Awad, ingénieurs, ont présenté le meilleur article à la conférence Jicable 2007. Cet article portait sur une technologie d'isolation à sec pour les câbles.

- Nous avons expérimenté une technique de déglacage à la vapeur mettant en œuvre un camion équipé d'une bouilloire et d'un mât télécommandé qui permet de diriger un jet de vapeur sous pression sur des équipements sous tension (jusqu'à 345 kV). Grâce à cette technique, il est possible de déglacer la mâchoire d'un sectionneur en moins d'une minute.
- Nous avons intégré au réseau des entretoises interphases hautement performantes développées par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Ces dispositifs permettent de contrer le galop sur les lignes de transport et de prévenir tout contact entre les conducteurs, notamment en présence de charges de glace importantes.
- Hydro-Québec a renouvelé son soutien financier (1 M\$) à la Chaire de recherche industrielle CRSNG/Hydro-Québec/UQAC sur le givrage atmosphérique des équipements des réseaux électriques (CIGELE), inaugurée en 1997 en partenariat avec le

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et l'Université du Québec à Chicoutimi. La chaire, à laquelle se sont joints d'autres partenaires, dont Hydro One, Electricité de France et Réseau de Transport d'Electricité, s'est vu confier un troisième mandat de cinq ans.

- Nous jouons un rôle actif dans la recherche sur les moyens d'intégrer la production éolienne dans les grands réseaux électriques. Par exemple, nous travaillons sur des modèles qui permettent de simuler le comportement d'un ensemble d'éoliennes afin d'établir des conditions de raccordement et d'exploitation optimales.



Hydro-Québec Distribution

Notre premier camion-nacelle hybride à l'œuvre. Ce camion, que nous testons dans le cadre de notre participation au Hybrid Truck Users Forum, fonctionne à l'électricité et au diesel. Il devrait permettre des économies de carburant de 40 à 60 %, ce qui réduira d'autant ses émissions de gaz à effet de serre.

L'amélioration continue de nos pratiques

En 2007, nous avons poursuivi nos efforts pour assurer une alimentation électrique fiable et des services de qualité.

Le souci d'efficacité qui anime constamment notre personnel nous a permis de franchir la troisième et dernière étape du déploiement du Système d'information clientèle en janvier 2008, qui concernait la clientèle résidentielle. De nombreuses mesures ont été prises pour que la mise en service se déroule de façon harmonieuse. Nous avons en outre intensifié les travaux de maintenance destinés à améliorer la performance des équipements ainsi que la fiabilité du réseau.

Par ailleurs, fidèles à notre engagement envers le développement durable, nous avons sollicité le concours des collectivités locales et régionales pour inciter le plus de gens possible à réduire leur consommation d'électricité. En 2007, la participation des différentes clientèles à nos programmes d'efficacité énergétique a généré des économies d'énergie de 866 GWh. Depuis la mise en place de ces programmes en 2003, nous avons réalisé des économies de 2,3 TWh par rapport à la cible de 4,7 TWh fixée pour 2010.

NOTRE MISSION Hydro-Québec Distribution assure à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable.

NOS INSTALLATIONS La division exploite 109 618 km de lignes, un centre de relation clientèle réparti sur neuf sites qui offre des services en ligne, et cinq centres d'exploitation de distribution.

NOS ACTIVITÉS Pour desservir le marché québécois, Hydro-Québec Distribution compte d'abord sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh acheté à Hydro-Québec Production à un prix fixe de 2,79¢/kWh. Pour répondre aux besoins au-delà de ce volume, elle achète de l'électricité aux conditions du marché. La division assure en tout temps une exploitation efficace du réseau de distribution. Elle offre à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins ainsi qu'un large éventail de programmes d'efficacité énergétique.

2007 EN CHIFFRES

Produits	10,5 G\$
Bénéfice net	395 M\$

Clients (% des produits)	
Clientèle résidentielle	51 %
Clientèles commerciale et d'affaires	19 %
Grandes entreprises	30 %

Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	8,3 G\$
Investissements (immobilisations et actifs incorporels)	721 M\$

Mode de réglementation	Sur la base des coûts
------------------------	-----------------------



« Nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos clients le meilleur service possible au meilleur coût. »

André Boulanger
Président d'Hydro-Québec Distribution



Prix de J.D. Power and Associates, Bruno Gingras, Vice-président aux services à la clientèle, et André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution.



De nouveaux contrats d'approvisionnement en énergie éolienne seront attribués en 2008.

PHOTO : GUILLAUME HUET / CARTIER ENERGIE ÉOLIENNE

Une gestion rigoureuse de nos approvisionnements

En 2007, nous avons géré nos activités d'approvisionnement de façon à offrir à nos clients une alimentation électrique fiable au meilleur coût.

► Le 1^{er} novembre, nous avons soumis à la Régie de l'énergie le *Plan d'approvisionnement 2008-2017*, qui présente nos stratégies d'approvisionnement en fonction de la prévision de la demande québécoise pour les dix prochaines années. Parmi les points clés de ce plan, citons l'intégration de 3 500 MW d'énergie éolienne à l'horizon 2017.

Nous devons constamment maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande.

► Pour assurer une gestion équilibrée de l'offre et de la demande, nous avons vendu nos surplus d'électricité sur les marchés à court terme en 2007, en conformité avec une décision de la Régie de l'énergie. La Régie a également approuvé la suspension des livraisons d'électricité produite par la centrale de TransCanada Energy à Bécancour pour l'année 2008.

► En juillet, Kruger nous a fait ses premières livraisons d'électricité produite à partir de la biomasse forestière. Celles-ci s'ajoutent aux livraisons de Bowater Produits forestiers du Canada, qui ont débuté en 2006. Au total, la puissance des installations de production concernées s'établit à 39 MW.

► Le parc éolien de L'Anse-à-Valleau (100,5 MW) a été mis en service en novembre. Il s'agit du deuxième des huit projets éoliens qui seront réalisés en Gaspésie d'ici la fin de 2012 par suite de l'appel d'offres que nous avons lancé en 2003.

► En réponse à l'appel d'offres lancé en 2005 pour la fourniture de 2 000 MW d'électricité produite par des éoliennes, nous avons reçu 66 soumissions de 30 promoteurs, pour un total de 7 724 MW. L'analyse des soumissions tient compte d'un double objectif, soit de nous approvisionner au meilleur prix possible et de maximiser les retombées économiques au Québec. L'attribution des contrats est prévue en 2008.

► Conformément aux engagements énoncés dans le *Plan d'approvisionnement 2008-2017 des réseaux autonomes*, nous continuons à favoriser les énergies renouvelables afin de réduire la part de l'énergie thermique dans l'offre destinée aux clients qui ne sont pas desservis par le réseau principal. À cet égard, les communautés d'Akulivik et de Kangiqsualujjuaq (Nord-du-Québec), qui ont manifesté de l'intérêt pour un projet de jumelage éolien-diesel, nous ont autorisés à déployer des tours anémométriques sur leur territoire dans le but de réaliser des mesures du vent. Parallèlement, nous avons lancé le programme Visites conseils aux Îles-de-la-Madeleine afin d'établir un diagnostic de la consommation de nos clients et de leur proposer des mesures d'efficacité énergétique. Nous prévoyons rencontrer 3 750 clients madelinots d'ici 2010. De plus, nous réalisons un projet d'économie d'énergie à la centrale thermique de Cap-aux-Meules en vue d'en réduire la consommation interne de plus de 1 GWh.

► En février 2007, la Régie de l'énergie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 1,9 % avec effet le 1^{er} avril 2007. En février 2008, par suite d'une demande déposée en août 2007, elle a approuvé un ajustement tarifaire uniforme de 2,9 % avec effet le 1^{er} avril 2008.



Prix ENERGY STAR pour notre campagne promotionnelle 2007. Cassie Doyle, sous-ministre, Ressources naturelles Canada, et Mark Saucier, Directeur de l'efficacité énergétique à Hydro-Québec.



Accompagnées de leurs formateurs, des employées se préparent au déploiement du volet résidentiel du Système d'information clientèle, qui touche 2,8 millions de clients.

Notre objectif : satisfaire nos clients

Une de nos grandes priorités en 2007 a été de préparer la mise en service du volet résidentiel du Système d'information clientèle (SIC), qui s'est faite en janvier 2008 et qui constituait la dernière étape de ce vaste projet de modernisation. L'intégration de nos systèmes d'information contribuera à améliorer notre efficacité dans le domaine des services à la clientèle.

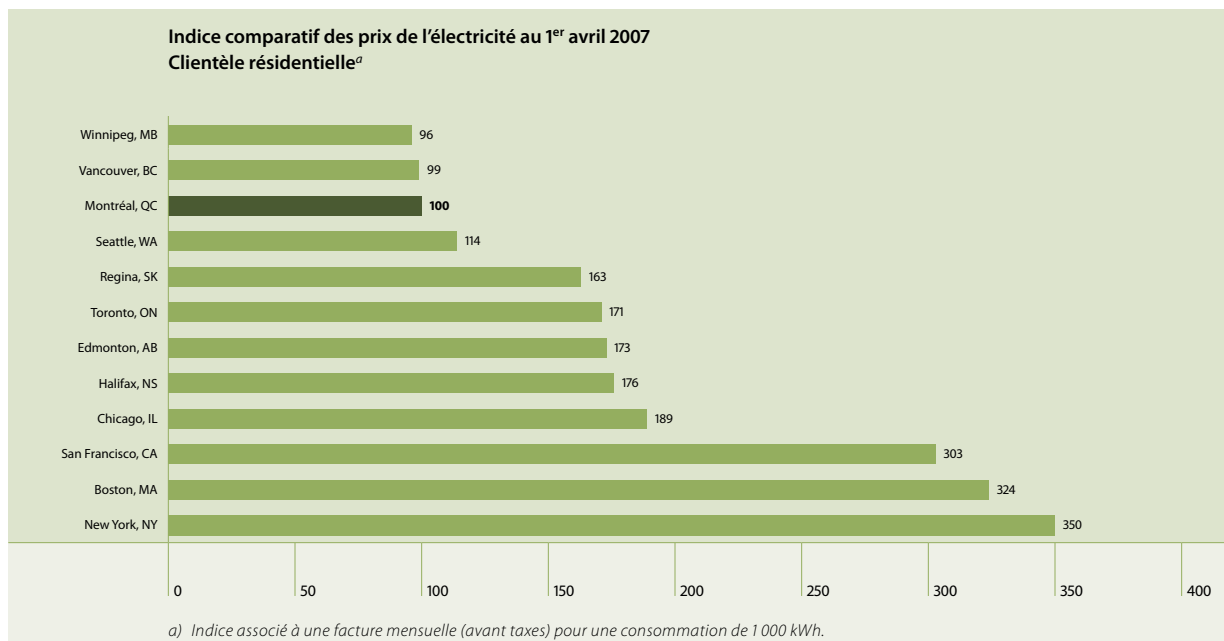
En matière d'économies d'énergie, nous avons dépassé nos objectifs pour une quatrième année consécutive. Nos programmes d'efficacité énergétique ont généré de nouvelles économies de 866 GWh en 2007, pour un total cumulatif de 2,3 TWh depuis le lancement du Plan global en efficacité énergétique en 2003.

CLIENTÈLE RÉSIDENIELLE

► Selon nos sondages, l'indice de satisfaction de la clientèle résidentielle s'est établi à 7,5 sur une échelle de 10, comparativement à 7,3 en 2006. Selon une étude de J.D. Power and Associates sur la satisfaction de la clientèle des distributeurs d'électricité du Canada, Hydro-Québec s'est classée au premier rang des grandes sociétés à ce chapitre en 2007.

Hydro-Québec a été citée en exemple pour le degré de satisfaction de sa clientèle résidentielle.

► Forts de l'expérience que nous avons acquise lors du déploiement du volet commercial et affaires du SIC en 2006, nous avons multiplié les efforts tout au long de 2007 afin de limiter les impacts de la transition sur nos 2,8 millions de clients résidentiels.





Éléments de la valise 00Watt, nouvel outil pédagogique portant sur les économies d'énergie et destiné à des élèves du primaire.



Notre Programme d'optimisation des feux de signalisation connaît un grand succès.



Le volet agricole du programme Produits efficaces conjugue économies d'énergie et amélioration de la qualité.

► Dans le respect des principes du développement durable, nous avons fait la promotion de nos services en ligne, notamment la Facture Internet et la transmission des données d'autorelevé par téléphone ou par Internet. Résultat, 56 249 clients ont adopté la Facture Internet en 2007, une hausse de 78 % par rapport à 2006. Au total, plus de 236 000 factures électroniques sont produites à chaque cycle de facturation, ce qui permet d'éviter l'impression de plus de 1,5 million de factures par année.

► En partenariat avec l'Association des industries de produits de vitrerie et de fenestration du Québec et l'Agence de l'efficacité énergétique, nous avons lancé un programme qui encourage l'achat de fenêtres et de portes-fenêtres homologuées ENERGY STAR®.

► Nous avons fait appel aux collectivités locales et régionales pour faire la promotion du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Dans le cadre de cette initiative, nous leur accordons un appui financier pour la réalisation d'un projet collectif de leur choix dans un des domaines suivants : culture, sports et loisirs, environnement et activités communautaires.

► En partenariat avec le Centre des sciences de Montréal, nous avons lancé à l'automne la valise pédagogique 00Watt. Ce nouvel outil a pour but d'amener les élèves de cinquième et de sixième année du primaire à prendre conscience de notre surconsommation d'énergie et des gestes qui peuvent être faits pour éviter le gaspillage.

► En octobre, le gouvernement du Canada nous a décerné deux prix en reconnaissance de notre engagement en matière d'efficacité énergétique, couronnant ainsi les efforts déployés en 2006 et en 2007 pour la promotion de la certification ENERGY STAR dans le cadre des programmes MIEUX CONSOMMER.

► Depuis 2001, nous proposons des ententes de paiement particulières aux clients à faible revenu qui éprouvent des difficultés à acquitter leur facture d'électricité. En 2007, nous avons conclu quelque 23 000 ententes de ce genre, pour des arriérés de 30 M\$. De plus, la mise sur pied d'une équipe de travail avec les représentants de groupes communautaires nous a permis de présenter à la Régie de l'énergie une vingtaine de propositions qui permettront de faire progresser l'ensemble de nos interventions auprès de ces clients.

CLIENTÈLES COMMERCIALE ET D'AFFAIRES

► Les indices de satisfaction des clientèles commerciale et d'affaires se sont améliorés en 2007, atteignant respectivement 7,6 et 7,2, contre 7,3 et 7,1 à la fin de l'année précédente. La progression la plus marquée a été enregistrée au chapitre du service téléphonique, de la facturation et du traitement des demandes.

► Au titre des programmes Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments et Systèmes industriels, nous avons subventionné plus de 600 projets d'efficacité énergétique qui représentent des économies d'énergie totales de 162 GWh. De plus, nous avons allégé les modalités de soumission de projets et de traitement des demandes, ce qui facilitera la participation de la clientèle à ces programmes dès 2008.

► En 2007, le ministère des Transports du Québec et une trentaine de municipalités ont profité du Programme d'optimisation des feux de signalisation pour remplacer 43 562 lampes à incandescence par des lampes à diodes électroluminescentes (DEL), ce qui représente des économies d'énergie annuelles de 13,7 GWh. À la lumière de ces résultats, Hydro-Québec a décidé de prolonger la durée du programme jusqu'à la fin de 2010.



L'usine d'Acton Vale de Beaulieu Canada. Ce grand fabricant de tapis a participé activement à nos programmes d'efficacité énergétique et est membre du réseau Écolectrique.



La division Kénogami d'Abitibi-Bowater fait maintenant partie du réseau Écolectrique. À droite, Gérald St-Pierre, son directeur – Projets stratégiques et Énergie, en compagnie d'André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution.

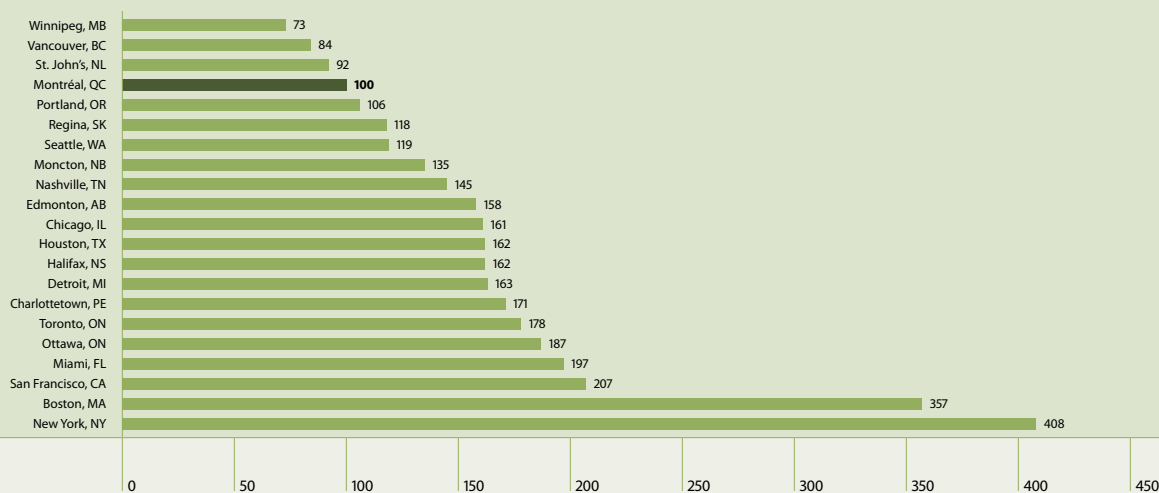
► Le programme Produits efficaces donne droit à des remises à l'achat de produits d'éclairage, de moteurs et d'équipements agricoles éconergétiques. Le volet agricole, qui couvre les tapis chauffants, les ventilateurs à haut rendement et les échangeurs à plaques, a été élaboré en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles du Québec et d'autres associations actives dans le domaine. Il connaît un franc succès auprès de la clientèle, puisque les équipements visés contribuent à l'amélioration des denrées et peuvent permettre des gains de productivité appréciables. Les remises accordées en 2007 en vertu du volet agricole de ce programme ont généré des économies récurrentes de 2 GWh, comparativement à une cible de 1,2 GWh.

CLIENTÈLE GRANDES ENTREPRISES

La clientèle industrielle, commerciale et institutionnelle dont la puissance appelée est égale ou supérieure à 5 MW consomme 42 % de l'électricité distribuée au Québec. En 2007, elle a réalisé plus du tiers des économies d'énergie enregistrées dans le cadre de nos programmes d'efficacité.

- L'indice de satisfaction de la clientèle Grandes entreprises a atteint 9,2 sur une échelle de 10, contre 9,1 en 2006.
- En 2007, 152 projets ont été mis en œuvre dans le cadre des programmes d'efficacité énergétique conçus pour les grandes entreprises. Ces projets se traduiront par des économies annuelles de 345 GWh. À ce jour, 76 % de cette clientèle a participé à au moins un de nos programmes.

Indice comparatif des prix de l'électricité au 1^{er} avril 2007
Clientèle Grandes entreprises^{a)}



a) Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 30 600 MWh. Puissance : 50 MW. Tension : 120 kV.



Serge Y. Pottle, Vice-président au réseau de distribution, au lancement du *Guide des bonnes pratiques – Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels*.



Développé par le Laboratoire des technologies de l'énergie, un four rotatif équipé d'une torche à plasma servant à assécher les boues biologiques a été installé à l'usine d'épuration de Valleyfield.

► Un partenariat établi en 2006 avec le Centre de recherche industrielle du Québec a donné naissance à un projet d'optimisation de l'énergie du raffinage (OPÉRA) dont les résultats seront applicables dans les usines de pâtes thermomécaniques.

► Le réseau Écoélectrique, qui a vu le jour en 2005, reconnaît les grandes entreprises particulièrement dynamiques au chapitre de l'efficacité énergétique. En 2007, il a accueilli six nouveaux membres qui ont pris des mesures pour réduire leur consommation d'électricité d'au moins 5 % ou pour réaliser des économies d'au moins 50 GWh par année. Le réseau Écoélectrique compte maintenant quinze membres.

► À l'automne, un système d'oxydation humide assistée par plasma (OHAP) a été installé à l'usine d'épuration de la ville de Valleyfield. Développé par le Laboratoire des technologies de l'énergie et commercialisé par les Technologies Fabgroups, ce procédé met en œuvre un four rotatif équipé d'une torche à plasma qui catalyse une réaction de destruction de la matière organique contenue dans les boues biologiques. Grâce à ce four, la municipalité de Valleyfield réduira de 3 000 tonnes ses émissions annuelles de CO₂.

La fiabilité du réseau de distribution

Année après année, nous cherchons à rehausser la performance globale de notre réseau. En 2007, nous avons poursuivi la modernisation de nos équipements et la mise à jour de nos pratiques en vue d'améliorer la continuité et la qualité du service. Parallèlement, nous avons mené des travaux d'envergure pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité de nos installations. La croissance soutenue des demandes de raccordement a également mobilisé une partie importante de nos efforts.

► La durée moyenne normalisée des interruptions de service par client s'est établie à 127 minutes en 2007.

► Nous avons poursuivi le programme d'automatisation du réseau entrepris en 2006. Ce programme, qui s'échelonna jusqu'en 2012, consiste à installer des équipements télécommandés à des endroits stratégiques du réseau pour assurer la télédétection des pannes et accélérer le rétablissement du service. À terme, cette nouvelle technologie nous permettra de réduire la durée moyenne des interruptions de service de 15 minutes pour l'ensemble de la clientèle.

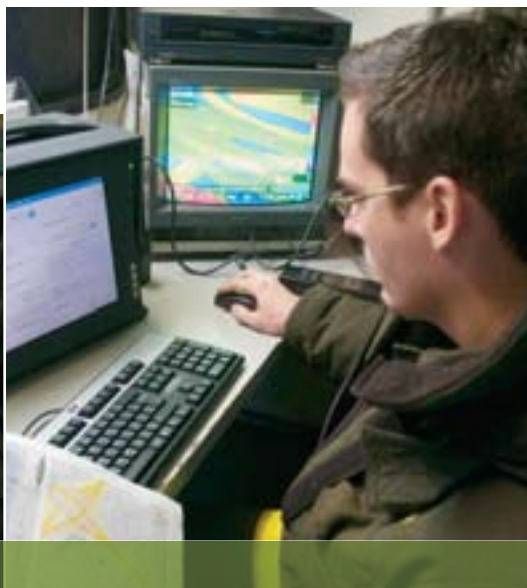
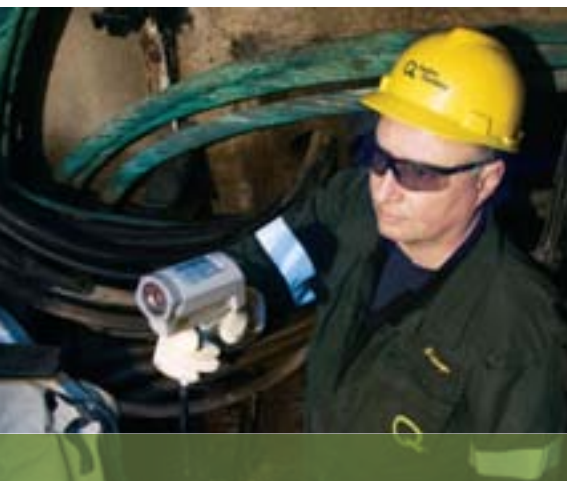
► Nous avons réalisé plus de 50 000 nouveaux raccordements dans les délais prévus.

► Toutes les interruptions planifiées ont été notifiées d'avance aux clients concernés et dans 87 % des cas, les travaux ont été réalisés au moment et dans les délais prévus. Nous avons mis en place des mécanismes de suivi en vue d'améliorer notre performance à ce chapitre.

► En juillet 2007, la Régie de l'énergie a approuvé les principes relatifs au prolongement et à la modification de notre réseau et nous a demandé de les intégrer aux Conditions du service d'électricité.

► En 2007, nous avons enregistré le taux de fréquence des accidents du travail le plus bas des dix dernières années. De plus, nous avons mis en œuvre un programme-cadre dans le but d'amener l'ensemble du personnel à adopter des comportements préventifs. Ce programme devrait entrer en vigueur en 2008.

Nous multiplions les moyens pour améliorer la continuité du service.



Inspection thermographique en réseau souterrain. Dans un camion, un technicien collabore à l'inspection en posant des diagnostics au moyen d'un analyseur de décharges partielles.

Notre réseau aérien de distribution s'étend sur 99 125 km.

► La modification de la norme applicable aux inspections thermographiques en réseau souterrain a permis d'optimiser les activités de maintenance préventive tout en assurant la sécurité des travailleurs et du public. Résultat, nous avons augmenté la disponibilité du réseau, éliminé les remplacements inutiles de composants et réalisé des gains d'efficacité importants dans la détection et le diagnostic des anomalies.

► Dans le cadre d'une démarche visant à favoriser le recours à des technologies vertes dans nos activités d'exploitation, nous collaborons depuis l'automne 2007 à l'essai du premier camion-nacelle hybride du Canada. Ce véhicule fonctionne à l'électricité et au diesel, avec priorité au mode électrique tant pour la propulsion du camion que pour la manœuvre de la nacelle. Le projet est le fruit de la participation d'Hydro-Québec au Hybrid Truck Users Forum, un regroupement d'entreprises nord-américaines dont l'objectif est d'accélérer la commercialisation de camions spécialisés hybrides. Le nouveau camion-nacelle devrait permettre des économies de carburant de 40 à 60 %, ce qui réduira d'autant ses émissions de gaz à effet de serre.

► Le 16 avril 2007, après plusieurs années de travail en collaboration avec neuf partenaires engagés dans la construction et la rénovation résidentielle, nous avons lancé le *Guide des bonnes pratiques – Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels*. Les solutions proposées dans ce guide favorisent le respect du caractère architectural des bâtiments et de leurs particularités.

► Une entente qui constitue un modèle de concertation en matière de maîtrise de la végétation en milieu urbain est intervenue entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec. Ayant élaboré une vision partagée de cette activité et adopté des normes à son égard, les deux organisations offriront une formation commune à leurs employés et sous-traitants.

► En avril, nous avons renouvelé avec succès, pour une deuxième fois, la certification ISO 14001 de l'ensemble des unités d'Hydro-Québec Distribution.

L'innovation au service de la distribution et de l'efficacité énergétique

Nous tablons sur l'innovation pour assurer la pérennité des équipements, améliorer la performance du réseau et accroître le rendement énergétique des installations d'Hydro-Québec et de celles de nos clients. En 2007, nous avons investi près de 21 M\$ dans 45 projets confiés à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

► Dans le cadre d'un projet de recherche-développement mené en collaboration avec l'Institut, nous avons élaboré une méthode de localisation des défauts sur le réseau souterrain qui a très peu d'effets perturbateurs sur les équipements. Les résultats obtenus en 2007 ont conduit au démarrage d'un projet pilote qui devrait permettre une localisation plus rapide des défauts ainsi qu'une diminution des incidents causés par nos interventions.

► Le Laboratoire des technologies de l'énergie et un partenaire industriel ont expérimenté un nouveau type de chauffe-eau à trois éléments dont l'appel de puissance est plus faible que celui d'un chauffe-eau traditionnel.



Hydro-Québec Équipement et SEBJ



Le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, où le génie est aussi au service de l'environnement. Pour atténuer l'impact de la dérivation partielle de la Rupert sur le milieu naturel et sur les utilisateurs du territoire, nous construisons une série d'ouvrages hydrauliques qui auront pour effet de préserver le faciès de la rivière sur la majeure partie de son cours.

Des services à forte valeur ajoutée

Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ont eu à relever des défis aussi complexes qu'inédits en 2007. Comme toujours, nous avons pu compter sur l'initiative et sur l'engagement de toutes nos équipes pour mener à bien nos mandats.

Plusieurs projets que nous réalisons pour le compte d'Hydro-Québec Production ont franchi des étapes importantes. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le premier groupe turbine-alternateur de la centrale de la Péribonka est entré en service. À la Baie-James, les travaux ont démarré dans le cadre du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert. En Outaouais, la centrale Mercier a été mise en service. Soulignons également qu'en janvier 2008, nous avons déposé auprès des autorités compétentes l'étude d'impact sur l'environnement du futur complexe hydroélectrique de la Romaine, en Minganie.

Pour Hydro-Québec TransÉnergie, nous avons travaillé à la fois sur le prolongement et sur le renforcement du réseau. Entre autres projets, mentionnons le raccordement des centrales de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, la mise à niveau du réseau régional de la Matapédia et l'intensification des travaux de construction du poste de l'Outaouais dans le cadre du projet d'interconnexion avec l'Ontario.

NOTRE MISSION Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James effectuent les travaux d'ingénierie et de construction nécessaires à la réalisation d'installations de production et de transport d'électricité pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Tous nos projets respectent des critères rigoureux en matière de rentabilité, de respect de l'environnement et d'acceptabilité sociale.

NOS ACTIVITÉS Nos services couvrent toutes les étapes et tous les aspects des projets, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre : étude des milieux naturel et humain, ingénierie, construction, gestion des travaux et remise des installations à l'exploitant. Nous cherchons constamment de nouvelles solutions pour réduire les coûts et les délais de réalisation tout en maximisant la performance des équipements. Nous travaillons activement avec nos partenaires de l'industrie et des communautés concernées.

2007 EN CHIFFRES

Volume d'activité	2,2 G\$
Principaux clients (% du volume)	
Hydro-Québec Production	70 %
Hydro-Québec TransÉnergie	28 %
Autres	2 %



« Nos méthodes de travail innovatrices demeurent l'une des clés de notre succès. »

Réal Laporte

Président d'Hydro-Québec Équipement
Président-directeur général de la
Société d'énergie de la Baie James



La centrale souterraine de la Péribonka, en construction.



Travaux d'excavation du mort-terrain sur le site de la future centrale de l'Eastmain-1-A.

Des défis relevés haut la main

Les projets que nous réalisons pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie comportent des enjeux financiers importants ainsi que des contraintes nombreuses et variées. Stimulés par les défis, nous cherchons toujours à nous dépasser. Voici un aperçu de nos principales réalisations de 2007.

► À la centrale de la Péribonka (385 MW), le réservoir (32 km²) a été mis en eau à l'automne, et un premier groupe turbine-alternateur est entré en service avec trois mois d'avance sur le calendrier. Autre fait à signaler, la paroi de béton plastique que nous avons installée en 2006 sous la fondation du barrage, à une profondeur record atteignant 115 m par endroits, s'est comportée parfaitement.

Nous avons également devancé la mise en service du poste de la Péribonka, du poste Simard et de la ligne à 161 kV qui les relie (128 km) afin d'intégrer la production de la centrale au réseau. Les emplois générés par le projet de la Péribonka ont totalisé 835 années-personnes en 2007, tandis que les retombées régionales ont atteint 106,7 M\$, ce qui porte les retombées totales du projet à 503,6 M\$.

► Tous les groupes de la centrale Mercier (51 MW) sont en service depuis septembre 2007.

► La centrale de la Sainte-Marguerite-3 (884 MW) a atteint sa puissance maximale, sans restriction, avec la remise en service de son deuxième groupe.

Sur tous nos chantiers, nous avons mis en place des plans d'action pour assurer la sécurité de nos employés et du personnel des entrepreneurs.

► Nous avons presque terminé la première phase de la réhabilitation des centrales de Rapide-2 et de Rapide-7, qui comptent chacune quatre groupes. Résultat, la puissance des groupes est passée de 12 à 15 MW.

► En janvier 2008, nous avons déposé l'étude d'impact sur l'environnement du complexe de la Romaine, en Minganie. Ce projet, dont la réalisation pourrait s'étendre de 2009 à 2020, prévoit la construction de quatre aménagements hydroélectriques d'une puissance installée totale de 1 550 MW. La production annuelle s'élèverait à 8,0 TWh.

► Nous avons achevé la construction de la ligne souterraine à 120 kV Marie-Victorin-Saint-Maxime (6 km) ainsi que la reconstruction de la ligne de Kingsey-Arthabaska (20 km).

L'expansion et l'optimisation du parc de production

Nous sommes engagés dans la construction de cinq centrales hydroélectriques, dont deux font partie du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, le chantier de la décennie au Québec. De plus, nous avons quelque 250 chantiers en cours à travers le Québec dans le cadre de projets de réhabilitation ou de rééquipement visant à accroître la puissance du parc de production ou à en assurer la pérennité. En 2007, l'ensemble de ces travaux a généré un volume d'activité de 1 501 M\$.

► La phase construction du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert a débuté en janvier 2007. À terme, ce projet ajoutera 893 MW au parc d'Hydro-Québec Production et une production annuelle de 8,5 TWh, soit l'énergie nécessaire pour alimenter environ 425 000 clients résidentiels. La mise en exploitation des différents composants du projet s'échelonne de 2009 à 2012.

► Sur l'emplacement de la centrale de l'Eastmain-1-A (768 MW), nous avons terminé l'excavation du mort-terrain et amorcé l'excavation du roc.



Construction du tunnel de transfert, élément clé de la dérivation Rupert.



Construction de l'évacuateur de crues de la Rupert.

- Nous avons achevé les études techniques pour la construction du poste de la Sarcelle et de la ligne à 315 kV de la Sarcelle–Eastmain-1 (103 km), qui permettront de raccorder la centrale de la Sarcelle (125 MW) au réseau.
- Nous avons entrepris le forage du tunnel de transfert entre les biefs Rupert amont et aval ainsi que le bétonnage de l'évacuateur de crues de la Rupert.

Au total, le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert a généré des emplois équivalant à 16 689 années-personnes; 15 % de la main-d'œuvre était issue des communautés crie de la région et 6 %, de la communauté jamésienne.

- L'aménagement de la Chute-Allard est achevé à 80 % et celui des Rapides-des-Cœurs, à 70 %. La puissance des deux centrales totalisera 139 MW. Pour les raccorder au réseau, nous avons construit une ligne à 230 kV (61 km) et ajouté des compensateurs série au poste des Hêtres. Nous avons également entrepris la construction d'un poste de départ à chacune des centrales ainsi que la mise à niveau du poste de Rapide-Blanc. En 2007, les emplois générés par ce projet ont totalisé 976 années-personnes (59 % des travailleurs provenaient de la région, notamment de la communauté attikamek de Wemotaci), tandis que les retombées régionales ont atteint 98,5 M\$.

Un an après l'inauguration du chantier de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, quelque 194 M\$ avaient été engagés au titre d'acquisitions de biens et de services dans la région hôte et les régions limitrophes, soit 62 M\$ pour le Nord-du-Québec, 55 M\$ pour l'Abitibi-Témiscamingue et 77 M\$ pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

- Les travaux de réhabilitation des centrales de Beauharnois, de la Rivière-des-Prairies et des Rapides-des-Quinze progressent comme prévu. À la centrale des Rapides-des-Quinze, nous prévoyons achever les principaux travaux en 2008.
- La réhabilitation du barrage Melville, au complexe de Shawinigan, se poursuit, de même que celle du barrage Mercier.
- Le rééquipement de la centrale aux Outardes-4 va bon train, ainsi que la deuxième phase de la réhabilitation de la centrale de La Tuque. Les gains de puissance obtenus à ce jour s'établissent respectivement à 42 MW et à 21 MW.
- L'agrandissement des installations de stockage des déchets radioactifs solides de la centrale nucléaire de Gentilly-2 a commencé. Parallèlement, les études entreprises en vue de la réfection éventuelle de la centrale se poursuivent; elles portent notamment sur le système d'arrêt d'urgence, le système de refroidissement du réacteur et le remplacement des systèmes de commande.
- En ce qui concerne les réseaux autonomes du Nunavik, nous faisons des études en vue de reconstruire la centrale thermique de Kuujuaq. Rappelons que les réseaux autonomes sont exploités par Hydro-Québec Distribution.

Le développement et la pérennité du réseau de transport

À l'échelle du Québec, nous travaillons sur plus de 700 projets d'ampleurs variées pour le compte d'Hydro-Québec TransÉnergie. Ces projets ont pour but soit d'augmenter la capacité de transit du réseau, notamment pour accroître les échanges avec l'Ontario, soit d'assurer la fiabilité et la pérennité des installations. En 2007, les travaux ont généré un volume d'activité de 599 M\$.



Érection des murs et de la structure de la partie des convertisseurs du poste de l'Outaouais.



Réfection du poste de Hauterive, sur la Côte-Nord.

► Le projet d'interconnexion avec l'Ontario (1250 MW) progresse comme prévu. La construction du poste de l'Outaouais (315-230 kV) est en cours et, en janvier 2008, nous avons reçu les dernières autorisations requises pour entreprendre le prolongement de la ligne à 230 kV vers l'Ontario. De plus, nous réalisons des études relatives à la construction de la ligne à 315 kV Chénier-Outaouais (114 km) dans une emprise existante en vue de renforcer l'interconnexion.

► Dans le cadre du projet de la Péribonka, nous sommes en voie de reconstruire la ligne aérienne à 161 kV de Chicoutimi-Nord-Dubuc (6 km), qui traverse la rivière Saguenay.

► Afin d'augmenter la capacité de transit du réseau, nous avons ajouté des transformateurs dans les postes Monseigneur-Énard, de Sainte-Thérèse-Ouest, de Baie-d'Urfé et de Templeton.

► À la Baie-James, nous avons entrepris des travaux en vue de construire un poste de transformation à 120-25 kV à proximité du village cri de Wemindji pour remplacer le poste de sectionnement actuel à 25 kV. Ce projet comprend également la conversion à 120 kV de la ligne La Grande-1-Wemindji, actuellement exploitée à 25 kV, ainsi que des modifications au poste La Grande-1. La mise en service des nouvelles installations est prévue à l'automne 2008.

► La réfection du poste de Sorel est engagée, de même que les travaux visant à accroître la capacité de transformation du poste de Hauterive, à en assurer la pérennité, à en modifier la configuration et à y ajouter une ligne d'alimentation à 315 kV.

► Nous avons réalisé des études d'ingénierie détaillée et amorcé des travaux en vue de construire un poste à 120-25 kV dans la municipalité de Saint-Lin-Laurentides, de même qu'une ligne à 120 kV d'environ 25 km pour le relier au poste Paquin. La mise en service des installations est prévue vers la fin de 2008.

► Parmi les projets à l'étude, mentionnons :

► la construction du poste Anne-Hébert et d'une ligne à 315 kV (Capitale-Nationale);

► la construction du poste de Mont-Tremblant et de deux lignes à 120 kV (Laurentides);

► la construction du poste Watson, à Mistissini, et d'une ligne à 161 kV (Nord-du-Québec);

► la reconstruction du poste de Carleton, dans la municipalité régionale de comté de La Matapédia, et la réfection des postes de Rapide-2, de Rapide-7 et d'Abitibi, en Abitibi-Témiscamingue, ainsi que des postes Albanel et de la Nemiscau, dans le Nord-du-Québec;

► le remplacement du système de commande des convertisseurs dos à dos du poste de Châteauguay.

► Nous avons mené à bien la réfection d'un compensateur synchrone au poste de Lévis, ce qui a eu pour effet d'accroître la capacité de transit du poste.

► Nous avons achevé le renforcement mécanique des lignes stratégiques (567 km) dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de l'Estrie.

Au total, nous avons travaillé sur plus de 1 000 projets en 2007.

► En 2007, nos travaux sur le parc immobilier ont représenté un volume d'activité de 100 M\$. Cette somme comprend la rénovation du bâtiment administratif de la rue Jarry, à Montréal, ainsi que la construction d'un bâtiment administratif à proximité du poste de Radisson, à la Baie-James.



Bétonnage du bâtiment du nouveau poste de Saint-Lin, dans les Laurentides.



Sur le site de la centrale de La Tuque, mise en place d'un batardeau.

L'innovation, clé de notre réussite

L'esprit d'initiative et le savoir-faire exceptionnel de nos employés et partenaires dans les domaines du génie, de l'environnement et de la gestion de projets sont les principaux facteurs de notre succès. Fortement engagé et déterminé à réussir, notre personnel a développé une capacité d'innovation qui assure la réussite de nos projets, quels qu'en soient les enjeux.

► En 2007, nous avons poursuivi le déploiement du progiciel CATIA V5 (conception assistée tridimensionnelle interactive) et l'avons utilisé pour modéliser plusieurs installations, nouvelles et existantes. Ce progiciel permet notamment d'analyser de nombreuses variantes afin de trouver les solutions optimales.

► Nous tablons sur plusieurs innovations pour économiser temps et argent dans la réalisation du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert :

- Utilisation d'éléments préfabriqués pour la superstructure de la centrale de l'Eastmain-1-A, ce qui réduira les besoins en matière de coulage de béton, une opération difficile en hiver.
- Installation de groupes bulbes à la centrale de la Sarcelle. Les groupes bulbes, dont la turbine et l'alternateur se trouvent à l'intérieur d'une enveloppe métallique étanche, sont particulièrement adaptés aux faibles chutes (une dizaine de mètres au site de la Sarcelle) à débit élevé.
- Construction d'un noyau en béton bitumineux pour étanchéifier le barrage de la Nemiscau-1, même si la moraine est abondante dans la région. Cette expérience nous permettra de nous familiariser avec une technique que nous pourrions utiliser pour la réalisation du complexe de la Romaine en Minganie, où la moraine est plus rare.

Des pratiques et des concepts innovants assurent le succès et la rentabilité de nos réalisations.

► Nous avons testé un modèle numérique pour évaluer le comportement structural de la centrale de Beauharnois en cas de séisme, ce qui nous a permis de réduire considérablement l'ampleur des travaux de renforcement de la centrale. Grâce à cet outil, nous pourrions également appliquer des mesures préventives au cours de la réfection d'autres installations.


► La centrale de La Tuque a été le théâtre de plusieurs premières technologiques. Par exemple, nous avons reprofilé un aspirateur entre deux groupes en exploitation et mis en place des batardeaux de 24 m de hauteur au moyen de grues surmontées de treuils, une méthode de construction novatrice et rapide.

► Pour réduire l'encombrement au sol, nous avons ajouté un bloc de transformation au poste de sectionnement Simard plutôt que de construire un poste de transformation.

► Nos ingénieurs ont conçu le logiciel GenSpec pour la préparation des spécifications techniques, un outil en langue française très apprécié des universités et des sociétés d'ingénierie. Conforme aux normes internationales, ce logiciel facilite notamment la définition et la vérification des spécifications de divers produits et services. Pour cette réalisation, l'équipe a reçu le Mérite dans la catégorie Application logicielle – Grande organisation de l'Office québécois de la langue française.

► En collaboration avec Hydro-Québec TransÉnergie, nous avons mis au point une technologie d'isolation à sec pour les câbles. Les câbles ainsi isolés sont plus fiables que les câbles isolés au papier et à l'huile. De plus, ils n'ont pas d'impact sur l'environnement et ne nécessitent pas d'entretien.

► En partenariat avec diverses associations actives dans la gestion de projets, nous collaborons à une chaire de recherche qui a été mise sur pied par l'Université du Québec à Montréal à la fin de 2007 en vue d'assurer l'établissement de meilleures pratiques dans le domaine.



Modélisation de l'écoulement de l'eau pour l'étude du comportement d'équipements hydrauliques, réalisée par le Centre de calcul scientifique de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Doté d'immenses capacités de traitement, ce centre nous permet d'explorer de nouvelles avenues de recherche et d'aller beaucoup plus loin dans notre quête de solutions novatrices.

Un leader de l'innovation technologique

L'innovation au service de l'entreprise

Nous misons sur l'innovation pour maintenir notre leadership technologique dans le domaine de l'électricité. Nos experts en télécommunications et en technologies de l'information, de même que nos chercheurs, travaillent en synergie pour élaborer des solutions porteuses d'avenir. Ce faisant, ils aident l'entreprise à relever les défis liés à la réalisation de ses objectifs d'affaires à court et à long termes ainsi qu'à la sécurité, à la pérennité et à l'évolution du réseau électrique.

En 2007, nos efforts d'innovation ont notamment porté sur l'intégration de l'énergie éolienne, sur la fiabilisation et l'optimisation des installations et sur une automatisation accrue du réseau. Nous avons également mis en place une architecture intégrée pour le réseau de télécommunications et poursuivi le déploiement de systèmes d'information suivant une démarche qui favorise la convergence des technologies.

Un centre de calcul à haute performance

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec dispose maintenant du CASIR, un centre de calcul hautement performant, pour effectuer des travaux de simulation, de modélisation ou autres qui nécessitent d'immenses capacités de traitement et d'échange de données. Le CASIR (Centre de calcul scientifique de l'Institut de recherche) exploite un superordinateur constitué de 1 000 unités de calcul fonctionnant en réseau. En 2007, l'Institut l'a mis à profit dans plusieurs projets d'innovation, notamment pour répondre aux objectifs suivants :

- ▶ Améliorer le système de prévision des apports en eau pour permettre une meilleure gestion des ressources hydriques.
- ▶ Améliorer la performance et le rendement des turbines hydrauliques.
- ▶ Accroître la capacité de transit du réseau.
- ▶ Évaluer l'échauffement et la charge maximale de certains types d'équipements (alternateurs, transformateurs, câbles, etc.) pour en estimer l'impact sur la durée de vie de ceux-ci.



À la centrale Bersimis-2, amélioration de la performance d'une turbine au moyen de la technologie MATH.



Nouveau modèle de chauffe-eau solaire à l'essai dans notre Laboratoire des technologies de l'énergie.

L'intégration de l'énergie éolienne

Hydro-Québec entend devenir une référence mondiale en matière d'intégration de l'énergie éolienne dans un grand réseau électrique. En 2007, l'Institut a coordonné plusieurs projets d'innovation dans ce domaine.

- ▶ En collaboration avec Environnement Canada, nous avons réalisé des études sur la caractérisation et la prévision de la production éolienne en vue de maximiser l'apport de cette filière sans compromettre la fiabilité du réseau électrique.
- ▶ Nous avons travaillé au développement d'outils de gestion de l'équilibrage hydro-éolien ainsi qu'à l'élaboration et à l'amélioration de modèles de simulation du comportement des éoliennes et des parcs éoliens raccordés au réseau.
- ▶ Nous avons participé à la création du Canadian Wind Energy Strategic Network, un réseau pancanadien d'experts en énergie éolienne provenant du secteur privé, du milieu universitaire et de l'industrie de l'électricité. Ce réseau a pour vocation de chercher des solutions aux défis que pose cette filière au Canada et au Québec sur les plans climatique et géographique.
- ▶ Nous nous sommes engagés à verser une contribution de 1 M\$ répartie sur huit ans à l'Université du Québec à Rimouski, principalement pour soutenir des travaux de recherche sur l'acceptabilité sociale de la filière éolienne et son insertion dans le développement socioéconomique régional. Une partie de cette somme sera consacrée à des bourses d'études.

L'amélioration du rendement énergétique

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec développe des technologies destinées à améliorer le rendement énergétique des installations de production, de transport et de distribution de l'entreprise.

- ▶ En 2007, nous avons modifié la roue d'un des groupes turbines-alternateurs de la centrale Bersimis-2 au moyen de la technologie MATH (modèles d'analyse des turbines hydrauliques). Résultat, nous avons augmenté de 1 % le rendement sommet du groupe.
- ▶ Nous avons poursuivi l'élaboration d'un outil logiciel qui nous permettra de mieux contrôler le profil de tension du réseau de transport de manière à réduire les pertes de transit.
- ▶ Au moyen d'un procédé d'électroformage, nous avons produit des matériaux magnétiques en vue de mettre au point un alliage d'acier amorphe pour utilisation dans le noyau des transformateurs de distribution. Cet alliage pourrait permettre de réduire les pertes d'énergie des transformateurs de plus de 40 %.
- ▶ Pour aider les clients d'Hydro-Québec à réduire leur consommation d'électricité, l'Institut a également effectué des recherches dans les domaines suivants : réfrigération avancée, récupération des rejets thermiques, diminution de l'intensité énergétique industrielle, bâtiments solaires et systèmes énergétiques intégrés.



Nos ingénieurs consacrent d'importants efforts à la mise en place d'une architecture intégrée pour le réseau de télécommunications.



La Cleanova III Plus s'est classée première lors du premier Rallye énergie alternative des Laurentides, dans la catégorie « véhicules de production de série à propulsion électrique ».

Un réseau de plus en plus automatisé

En 2007, nous avons entrepris la mise en place d'une architecture intégrée pour le réseau de télécommunications d'Hydro-Québec afin d'en optimiser la planification, l'évolution et la sécurité. Nous avons également défini des orientations techniques, technologiques et commerciales pour pouvoir gérer à distance une part grandissante de nos installations.

Des technologies pour le transport terrestre

Par l'intermédiaire de TM4, une coentreprise formée avec le Groupe Industriel Marcel Dassault, nous participons au développement de systèmes de motorisation électrique destinés aux grands constructeurs automobiles.

- ▶ Près de 40 voitures Cleanova équipées d'un moteur TM4 sont actuellement à l'essai en Europe et au Canada; cinq font partie du parc de véhicules d'Hydro-Québec.
- ▶ Hydro-Québec a été l'un des seize participants au premier Rallye énergie alternative des Laurentides, tenu en octobre 2007. Dans la catégorie « véhicules de production de série à propulsion électrique », la Cleanova III Plus s'est distinguée dans l'épreuve de 450 km avec un consommation moyenne de 3,5 l/100 km.

En 2007, Hydro-Québec a par ailleurs signé des contrats de licence avec les entreprises Merck et IoLiTec (Allemagne), Solvionic (France) et Gestion Valéo (Canada) pour l'utilisation de nouveaux types de sels fondus en vue de leur intégration dans les batteries au lithium-ion destinées aux voitures électriques. Ces matériaux présentent des avantages au chapitre de la sécurité, de la performance et de la protection de l'environnement. Hydro-Québec a également signé un contrat de licence avec la société Industrial Minerals pour la purification de graphite naturel en provenance d'une mine en Ontario, en vue de son utilisation comme anode dans les batteries au lithium-ion.



Recherche de nouvelles technologies de séchage du bois d'œuvre.




À l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, travaux en cours sur les sels fondus qui seront utilisés dans la fabrication de batteries au lithium-ion destinées aux véhicules électriques.

Les avantages du partenariat

Pour maximiser la valeur et la portée de ses projets d'innovation, Hydro-Québec mise sur des partenariats avec des universités, des organismes gouvernementaux ainsi que des entreprises et des centres de recherche du Québec et d'ailleurs.

- ▶ En 2007, Hydro-Québec a versé 5,2 M\$ aux universités québécoises au titre de contrats de recherche et pour le financement de 17 chaires.
- ▶ Nous avons conclu de nouvelles alliances, notamment avec le Gruppo De Nora (Italie) et Siemens (Allemagne), en vue de développer des transformateurs de distribution à pertes réduites.
- ▶ Nous collaborons depuis 2001 aux travaux du consortium Ouranos sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. En 2007, les recherches avaient pour but d'évaluer les répercussions de l'évolution du climat sur les besoins en énergie du Québec et sur le potentiel de production d'électricité d'Hydro-Québec à l'horizon 2050.
- ▶ Nous avons poursuivi notre collaboration avec Forintek Canada, l'institut national de recherche sur les produits du bois du Canada, dans le cadre de la deuxième phase du programme ÉlectroBois, qui portait sur de nouvelles technologies de séchage du bois d'œuvre.

- ▶ La société Lonza Canada, qui utilise la technologie CeTECH (oxydation au moyen du cérium) développée par notre Laboratoire des technologies de l'énergie, a ouvert une usine à Shawinigan en 2007. CeTECH est un procédé générique qui permet la synthèse d'une vaste gamme de produits de chimie fine à haute valeur ajoutée, dont la vitamine K₃, et qui est beaucoup plus respectueux de l'environnement que les procédés traditionnels.
- ▶ En 2007, Hydro-Québec a participé à la création du Consortium en machines hydrauliques, qui réunit notamment Alstom Hydro (Canada), VA TECH HYDRO (Suisse), Voith Siemens Hydro (États-Unis), l'Université Laval, Ressources naturelles Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Ce consortium vise un double objectif, soit améliorer la performance des équipements hydrauliques et former des experts dans ce domaine.



Pour un avenir propre et durable

En 2007, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a accordé une aide financière à l'organisme de conservation Corridor appalachien pour la mise en valeur d'un territoire protégé dans le massif des monts Sutton, en Estrie. Une partie de ce territoire deviendra la réserve naturelle des Montagnes-Vertes.

L'hydroélectricité, notre force

Les choix énergétiques d'Hydro-Québec visent à favoriser le développement durable tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Québec. D'abord, l'entreprise mise sur le développement à grande échelle de l'hydroélectricité, une énergie verte et renouvelable qui génère très peu de gaz à effet de serre (GES). Ce faisant, elle participe activement à la lutte contre le changement climatique au Québec. Qui plus est, l'énergie qu'elle exporte en réponse à la demande des provinces et des États voisins remplace souvent la production de centrales au charbon ou au gaz, ce qui contribue à la réduction des émissions globales de GES dans le nord-est du continent nord-américain. Ensuite, Hydro-Québec encourage l'essor d'autres énergies vertes comme l'éolien et incite tous ses clients à faire des économies d'énergie.

Émissions atmosphériques générées par nos activités de production d'électricité (tonnes)^{a)}

Gaz	2007	2006
Dioxyde de carbone (CO ₂)	245 832	215 243
Dioxyde de soufre (SO ₂)	1 150	979
Oxydes d'azote (NO _x)	6 205	5 917

a) Nos émissions proviennent principalement des centrales thermiques qui alimentent les réseaux autonomes. Selon les données de 2005, le secteur de l'électricité ne représente que 1,7 % des émissions de GES au Québec, contre 39,0 % pour les transports et 36,3 % pour l'industrie.



Une étude portant sur les émissions de gaz à effet de serre est en cours au réservoir de l'Eastmain 1.



Au réservoir de la Péribonka, le touladi fera l'objet d'un suivi sur plusieurs années.

Nos pratiques en matière d'environnement

Chaque année, nous consacrons des sommes importantes à la protection de l'environnement, notamment pour limiter notre empreinte écologique. Nos projets d'équipement comportent des mesures d'atténuation et des programmes de suivi pour en vérifier l'efficacité. Dans nos activités courantes, nous nous efforçons d'améliorer notre performance en adoptant des pratiques responsables et en ayant recours à des technologies moins polluantes. Rappelons que la plupart de nos activités qui ont un impact sur l'environnement sont régies par un système de gestion environnementale certifié ISO 14001, de sorte que notre performance à ce chapitre est mesurée régulièrement au regard d'objectifs d'amélioration continue.

► Dès la conception du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, nous avons prévu des mesures d'une envergure sans précédent — évaluées à 120 M\$ — pour atténuer l'impact de la dérivation partielle de la rivière Rupert. Par exemple, la construction de plusieurs ouvrages hydrauliques favorisera la conservation des populations de poissons et de leurs habitats, la poursuite des activités de chasse, de pêche et de piégeage ainsi que la préservation de l'intérêt récréatif et paysager de la rivière.

► Depuis 2006, nous participons au Projet EM-1, une étude de grande envergure qui a pour but de mesurer les émissions de GES générées par les réservoirs de centrales hydroélectriques. Concrètement, cette étude consiste à quantifier les émissions de GES avant, pendant et après la mise en eau du réservoir de l'Eastmain 1 aux fins de comparaison avec le milieu naturel. Elle prévoit en outre l'élaboration d'un modèle prévisionnel des émissions de GES du réservoir de l'Eastmain 1 sur une période de 100 ans.

► Sur le site de l'aménagement de la Péribonka, nous avons transformé des bancs d'emprunt en milieux humides et créé un bassin d'alevinage pour préserver l'habitat du poisson. Par ailleurs, nous avons réalisé la plupart des travaux de construction de la ligne de raccordement de la centrale durant l'hiver et utilisé des pylônes à encombrement réduit afin d'empiéter le moins possible sur les bleuettières de la région.

► En 2007, nous avons remplacé 210 de nos véhicules légers, soit 49 % des véhicules remplacés en cours d'année, par des véhicules moins énergivores. Résultat, nous avons réduit de 71 000 litres la consommation annuelle de carburant et de 166 tonnes les émissions de CO₂ de ces véhicules. Par ailleurs, nous mettons actuellement à l'essai un premier camion-nacelle hybride (électricité et diesel). Ce véhicule devrait consommer de 40 à 60 % moins de carburant que les modèles courants, ce qui permettra de réduire d'autant ses émissions de GES.



À Montréal, des employés se déplacent en vélos libre-service dans le cadre de leur travail.



Des milliers d'arbres sont sauvés depuis que nous utilisons du papier écologique pour nos besoins d'impression et de reprographie.

- ▶ Depuis 2006, Hydro-Québec participe à la démarche *allégo*, une initiative de l'Agence métropolitaine de transport qui a pour but de favoriser l'utilisation d'autres moyens de transport que l'automobile en solo. Concrètement, l'entreprise a mis des vélos libre-service à la disposition de ses employés et offre des incitatifs pour encourager le transport en commun, le covoiturage et les déplacements actifs, soit à pied ou à vélo.
- ▶ En 2007, le personnel d'Hydro-Québec a utilisé du papier écologique pour ses besoins d'impression et de reprographie, un choix qui a permis de sauver 14 000 arbres et d'économiser 19 millions de litres d'eau.
- ▶ Nous avons recyclé 1 030 tonnes de papier et de carton et 8 309 tonnes de métal en 2007. De plus, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation des employés sur le thème « Notre choix est vert, on récupère », nous avons aménagé 300 îlots de récupération de matières variées dans 86 bâtiments. Ainsi, près de 19 000 employés ont maintenant accès à des services de récupération.

- ▶ Nous décontaminons et recyclons systématiquement les huiles isolantes utilisées dans nos équipements. Notre taux de réutilisation s'est établi à 91 % en 2007, un résultat comparable à celui des années antérieures.

- ▶ À ce jour, seize de nos immeubles ont obtenu la certification *Visez vert* de BOMA Québec, qui atteste la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales touchant par exemple la consommation d'énergie et d'eau ainsi que la gestion des produits dangereux. Ces pratiques ont été adoptées dans l'ensemble des bâtiments appartenant à Hydro-Québec.

Une meilleure qualité de vie

Nous nous efforçons de préserver les paysages et la qualité de vie des citoyens qui vivent à proximité de nos installations. Par ailleurs, nous finançons de nombreuses initiatives locales en faveur de l'environnement et des collectivités.

- ▶ En 2007, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a accordé une aide de près de 1,5 M\$ pour la réalisation de quinze projets dans huit régions administratives du Québec. Par exemple, elle s'est engagée à verser une subvention de 524 200 \$ sur deux ans à l'organisme Corridor appalachien pour



Installation d'un système de ventilation éconergétique au bâtiment administratif de la rue Jarry, à Montréal.



Dévoilement de l'affiche présentant la région de Manicouagan-Uapishka comme une réserve de la biosphère, en présence de Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.



Dans l'île des Sœurs, à Montréal, l'absence de lignes aériennes améliore le paysage.

la mise en valeur d'un vaste territoire protégé dans le massif des monts Sutton, dont près de 5 000 hectares formeront la réserve naturelle des Montagnes-Vertes. Cette initiative a pour but de faciliter l'accès du public à cette aire de conservation sans compromettre son intégrité écologique. Elle concilie la préservation de l'environnement et la prise en charge des habitats naturels par la collectivité.

► La région de Manicouagan-Uapishka, dans laquelle nous exploitons onze centrales hydroélectriques, a été désignée réserve de la biosphère dans le cadre du programme L'Homme et la biosphère de l'UNESCO. Cette désignation est le fruit du travail de longue haleine de nombreuses organisations, y compris Hydro-Québec.

► La municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a inauguré un nouveau parc municipal et dévoilé les éléments du patrimoine religieux qui ont fait l'objet de travaux de revitalisation et de mise en valeur grâce à une subvention de plus de 500 000 \$ accordée au titre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

► Pour favoriser une meilleure intégration visuelle de nos installations, nous avons effectué des raccordements en souterrain pour 13 800 nouveaux abonnements domestiques en 2007.



Un acteur social de premier plan

Les Hydro-Québécois de demain. Dans un domaine aussi pointu que celui de l'électricité, l'expertise du personnel est primordiale. C'est pourquoi nous agissons sur plusieurs plans pour assurer la relève.

Nos ressources humaines au cœur de nos préoccupations

Hydro-Québec compte sur tous ses employés pour atteindre ses objectifs. Aussi avons-nous mis en place des outils de communication et de perfectionnement diversifiés grâce auxquels ils peuvent comprendre les enjeux de l'entreprise et développer leurs compétences. En 2007, le taux de satisfaction du personnel a atteint un nouveau record qui témoigne d'un fort sentiment d'appartenance. Toutefois, le vieillissement de notre effectif se traduit par un nombre grandissant de départs à la retraite. Pour faire face à la situation, nous misons sur notre *Plan corporatif de soutien à la relève*, qui prévoit notamment des campagnes de promotion, des stratégies de recrutement, des activités de formation et des mécanismes de transmission des connaissances. S'ajoutent à cela des initiatives visant à bien accueillir les nouveaux employés, à faciliter leur intégration et à mesurer leur degré de satisfaction.

- ▶ D'après le sondage *Écoute du personnel*, auquel 13 890 employés ont répondu, le taux de satisfaction générale a progressé de 8,42 sur 10 en 2006 à 8,46 en 2007 — un résultat sans précédent. L'indice global de mobilisation s'est établi à 6,92, un niveau semblable à celui de 2006.
- ▶ Afin de maintenir l'équité salariale, nous avons instauré de nouveaux régimes de rémunération pour le personnel non syndiqué et pour les membres du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec.
- ▶ Des 2 860 employés admissibles à la retraite en 2007, 758 ont quitté l'entreprise.
- ▶ D'après le sondage *Écoute des nouveaux employés*, le taux de satisfaction des nouveaux membres du personnel sur les plans de l'accueil et de l'intégration a atteint 8,3 sur 10 en 2007. Par ailleurs, 67 % des 1 551 employés embauchés en 2007 ont moins de 35 ans.
- ▶ Hydro-Québec est partenaire de l'Institut en génie de l'énergie électrique du Québec, qui a pour vocation de faciliter le partage des ressources universitaires dans le secteur du génie électrique et de permettre à des sociétés industrielles de s'engager dans la formation de la relève. En 2007, nous avons décerné 15 bourses d'études et 27 bourses de déplacement à 37 étudiants de l'Institut, pour un total de 83 650 \$. De plus, 17 nouveaux diplômés de l'Institut ont joint nos rangs en cours d'année, ce qui porte à 78 le nombre de diplômés embauchés depuis la création de l'Institut.
- ▶ Nous avons offert des stages à 170 étudiants des premier et deuxième cycles universitaires. Nous avons aussi accueilli seize cégépiens inscrits à des programmes de travail-études dans diverses disciplines, dont l'électronique industrielle et le génie civil.



Taux de satisfaction du personnel le plus élevé à ce jour.



En 2007, l'entreprise a consacré 115 M\$ à des activités de formation.

- ▶ Le taux de fréquence des accidents du travail s'est amélioré en 2007, s'établissant à 3,24 par 200 000 heures travaillées, contre 3,33 en 2006. Nous avons poursuivi les audits de diligence raisonnable que nous avons entrepris en 2006 en vue d'assurer le respect de nos obligations en matière de santé et de sécurité ainsi que l'application des mesures nécessaires pour prévenir les accidents.
- ▶ En 2007, nous avons consacré 4,2 % de la masse salariale à des programmes de formation, et 16 453 employés ont participé à au moins une activité de formation.
- ▶ Au chapitre de la diversité de l'effectif, nous avons brossé le portrait des groupes cibles — soit les femmes, les Autochtones, les membres des minorités ethniques et visibles ainsi que les personnes handicapées — et avons comparé nos résultats aux taux de disponibilité sur le marché du travail établis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour diverses catégories d'emplois : employés de bureau, gens de métier, techniciens, ingénieurs et scientifiques. Nous achevons la préparation d'un plan d'action à l'horizon 2015 en vue d'harmoniser le profil de notre main-d'œuvre avec celui du marché.
- ▶ Dans le cadre de notre *Plan des mesures d'urgence — risques biologiques*, nous avons effectué des simulations de situations d'urgence qui ont démontré notre capacité à assurer la continuité du service en cas de pandémie.

Un moteur de l'économie québécoise

Hydro-Québec joue un rôle de premier plan dans la vie économique du Québec. Les retombées de ses activités courantes et de ses nombreux projets de construction, de réfection et d'innovation se chiffrent en milliards de dollars et en milliers d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire.

- ▶ Nos acquisitions globales de biens et de services (au Québec et à l'extérieur) ont totalisé 2 586 M\$^{a)} en 2007, contre 2 673 M\$ en 2006. Elles se répartissent comme suit :
 - ▶ 1 057 M\$ pour l'achat de biens,
 - ▶ 33 M\$ pour la location de biens,
 - ▶ 1 101 M\$ pour les travaux et les services spécialisés,
 - ▶ 395 M\$ pour les services professionnels.
- ▶ Nos acquisitions de biens et de services auprès d'entreprises établies au Québec ont atteint 2 436 M\$, soit 94 % du total^{a)}.
- ▶ Le nombre d'emplois soutenus au Québec par nos acquisitions globales de biens et de services est estimé à 19 000, dont 13 000 emplois directs^{a)}.
- ▶ Nous continuons à diversifier nos fournisseurs, notamment pour les produits et services nécessaires à notre mission de base, afin d'assurer la sécurité de nos approvisionnements et de bénéficier de prix concurrentiels.
- ▶ Nous avons poursuivi la mise en place d'outils conçus pour évaluer la performance de nos fournisseurs en vue de favoriser l'amélioration continue de la qualité des biens et des services acquis.
- ▶ Nos critères en ce qui concerne le respect des principes du développement durable ont été renforcés.
 - ▶ Nous avons développé des outils pour sensibiliser les fournisseurs à nos exigences environnementales.
 - ▶ Nous avons élaboré une Déclaration de conformité environnementale pour les fournisseurs de certains types de biens et de services.
 - ▶ Nous avons négocié des ententes concernant la récupération et la valorisation de biens et de matériaux, par exemple les réfrigérateurs, les ordinateurs, le verre, le plastique et le métal.
- ▶ En 2007, nos projets hydroélectriques ont généré 4 606 emplois de chantier pour les fournisseurs externes.

a) Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.



Exposition de photos d'archives dans le hall du siège social. Hydro-Québec prête des pièces archivistiques à des expositions mettant en valeur le patrimoine industriel.



Notre Centre de services partagés coordonne le transport des travailleurs vers les régions éloignées.

Retombées régionales des acquisitions d'Hydro-Québec (k\$)^{a, b}

Région administrative du Québec	Acquisitions de services ^c	Acquisitions de biens ^d	Total
Abitibi-Témiscamingue (08)	20 589	15 898	36 487
Bas-Saint-Laurent (01)	7 041	2 584	9 625
Capitale-Nationale (03)	185 255	31 370	216 625
Centre-du-Québec (17)	82 877	29 807	112 684
Chaudière-Appalaches (12)	55 664	26 496	82 160
Côte-Nord (09)	45 370	9 553	54 923
Estrie (05)	6 552	8 532	15 084
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) ^e	4 304	1 397	5 701
Lanaudière (14)	27 930	17 960	45 890
Laurentides (15)	79 969	20 497	100 466
Laval (13)	120 798	28 315	149 113
Mauricie (04)	124 703	40 148	164 851
Montérégie (16)	114 592	258 450	373 042
Montréal (06)	377 348	433 776	811 124
Nord-du-Québec (10)	9 045	6 123	15 168
Outaouais (07)	6 974	21 665	28 639
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	184 079	30 307	214 386
Total	1 453 090	982 878	2 435 968

a) Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région administrative.

b) Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.

c) Services spécialisés, services professionnels et travaux.

d) Achat et location de biens.

e) Dans la municipalité régionale de comté de Matane et la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les contrats attribués à des producteurs d'énergie éolienne privés par suite du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution ciblant ce type d'énergie ont généré des retombées estimées à environ 185 M\$ en 2007.



Recyclage de métal au Centre de récupération de matières dangereuses de Saint-Hyacinthe.



Jean Charest, premier ministre du Québec, remet un Grand Prix québécois de la qualité 2007 à Maurice Charlebois, Vice-président exécutif aux ressources humaines et aux services partagés.

Le Centre de services partagés d'Hydro-Québec a remporté l'un des Grands Prix québécois de la qualité 2007. Ces prix reconnaissent les efforts déployés par les entreprises privées et les organismes publics dans leur quête d'excellence. Ils sont comparables par la rigueur des critères de sélection aux prix de renommée internationale tels que le Deming (Japon), le Malcolm Baldrige National Quality Award (États-Unis) et le Prix européen de la qualité.

PHOTO : © MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ

Contribution d'Hydro-Québec à l'économie québécoise

	2007	2006
Dividendes déclarés (M\$)	2 095	2 342
Taxe sur le capital (M\$)	278	261
Taxe sur les services publics (M\$)	240	230
Redevances hydrauliques (M\$)	263	–
Taxes municipales et scolaires (M\$)	35	36
Frais de garantie relatifs aux emprunts payés à l'actionnaire (M\$)	169	158
Pourcentage des acquisitions effectuées auprès d'entreprises québécoises	94	92
Emplois directs soutenus par les acquisitions, y compris les achats hors Québec (années-personnes)	13 000	14 000
Crédits de mise en valeur intégrée (M\$) ^{a)}	0,4	1,1

a) Dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec verse aux collectivités touchées par ses grands projets d'équipements de transport l'équivalent de 1 % du coût capitalisé des équipements.

Des rapports étroits avec les collectivités

Pour favoriser l'acceptation de ses projets et maximiser les retombées économiques de ses activités, Hydro-Québec mise sur des partenariats avec les collectivités locales, les organismes socioéconomiques et les regroupements de citoyens. Elle contribue également au développement des régions où elle est présente et participe par divers moyens à la formation de la relève.

► En mai 2007, Hydro-Québec et l'Union des municipalités du Québec ont ratifié une entente de partenariat en matière d'efficacité énergétique. D'une durée de deux ans, l'entente prévoit notamment la mise en place d'un guichet unique pour soutenir les intervenants municipaux dans la planification et la réalisation de leurs initiatives dans ce domaine. Une entente similaire a été conclue avec la Fédération Québécoise des Municipalités en septembre.

► Dans le but d'optimiser les retombées du projet du complexe hydroélectrique de la Romaine, la municipalité régionale de comté de Minganie et Hydro-Québec ont signé, en janvier 2008, une entente de partenariat qui permettra la réalisation de nombreux projets à caractère économique, environnemental, social et culturel. Les paiements prévus par cette entente s'échelonnent jusqu'en 2070.

► Pour tenir compte du savoir écologique traditionnel dans l'étude d'impact sur l'environnement du complexe hydroélectrique de la Romaine, une enquête a été menée auprès d'une vingtaine d'Innus des communautés d'Ekuanitshit, de Nutashkuan et d'Unaman-shipu. Cette enquête avait pour but de documenter leurs connaissances de la zone d'étude ainsi que leur perception des relations entre les différents éléments du milieu naturel et l'incidence de ces éléments sur la vie traditionnelle de leurs communautés respectives.



Élèves du secondaire participant à un stage d'un jour dans le cadre du projet Classes Affaires.



Réhabilitation du seuil déversoir à la centrale de Gaillard, en Haïti.

- ▶ Hydro-Québec et le Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec (ComaxNord) ont signé une nouvelle entente dans le contexte du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert afin de maximiser les emplois et les contrats attribués dans la région. Hydro-Québec a également renouvelé son entente de partenariat financier avec le ComaxNord.
- ▶ Hydro-Québec a participé à des salons des carrières et à des expo-sciences organisés par les communautés crie. Ces rencontres ont été l'occasion pour les Crie de s'informer sur les activités de l'entreprise et sur les possibilités d'emploi qu'elles représentent.
- ▶ Dans le cadre de notre participation au projet Classes Affaires, nous avons offert un stage d'un jour à des élèves du secondaire.

Un rayonnement international

Sur la scène internationale, Hydro-Québec participe activement aux initiatives d'organisations comme le Conseil Mondial de l'Énergie, le Conseil International des Grands Réseaux Électriques, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et le e8. Nous partageons également notre savoir-faire avec des pays en développement dans le cadre de projets de coopération internationale.

- ▶ En mai 2007, l'Association internationale pour l'hydroélectricité (AIH) a tenu le premier congrès mondial sur le thème du développement durable des ressources hydroélectriques. En marge de cet événement, qui a réuni des participants de 42 pays à Antalya, en Turquie, Hydro-Québec a participé à la conception et à l'animation d'une formation portant sur le protocole d'audit de conformité des projets hydroélectriques au regard des directives de l'AIH concernant le développement durable de la filière hydraulique.

- ▶ Hydro-Québec s'est vu confier la présidence du e8 pour le cycle 2007-2008. Le Sommet annuel du e8 en juin 2008 sera donc présidé par Thierry Vandal.
- ▶ Nous avons reconduit pour cinq ans notre engagement dans le programme du Fonds Hydro-Québec pour la Francophonie. Au cours du dernier exercice, le Fonds a notamment :
 - ▶ renouvelé le financement d'un programme de soutien à l'Électricité d'Haïti pour le redressement du secteur électrique de ce pays ;
 - ▶ financé des séminaires de formation au Bénin, en Suisse et au Togo, en collaboration avec le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.
- ▶ Hydro-Québec a participé au 20^e Congrès mondial de l'énergie, qui s'est tenu à Rome du 11 au 15 novembre. Quelque 4 000 décideurs de tous les horizons — entreprises, gouvernements, organisations internationales, universités, etc. — et de toutes les régions du globe ont assisté à cet événement. Le 21^e Congrès mondial de l'énergie aura lieu à Montréal en 2010.



Notre contribution à la communauté



Le Festival de Lanaudière. Hydro-Québec appuie la réalisation d'activités ou d'événements de toute nature à l'échelle du Québec. L'entreprise s'investit en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide humanitaire et concourt au rayonnement de la culture. En outre, elle encourage ses employés à s'engager dans leur milieu.

PHOTO : GUY HAMELIN / FESTIVAL DE LANAUDIÈRE

Un engagement social de longue date

Hydro-Québec est fière de son engagement de longue date envers la société québécoise. En 2007, l'entreprise a consacré 24,7 M\$ — soit près de 1 % de son bénéfice net — sous forme de dons et de commandites à un grand nombre d'organismes et d'activités dans toutes les régions du Québec et dans différents domaines : culture, santé et aide humanitaire, éducation et jeunesse, développement socioéconomique, sport, environnement. Elle a aussi renouvelé sa contribution à Centraide, qui soutient une multitude d'organismes et de projets communautaires dans toutes les régions du Québec, en lui remettant 6,1 M\$, dont près de la moitié est venue de ses employés, retraités et administrateurs.

Culture

- ▶ Hydro-Québec contribue au rayonnement de plusieurs grandes institutions culturelles, notamment les Grands Ballets Canadiens de Montréal; l'Opéra de Montréal; le Théâtre du Nouveau Monde; Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal; le Musée national des beaux-arts du Québec; le Musée de la civilisation; l'Opéra de Québec; le Domaine Forget de Charlevoix et le Centre d'arts Orford.
- ▶ Hydro-Québec accorde une aide financière à tous les orchestres symphoniques du Québec. Commanditaire en titre de l'Orchestre symphonique de Montréal depuis 1999 et commanditaire de la saison annuelle de l'Orchestre symphonique de Québec depuis 2005, elle est également un partenaire de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal.
- ▶ En 2007, nous avons offert un appui financier à de nombreuses compagnies théâtrales, notamment le Théâtre du Rideau Vert, le Centaur et le Théâtre La Licorne, à Montréal, le Théâtre du Trident, à Québec, le Théâtre de l'Arbre-muse, à Trois-Rivières, le Théâtre Les gens d'en bas, au Bic, et le Théâtre La Rubrique, à Saguenay.
- ▶ Nous avons financé de nombreux événements culturels en 2007, tels que le Festival d'été de Québec, le Festival des traditions du monde, à Sherbrooke, le Mondial des cultures de Drummondville, le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, le Festival de Lanaudière, Musiqu'en Nous, en Outaouais, le Festival classique des Hautes-Laurentides, le Symposium international d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, le Festival du Bleu de Dolbeau-Mistassini et le Festiv'Art de Frelighsburg. De plus, nous appuyons des manifestations annuelles ou bisannuelles comme le Carnaval de Québec, le Festi-vent sur glace, à Saint-Placide, et le Festival des neiges de Puvirnituq. Nous soutenons également les fêtes marquant le 400^e anniversaire de la ville de Québec.



Thierry Vandal a coprésidé la campagne Centraide du Grand Montréal. Contribution d'Hydro-Québec : 6,1 M\$.



Roméo et Juliette, des Grands Ballets Canadiens de Montréal.



Affiche de la pièce *Marie Stuart*, jouée au Théâtre du Rideau Vert.

PHOTO : SERGUEI ENDINIAN

PHOTO : ANGELO BARSETTI

Santé et aide humanitaire

► En 2007, nous avons contribué à hauteur de 2,3 M\$ aux campagnes de financement d'une soixantaine d'hôpitaux répartis dans toutes les régions du Québec. Parmi les grandes institutions qui ont bénéficié de notre appui dans les régions de Montréal et de Québec, mentionnons l'Institut de Cardiologie de Montréal, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et la Corporation de l'Institut de cardiologie de Québec. À cela s'ajoutent le Centre hospitalier régional de Rimouski, l'Hôtel-Dieu d'Alma et la Fondation de ma vie du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi, le Centre hospitalier Pierre-Janet, en Outaouais, le Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière, l'Hôpital Charles LeMoine, en Montérégie, et l'Hôpital de Memphrémagog, en Estrie, notamment. La Fondation les petits trésors de l'hôpital Rivière-des-Prairies, qui œuvre dans le domaine de la santé mentale des enfants dans la région de Montréal, a aussi reçu notre aide.

► Nous avons également appuyé 150 autres organismes qui viennent notamment en aide aux toxicomanes ou aux personnes démunies ou qui facilitent l'insertion de jeunes en difficulté. Mentionnons la Fondation des Auberges du cœur, Le Boulot vers... ainsi que le Réseau québécois des CFER (centres de formation en entreprise et récupération).

Éducation et jeunesse

► Depuis plusieurs années, nous accordons une aide financière aux universités québécoises pour les soutenir dans la réalisation de divers projets de développement et leur permettre de décerner des bourses d'excellence. En 2007, notre contribution à ce chapitre a atteint 3,4 M\$, y compris de nouveaux engagements envers l'Université du Québec à Rimouski ainsi que l'Université Concordia et l'Université McGill, à Montréal. Cette somme exclut le soutien accordé aux chaires de recherche (1,6 M\$) et les contrats de recherche attribués aux universités.

► La Fondation Québec Jeunes, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec et la Fondation Père Sablon ont bénéficié de notre aide.

► Pour assurer la relève, nous avons renouvelé notre appui à l'événement *Les filles et les sciences : un duo électrisant!*, une journée thématique qui a pour but de faire découvrir l'univers des sciences et des technologies aux adolescentes de 13 à 15 ans.



Bloc opératoire à l'Institut de cardiologie de Québec.



Les filles et les sciences : un duo électrisant !
Atelier tenu par certains de nos ingénieurs.



Hydro-Québec a présenté le Programme scientifique du Centenaire du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

PHOTO : © CORPORATION DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE QUÉBEC

PHOTO : NANCY LESSARD / © AGENCE BOS

Développement socioéconomique

► Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec est tout naturellement amenée à établir des partenariats avec des organismes socioéconomiques et des regroupements de gens d'affaires de secteurs variés. Ainsi, nous appuyons des chambres de commerce, l'Association des directeurs municipaux du Québec et la Fédération des agricultrices du Québec. Des événements ponctuels comme le congrès CFP (carton, fibre, papier) bénéficient également de notre soutien.

Sport

- Hydro-Québec a bonifié son association avec la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec en créant de nouvelles bourses destinées aux jeunes athlètes qui émergent sur la scène sportive nationale ou internationale. Ces bourses s'ajoutent aux bourses que l'entreprise offre annuellement aux jeunes athlètes d'élite.
- Hydro-Québec commandite les Jeux du Québec depuis plus de 20 ans.
- La Traversée internationale du lac Saint-Jean et le Tour de Beauce ont de nouveau bénéficié de notre appui.
- Nous soutenons le Défi sportif des athlètes handicapés et les Olympiques spéciaux Québec, encourageant ainsi la pratique sportive chez les personnes handicapées.

Environnement

- Hydro-Québec a parrainé diverses initiatives dans le domaine de l'environnement. À titre d'exemples, mentionnons la deuxième édition du Salon national de l'environnement et le défilé de véhicules alternatifs qui a eu lieu en marge de cet événement, ainsi que la troisième conférence Entreprise et développement durable du Centre international Unisféra et le colloque sur la biodiversité organisé par le Centre de développement de la recherche internationale en environnement.
- Le Rendez-vous international sur les applications du développement durable, organisé par l'Université de Sherbrooke, et la conférence Climat 2050 présentée à Montréal ont bénéficié de la participation active des dirigeants d'Hydro-Québec ainsi que d'une contribution financière.

Revue financière

Analyse par la Direction

- 51 Vue d'ensemble
- 52 Résultats consolidés
- 54 Situation financière
- 57 Informations sectorielles
- 68 Perspectives
- 69 Gestion intégrée des risques d'entreprise

États financiers consolidés

- 71 Rapport de la Direction
 - 72 Rapport des vérificateurs
 - 73 États consolidés des résultats
 - 73 États consolidés des bénéfices non répartis
 - 74 Bilans consolidés
 - 75 États consolidés des flux de trésorerie
 - 76 États consolidés du résultat étendu
 - 77 Notes afférentes aux états financiers consolidés
-
- 100 Rétrospective quinquennale
 - 103 Données financières trimestrielles consolidées

L'analyse par la Direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes afférentes. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables propres aux entreprises réglementées. Les éléments visés par ces pratiques sont détaillés à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels d'Hydro-Québec pourraient différer sensiblement des résultats prévus. Par ailleurs, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant. Signalons enfin que les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 14 mars 2008.

Analyse par la Direction

Vue d'ensemble

Le bénéfice provenant des activités poursuivies a atteint 2 882 M\$ par rapport à 2 797 M\$ l'an dernier, alors qu'un gain de change non récurrent de 234 M\$ avait été constaté. Ce résultat est principalement attribuable à une croissance de 290 M\$ des exportations nettes d'électricité.

Le bénéfice provenant des activités abandonnées s'est chiffré à 25 M\$ en 2007. Il résulte principalement d'un gain sur la vente de notre participation dans DirectLink, en Australie. Cette transaction, clôturée le 28 février 2007, marquait l'achèvement de la cession de nos participations à l'étranger.

Le bénéfice net s'est établi à 2 907 M\$, en baisse de 834 M\$ par rapport à 2006. Cette diminution s'explique surtout par des gains de 917 M\$ sur la vente d'actifs en 2006, dont 813 M\$ pour la vente de notre participation dans Transelec, au Chili.

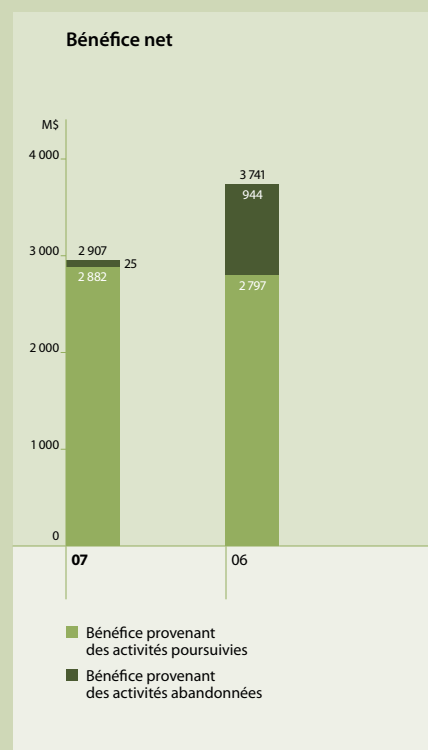
Les produits ont totalisé 12 330 M\$, en hausse de 1 169 M\$ (11 %) sur l'année précédente. Les produits des ventes d'électricité ont atteint 11 985 M\$, contre 10 551 M\$ en 2006, soit une augmentation de 1 434 M\$ attribuable à la progression des ventes d'électricité au Québec (966 M\$) et hors Québec (468 M\$). Les autres produits ont diminué de 265 M\$, surtout en raison de la constatation, au deuxième trimestre 2006, d'un gain de change non récurrent de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains.

Les charges totales ont atteint 6 936 M\$, en hausse de 784 M\$ par rapport à 2006. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de 240 M\$ des achats d'électricité et de combustible et par l'application, depuis janvier 2007, de redevances hydrauliques payées au gouvernement du Québec, pour 263 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est chiffré à 15,0 %, contre 20,6 % en 2006. Cet indicateur atteste notre bonne performance financière. Notons que le rendement exceptionnel de 2006 comprenait des gains de 917 M\$ sur la cession de participations à l'étranger.

Les fonds générés par l'exploitation ont totalisé 5,2 G\$, en hausse de 1,2 G\$ par rapport à 2006. Ces fonds ont notamment permis de verser les dividendes de 2 342 M\$ déclarés en 2006 et de financer une bonne partie de nos investissements. L'importance de ceux-ci, qui ont atteint 3,6 G\$ en 2007 contre 3,5 G\$ en 2006, confirme la poursuite de nos grands projets dans les secteurs Production et Transport. Soulignons à cet égard les travaux entrepris au premier trimestre sur le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert et la construction de la nouvelle interconnexion avec l'Ontario.

Les dividendes déclarés pour la période 2003-2007 totalisent 7,9 G\$.



Résultats consolidés

Le bénéfice provenant des activités poursuivies a atteint 2 882 M\$ par rapport à 2 797 M\$ l'an dernier, alors qu'un gain de change non récurrent de 234 M\$ avait été constaté. Ce résultat est principalement attribuable à une croissance de 290 M\$ des exportations nettes d'électricité d'Hydro-Québec Production en raison, surtout, d'une augmentation du volume des ventes et de conditions de marché favorables.

Les produits ont augmenté de 1 169 M\$ (11 %) pour atteindre 12 330 M\$ en 2007. Les produits des ventes d'électricité ont progressé de 1 434 M\$ pour s'établir à 11 985 M\$. Au Québec, ils se sont chiffrés à 10 368 M\$, en hausse de 966 M\$ par rapport à 2006, et ce, pour une augmentation de volume de 5,8 TWh. Sur les marchés hors Québec, ils ont totalisé 1 617 M\$, en hausse de 468 M\$. Les autres produits ont diminué de 265 M\$, principalement en raison de la constatation, au 30 juin 2006, d'un gain de change non récurrent de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains.

Au Québec, la hausse de 966 M\$ des produits des ventes d'électricité résulte essentiellement de l'effet des températures plus froides en 2007, de l'augmentation des produits associés aux contrats particuliers avec certains grands clients industriels — contrats dont les risques sont assumés par Hydro-Québec Production — et des ajustements tarifaires entrés en vigueur les 1^{er} avril 2006 et 2007.

Sur les marchés hors Québec, la hausse de 468 M\$ provient de l'augmentation du volume des exportations d'Hydro-Québec Production et, dans une moindre mesure, des opérations de revente d'Hydro-Québec Distribution.

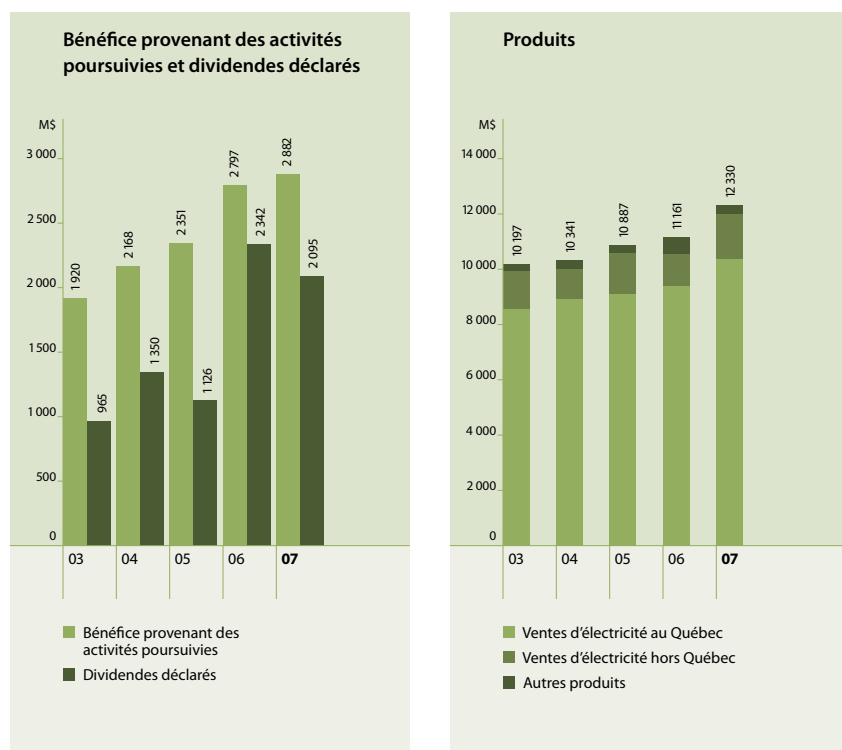
Les charges totales ont atteint 6 936 M\$, soit 784 M\$ de plus qu'en 2006.

Les charges d'exploitation sont passées de 2 394 M\$ en 2006 à 2 545 M\$ en 2007. Cette hausse de 151 M\$ est attribuable à l'inflation et à une augmentation du volume d'activité. Soulignons à cet égard la mise en service des centrales de l'Eastmain-1 et Mercier par Hydro-Québec Production, l'intensification des activités de maintenance du réseau et de maîtrise de la végétation par Hydro-Québec Distribution ainsi que les coûts additionnels engagés par celle-ci pour la troisième et dernière étape de la mise en œuvre du Système d'information clientèle. La hausse du coût de retraite a également contribué à l'accroissement des charges d'exploitation.

Les achats d'électricité et de combustible se sont établis à 1 555 M\$ en 2007, par rapport à 1 315 M\$ en 2006. Cet écart de 240 M\$ s'explique surtout par une hausse de 247 M\$ des achats d'électricité postpatrimoniale effectués par Hydro-Québec Distribution.

La charge d'amortissement a totalisé 1 991 M\$, contre 2 007 M\$ en 2006. La mise en service de plusieurs installations a entraîné une hausse de 93 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles. Par contre, une diminution nette de 120 M\$ provient de l'amortissement des actifs et des passifs réglementaires selon les modalités établies par la Régie de l'énergie. En effet, 251 M\$ des 262 M\$ du passif réglementaire comptabilisé en 2006 relativement à l'écart des coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ont été amortis en 2007, ce qui a réduit d'autant la charge d'amortissement. Inversement, l'amortissement partiel de l'actif réglementaire lié aux coûts du service de transport pour l'alimentation de la charge locale comptabilisés en 2006 à la suite d'une décision de la Régie a fait augmenter cette charge de 70 M\$. Précisons que l'amortissement de ces deux éléments a été pris en compte dans l'établissement des tarifs entrés en vigueur en avril 2007.

Les taxes se sont élevées à 816 M\$, en hausse de 287 M\$ sur 2006, dont 263 M\$ en raison de l'application, depuis janvier 2007, de redevances hydrauliques payées par Hydro-Québec Production au gouvernement du Québec.



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.

Les reports réglementaires de 2007 ont conduit à la constatation d'un actif réglementaire de 57 M\$ et de passifs réglementaires de 86 M\$.

D'une part, au chapitre des coûts de transport, la Régie de l'énergie a rendu en mars 2007 une décision relative aux tarifs d'Hydro-Québec TransÉnergie, avec effet le 1^{er} janvier 2007. Cette décision s'est traduite par une hausse de 57 M\$ des revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale, en reconnaissance du coût des infrastructures de transport nécessaires pour répondre à la croissance de la consommation québécoise. Puisque les tarifs de distribution pour 2007 avaient déjà été fixés, la hausse de 57 M\$ a donné lieu à la comptabilisation d'un actif réglementaire du même montant.

D'autre part, la Régie de l'énergie a établi en 2007 un nouveau compte d'écart qui correspond à la différence entre les prévisions de revenus des services de transport de point à point reconnues par la Régie aux fins de la fixation des tarifs de transport et les revenus réels des services de transport de point à point. Ce mécanisme permet d'attribuer les écarts de revenus, tant positifs que négatifs, à la clientèle du service de transport pour l'alimentation de la charge locale et à celle du service de transport de point à point à long terme. Or, puisque les revenus réels de 2007 ont dépassé les prévisions, un montant de 50 M\$ a été comptabilisé au titre d'un passif réglementaire.

Par ailleurs, en ce qui concerne les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale, ils ont été inférieurs aux coûts prévus aux fins de la fixation des tarifs de distribution par la Régie de l'énergie. Un passif réglementaire de 36 M\$ a donc été enregistré à ce titre, ce qui porte le total des passifs réglementaires constatés en 2007 à 86 M\$.

Rappelons qu'en 2006, un actif réglementaire de 340 M\$ avait été comptabilisé relativement aux coûts du service de transport des années 2005 et 2006. Également, un passif réglementaire de 262 M\$ avait été inscrit en 2006 pour tenir compte du fait que les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale avaient été inférieurs aux coûts prévus aux fins de l'établissement des tarifs.

Les frais financiers ont totalisé 2 512 M\$, contre 2 212 M\$ en 2006, soit une augmentation de 300 M\$. Cet écart est partiellement attribuable à la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers. De plus, l'adoption de nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers, qui abolissent les règles transitoires instaurées en 2004, a donné lieu à un ajustement à la hausse des bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2007 et a mis fin à l'amortissement d'un gain reporté. Enfin, la réduction des frais financiers capitalisés — qui s'explique par la diminution de la valeur moyenne des immobilisations en cours (en raison notamment de la mise en service de la centrale de l'Eastmain-1 au second semestre 2006) —, la hausse des frais de garantie et le fait qu'aucun intérêt n'a été imputé aux activités abandonnées en 2007 ont également contribué à la hausse des frais financiers.

Le bénéfice provenant des activités abandonnées a atteint 25 M\$ en 2007, contre 944 M\$ en 2006. Le bénéfice de 2007 résulte essentiellement d'un gain de 18 M\$ sur la vente de notre participation dans DirectLink, en Australie. Rappelons que le bénéfice de 2006 comprenait des gains sur cession de 917 M\$, dont 813 M\$ réalisés à la vente de notre participation dans Transelec, au Chili.

Le bénéfice net s'est établi à 2 907 M\$, contre 3 741 M\$ en 2006. Cette baisse de 834 M\$ s'explique par des gains de 917 M\$ réalisés sur la vente d'actifs en 2006 et par la constatation, au cours de cette même année, d'un gain de change non récurrent de 234 M\$, atténués par la croissance de 290 M\$ des exportations nettes d'électricité en 2007.

	2007	2006
RÉSULTATS ET DIVIDENDES (M\$)		
Produits	12 330	11 161
Bénéfice d'exploitation	5 394	5 009
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 882	2 797
Bénéfice provenant des activités abandonnées	25	944
Bénéfice net	2 907	3 741
Dividendes déclarés	2 095	2 342
BILANS (M\$)		
Actif total	64 852	63 254
Immobilisations corporelles	53 228	51 854
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	34 534	34 427
Capitaux propres	20 892	18 840
RATIOS		
Rendement des capitaux propres (%)	15,0	20,6
Taux de capitalisation (%)	37,5	36,1
Taux d'autofinancement (%)	61,9	86,5
Couverture des intérêts	2,13	2,06

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.

Situation financière

Activités d'exploitation

Les fonds générés par les activités d'exploitation ont totalisé 5 159 M\$ en 2007, contre 4 005 M\$ en 2006. Ces fonds ont servi à financer une part importante de nos investissements et à payer les dividendes déclarés pour l'exercice 2006.

Activités d'investissement

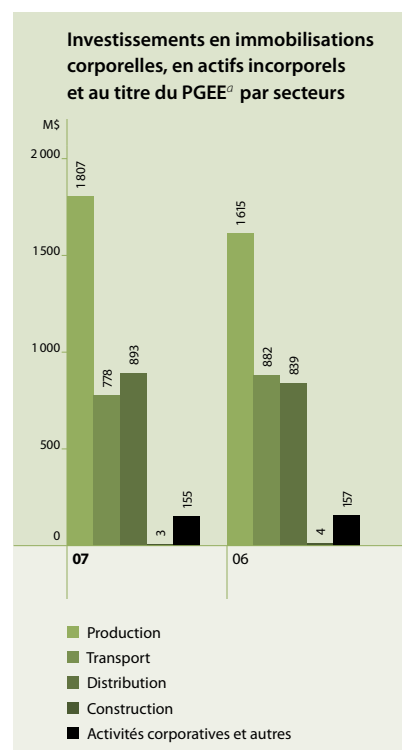
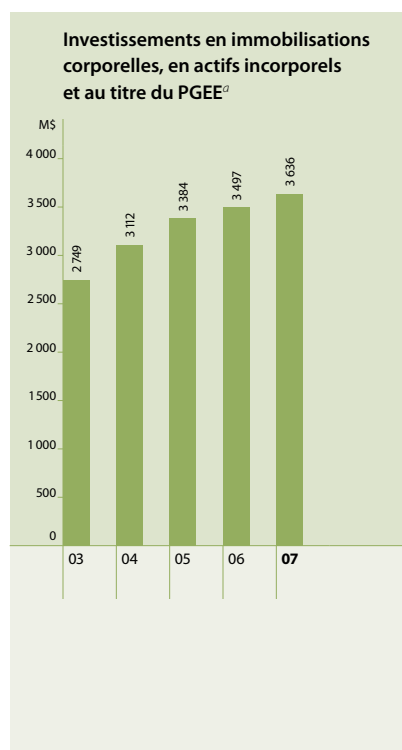
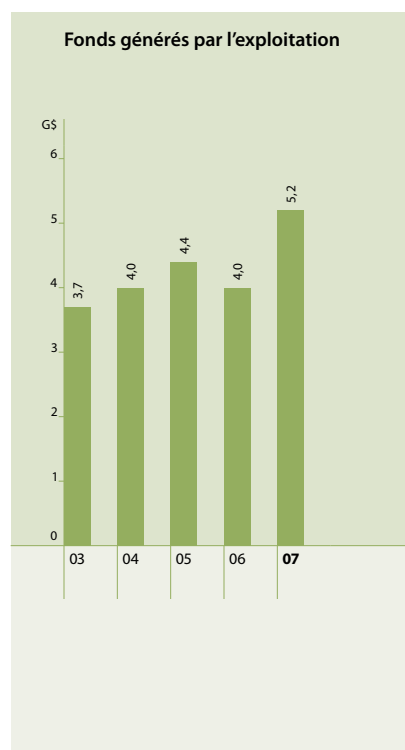
En 2007, Hydro-Québec a consacré 3,6 G\$ à ses investissements en immobilisations corporelles, en actifs incorporels et au titre du Plan global en efficacité énergétique, contre 3,5 G\$ en 2006. De ce montant, 2,0 G\$ ont été affectés aux projets de développement, 1,4 G\$ a été alloué au maintien ou à l'amélioration de la qualité des actifs, tandis que 0,2 G\$ a servi à la réalisation du Plan global en efficacité énergétique.

Les investissements d'Hydro-Québec Production ont atteint 1 807 M\$ en 2007, comparativement à 1 615 M\$ en 2006. Comme prévu, une part importante de cette somme, soit 1 404 M\$, a été affectée à des projets de développement, notamment aux travaux sur les chantiers de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, de la Péribonka (où le premier des trois groupes de la centrale a été mis en service au cours du dernier trimestre 2007), de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ainsi que de la centrale Mercier. Les sommes allouées aux activités courantes de maintien des actifs et à l'amélioration de ceux-ci se sont quant à elles élevées à 403 M\$. À ce chapitre, la division a poursuivi la réhabilitation et le rééquipement de plusieurs installations, dont les centrales de Beauharnois, de La Tuque et aux Outardes-4 ainsi que l'avant-projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Les investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie ont totalisé 778 M\$, dont environ 40 % avaient pour but de répondre à la croissance de la demande au Québec. Mentionnons à cet égard le raccordement au réseau des centrales de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ainsi que la construction d'une nouvelle interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario, dont les composants seront mis en service progressivement jusqu'en 2010. Le solde a été consacré à la pérennité du réseau de transport et à l'amélioration de la qualité du service.

Hydro-Québec Distribution a investi 721 M\$ en vue de répondre à la croissance de la demande, d'assurer la pérennité du réseau de distribution et d'améliorer la qualité du service. Elle a également investi 172 M\$ dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique.

Rappelons qu'Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James réalisent les projets d'ingénierie et de construction d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.



a) PGEE : Plan global en efficacité énergétique

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.

Activités de financement

L'émission nette de dette à long terme a atteint 550 M\$ en 2007.

Les emprunts bruts d'Hydro-Québec, y compris les décaissements nets de 481 M\$ liés à la gestion du risque de crédit, se sont chiffrés à 1 543 M\$, contre 3 955 M\$ en 2006.

Une partie des fonds a été recueillie grâce à la réouverture, les 19 janvier, 8 août, 5 octobre et 10 décembre 2007, d'une émission d'obligations venant à échéance en février 2045, ce qui a permis de réunir 2 028 M\$ à un taux moyen de 4,9 %, exclusivement sur le marché canadien.

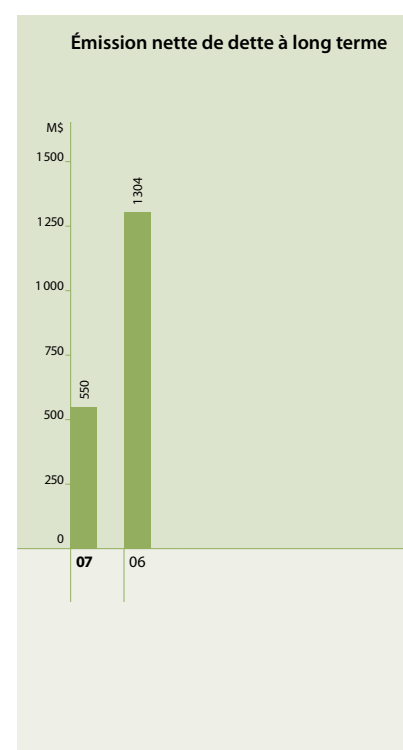
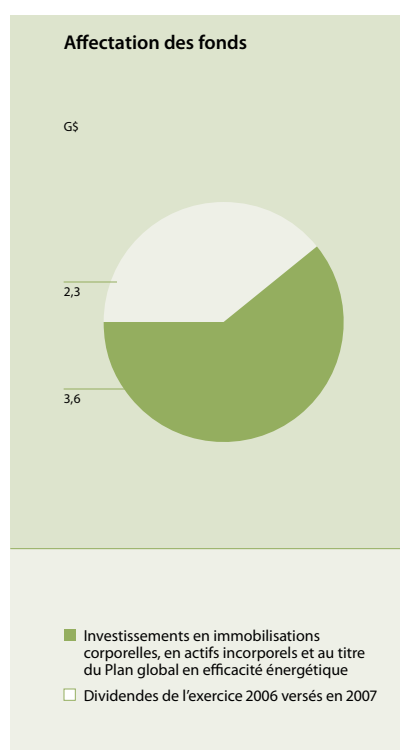
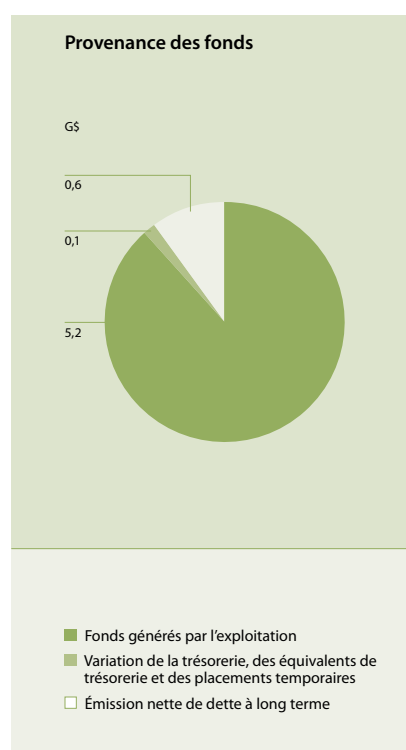
L'ensemble des fonds a permis de financer une partie de nos investissements et a aussi servi à refinancer des tranches de dette venant à échéance en 2007.

La Société dispose des sources de financement préautorisées suivantes :

SOURCES DE FINANCEMENT PRÉAUTORISÉES

Type de financement	Volume autorisé	Marché	En cours au 31 décembre 2007
Marges de crédit	350 M\$ US ou 350 M\$ CA 40 M\$ CA 110 M\$ US		– – –
Lignes de crédit de soutien ^a	2 000 M\$ US		–
Papier commercial ^a	2 250 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	29 M\$ CA
Billets à moyen terme ^a	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies	États-Unis	440 M\$ US
	16 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	Canada	12 166 M\$ CA

a) Financement garanti par le gouvernement du Québec.



Le tableau ci-dessous présente les cotes de crédit d'Hydro-Québec :

COTES DE CRÉDIT

	2007		2006	
	Papier commercial	Long terme	Papier commercial	Long terme
Agences américaines				
Moody's	P-1	Aa2 stable	P-1	Aa2 stable
Fitch Ratings	F1+	AA- stable	F1+	AA- stable
Standard & Poor's	A-1+	A+	A-1+	A+
Agence canadienne				
DBRS	R-1 (moyen)	A (haut) stable	R-1 (moyen)	A (haut) stable

Dividendes et taux de capitalisation

La Société ayant rempli toutes les conditions nécessaires, avec un taux de capitalisation de 39,8 % à la fin de l'exercice, des dividendes de 2 095 M\$ ont été déclarés pour 2007. Compte tenu de ces dividendes, le taux de capitalisation s'établit à 37,5 %.

Les dividendes déclarés pour la période 2003-2007 totalisent 7,9 G\$.

Informations sectorielles

Comme en 2006, les activités d'Hydro-Québec se répartissaient entre quatre secteurs d'exploitation, soit Production, Transport, Distribution et Construction, auxquels s'ajoutaient les Activités corporatives et autres. Le principal changement apporté à la structure organisationnelle en 2007 concerne le transfert des activités liées aux technologies de l'information — qui relevaient auparavant du Groupe des ressources humaines et des services partagés — au Groupe de la technologie. Les résultats de ces groupes sont présentés sous la rubrique Activités corporatives et autres.

Notons par ailleurs que, dans le contexte de la demande tarifaire 2008 d'Hydro-Québec TransÉnergie, la Régie de l'énergie a approuvé, le 15 février 2008, l'inclusion dans la base de tarification des actifs de télécommunications liés aux activités de transport. Ces actifs, transférés du Groupe de la technologie à Hydro-Québec TransÉnergie, ainsi que les projets d'investissement connexes sont donc réglementés depuis le 1^{er} janvier 2008. Toutefois, la gestion des activités de télécommunications demeure sous la responsabilité du Groupe de la technologie. Il est à noter que les coûts liés à ces actifs étaient déjà pris en compte dans l'établissement des tarifs.

Données financières sectorielles (M\$)						2007
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^{a)}
Produits	6 752	2 787	10 508	2 150	1 281	12 330
Bénéfice avant frais financiers	3 257	1 188	879	–	83	5 419
Actif total	29 495	16 047	11 833	263	7 474	64 852

Données financières sectorielles (M\$)						2006
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^{a)}
Produits	6 164	2 841	9 543	1 999	1 251	11 161
Bénéfice avant frais financiers	3 172	1 356	449	1	967	5 953
Actif total	28 674	15 879	11 430	214	7 272	63 254

a) Comprend les éliminations intersectorielles présentées à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.

Faits saillants sectoriels

Puisque la dette et les frais financiers sont gérés globalement, mais imputés aux différents secteurs d'exploitation, nous présentons ci-dessous le bénéfice avant frais financiers de chaque secteur.

Le secteur **Production** a inscrit un bénéfice avant frais financiers de 3 257 M\$, en hausse de 85 M\$ par rapport à 2006, alors qu'un gain de change non récurrent de 234 M\$ avait été constaté sur des dettes et des swaps en dollars américains. Ce résultat est principalement attribuable à la croissance des exportations nettes d'électricité.

Le secteur **Transport** a réalisé un bénéfice avant frais financiers de 1 188 M\$, contre 1 356 M\$ en 2006. Cette diminution résulte principalement de la réduction des revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Soulignons qu'à la suite d'une décision de la Régie de l'énergie en avril 2006, un montant non récurrent de 170 M\$, attribuable à l'année 2005, avait été comptabilisé avec les produits de 2006 à titre de revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Cette situation s'est traduite par une baisse de 170 M\$ en 2007.

Le secteur **Distribution** a enregistré un bénéfice avant frais financiers de 879 M\$, comparativement à 449 M\$ en 2006. Cette croissance s'explique par la comptabilisation en 2006 d'un passif de 262 M\$ lié aux approvisionnements en électricité postpatrimoniale et son amortissement en 2007, à hauteur de 251 M\$, selon les modalités établies par la Régie de l'énergie, ce qui a eu pour effet de réduire la charge d'amortissement de 2007 de 251 M\$. L'augmentation des produits des ventes d'électricité a été contrebalancée en grande partie par une hausse du volume des achats d'électricité postpatrimoniale et par une augmentation des coûts de transport.

Le secteur **Construction** a inscrit un volume d'activité de 2 150 M\$, contre 1 999 M\$ en 2006. Comme en 2006, ce volume élevé s'explique par la réalisation de plusieurs projets d'envergure.

Production

En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. La division vend ses surplus de production sur les marchés déréglementés du nord-est du continent, y compris le Québec, aux prix du marché. Elle peut aussi participer aux appels d'offres du distributeur dans un contexte de libre concurrence.

La division exploite un parc de 62 centrales. Ses investissements visent un double objectif : assurer la pérennité des installations existantes et poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net d'Hydro-Québec Production s'est chiffré à 2 077 M\$ en 2007, comparativement à 2 114 M\$ en 2006, soit une baisse de 37 M\$. Rappelons que le bénéfice de 2006 comprenait un gain de change non récurrent de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains. En 2007, les exportations nettes d'électricité, les produits des ventes d'électricité postpatrimoniale liées aux nouveaux contrats dont les livraisons ont débuté le 1^{er} mars 2007 et le résultat net associé aux contrats particuliers avec certains grands clients industriels ont progressé respectivement de 290 M\$, de 212 M\$ et de 225 M\$. Ces éléments ont toutefois été atténués par le versement de redevances hydrauliques de 263 M\$ ainsi que par une hausse des frais financiers, des charges d'exploitation et de l'amortissement, qui ont augmenté respectivement de 122 M\$, de 102 M\$ et de 77 M\$.

Ventes d'électricité au Québec

Ventes à Hydro-Québec Distribution

En 2007, le volume des ventes totales d'électricité à Hydro-Québec Distribution a atteint 171,5 TWh, contre 165,1 TWh en 2006, soit une hausse de 6,4 TWh. Les produits générés par ces ventes ont augmenté de 307 M\$ pour s'établir à 4 922 M\$. Cette hausse résulte principalement d'une progression des ventes d'électricité postpatrimoniale de 4,1 TWh, soit 212 M\$, dans le cadre de nouveaux contrats d'approvisionnement (350 MW d'électricité de base et 250 MW d'électricité cyclable) en vertu desquels les livraisons ont débuté le 1^{er} mars 2007.

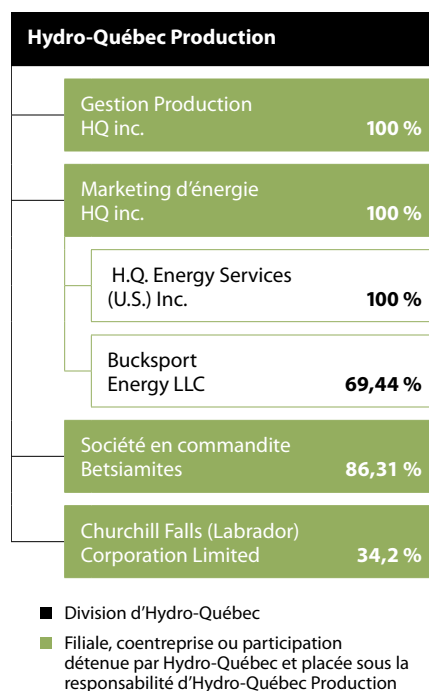
Contrats particuliers avec certains grands clients industriels

Le résultat net associé aux contrats particuliers avec certains grands clients industriels a augmenté de 225 M\$, et ce, grâce à la gestion des risques liés au change et aux prix de l'aluminium. Les résultats avant cette gestion des risques se traduisent par des pertes respectivement de 54 M\$ et de 33 M\$ en 2007 et en 2006. Soulignons que les risques afférents à ces contrats sont assumés par Hydro-Québec Production.

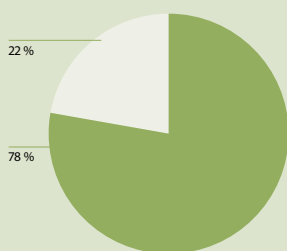
Ventes d'électricité hors Québec

Les ventes d'électricité hors Québec ont généré 1 483 M\$ pour 17,5 TWh en 2007, comparativement à 1 149 M\$ pour 14,5 TWh en 2006. Les ventes à court terme ont rapporté 1 258 M\$ pour 15,2 TWh, contre 951 M\$ pour 12,1 TWh en 2006, soit une augmentation de 307 M\$, surtout attribuable à la hausse du volume des ventes et à des conditions de marché favorables.

Les exportations nettes d'électricité ont atteint 1 104 M\$ pour des sorties nettes des réservoirs de 10,7 TWh, contre 814 M\$ pour 7,0 TWh en 2006. La contribution unitaire a été de 10,3 ¢/kWh en 2007, comparativement à 11,6 ¢/kWh en 2006.



Répartition des investissements d'Hydro-Québec Production en 2007



■ Développement
□ Maintien et amélioration

Autres produits

Les autres produits ont diminué de 282 M\$ en raison du gain de change non récurrent de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains constaté au deuxième trimestre 2006.

Achats d'électricité et de combustible

Les achats d'électricité et de combustible ont totalisé 1 221 M\$ en 2007, en hausse de 31 M\$ par rapport à 2006. Les achats à court terme liés aux exportations ont atteint 373 M\$ pour 6,3 TWh, comparativement à 371 M\$ pour 6,8 TWh en 2006.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été de 844 M\$ en 2007, en hausse de 102 M\$ par rapport à 2006. Cette augmentation est surtout attribuable à l'inflation et à la croissance du volume d'activité, notamment avec la mise en service des centrales de l'Eastmain-1 et Mercier.

Amortissement

La charge d'amortissement a totalisé 837 M\$ en 2007, en hausse de 77 M\$ sur 2006. Cet écart s'explique entre autres par la mise en service de nouveaux équipements, dont la centrale de l'Eastmain-1 au second semestre 2006.

Activités d'investissement

Les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie ont atteint 1 807 M\$ en 2007. De ce montant, 1 404 M\$ ont été consacrés aux activités de développement, principalement pour les travaux sur les chantiers de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, de la Péribonka (où le premier des trois groupes de la centrale a été mis en service au cours du dernier trimestre 2007), de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

Hydro-Québec Production a également investi 403 M\$ dans la pérennité et le rééquipement de son parc. La majeure partie de cette somme visait les centrales de Beauharnois, de La Tuque et aux Outardes-4 ainsi que l'avant-projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Transport

Hydro-Québec TransÉnergie transporte l'électricité au meilleur coût tout en répondant aux besoins croissants et aux exigences de qualité de sa clientèle. La division veille à la fiabilité, à la pérennité et au déploiement optimal du réseau de transport d'électricité du Québec dans une perspective de développement durable.

Au Québec, les activités d'Hydro-Québec TransÉnergie sont réglementées par la Régie de l'énergie. Par suite d'une décision rendue par celle-ci le 15 février 2008, les actifs de télécommunications liés aux activités de transport et les projets d'investissement connexes sont également réglementés depuis le 1^{er} janvier 2008.

En août 2007, la Régie a désigné la Direction du contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie comme coordonnateur de la fiabilité du transport de l'électricité au Québec, confirmant ainsi la mise en place prochaine du nouveau régime de normes de fiabilité obligatoires au Québec. Celui-ci remplace l'ancien régime volontaire coordonné par la North American Electric Reliability Corporation depuis 1968, auquel la division participait. Le nouveau régime intègre les normes de fiabilité obligatoires pour le transport de l'électricité dans toute l'Amérique du Nord.

Dossiers tarifaires

Pour l'année 2007, les revenus autorisés par la Régie de l'énergie aux fins de la fixation des tarifs de transport s'établissaient à 2 675 M\$, dont 2 540 M\$ pour le service de transport pour l'alimentation de la charge locale (ce qui représente une hausse de 57 M\$ par rapport à 2006) et 135 M\$ pour les services de transport de point à point à long et à court termes. Par ailleurs, la Régie a établi en 2007 un nouveau compte d'écart qui correspond à la différence entre les prévisions de revenus des services de transport de point à point reconnues par la Régie aux fins de la fixation des tarifs de transport et les revenus réels des services de transport de point à point. Ce mécanisme permet d'attribuer les écarts de revenus, tant positifs que négatifs, à la clientèle du service de transport pour l'alimentation de la charge locale et à celle du service de transport de point à point à long terme.

Dans une décision préliminaire rendue le 15 février 2008, la Régie a autorisé Hydro-Québec TransÉnergie à modifier ses tarifs de transport d'électricité avec effet le 1^{er} janvier 2008. Cette décision se traduit essentiellement par des revenus requis de 2 733 M\$ pour 2008, dont 2 529 M\$ sont alloués au service de transport pour l'alimentation de la charge locale et 204 M\$, aux services de transport de point à point à court et à long termes. La décision de la Régie a été rendue le 29 février 2008.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net de la division a atteint 396 M\$ en 2007, contre 632 M\$ en 2006. Cette diminution de 236 M\$ résulte notamment d'une baisse des produits du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Rappelons qu'à la suite d'une décision de la Régie de l'énergie en date d'avril 2006, un montant non récurrent de 170 M\$, attribuable à l'année 2005, avait été comptabilisé avec les produits du deuxième trimestre 2006 à titre de revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Cette situation s'est traduite par une baisse de 170 M\$ des produits en 2007. La hausse de 68 M\$ des frais financiers a également contribué à la réduction du bénéfice net.

Les produits ont totalisé 2 787 M\$, soit 54 M\$ de moins qu'en 2006. Cette baisse est presque entièrement attribuable à une diminution de 113 M\$ des revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale, sous l'effet combiné de la baisse de 170 M\$ expliquée ci-dessus et de l'augmentation de 57 M\$ autorisée par la Régie pour 2007.

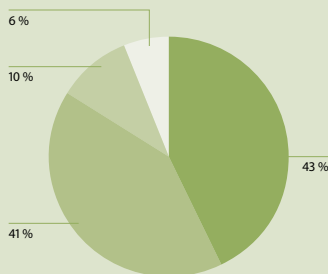
Hydro-Québec TransÉnergie

Société de transmission
électrique de Cedars
Rapids Limitée

100 %

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie

Répartition des investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie en 2007



- Croissance
- Maintien
- Amélioration
- Respect des exigences

Les revenus provenant des services de transport de point à point ont progressé de 58 M\$ par rapport à 2006. Par ailleurs, comme ces services ont généré des revenus de 185 M\$ alors que les prévisions approuvées par la Régie de l'énergie étaient de 135 M\$, la division a imputé un montant de 50 M\$ au compte d'écart pour les services de transport de point à point, conformément à la décision de la Régie. Ce montant est présenté sous la rubrique Reports réglementaires.

Quant aux frais financiers, ils ont totalisé 792 M\$, soit 68 M\$ de plus qu'en 2006.

Activités d'investissement

En 2007, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 778 M\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie, soit 338 M\$ pour les activités de développement et 440 M\$ pour les activités courantes.

Plus de 40 % des investissements de 2007 étaient liés à la croissance de la demande pour les services de transport. Ces investissements avaient pour but d'augmenter la capacité de transit des installations et de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique et éolienne.

Quelque 125 M\$ ont été investis dans le raccordement de nouvelles centrales hydro-électriques. Le raccordement de la centrale de la Pérignonka, d'un coût total de 171 M\$, dont 70 M\$ investis en 2007, consistait en la construction d'une ligne à 161 kV de 128 km entre les nouveaux postes de la Pérignonka et Simard. Pour le raccordement des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, le coût est estimé à 105 M\$, dont 55 M\$ investis en 2007; les travaux seront achevés au cours de 2008.

Des investissements de 23 M\$ ont été effectués en vue d'intégrer au réseau la production des huit parcs éoliens qui doivent être mis en service en Gaspésie d'ici 2012 à la suite du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution ciblant l'énergie éolienne, lancé en 2003. Le raccordement de ces parcs, d'une puissance totale de 990 MW, nécessitera des investissements de l'ordre de 600 M\$ qui s'échelonnent jusqu'en 2012.

Enfin, la construction de la nouvelle interconnexion de 1 250 MW entre le Québec et l'Ontario, entreprise à la fin de 2006 en vertu d'une entente entre Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro One Networks, s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le projet a mobilisé des investissements de 57 M\$ en 2007, principalement pour la construction du poste de conversion de l'Outaouais à 315-230 kV. Une ligne à 315 kV sera également construite entre les postes Chénier et de l'Outaouais. Le coût total du projet est évalué à 654 M\$. Les mises en service s'échelonnent jusqu'en 2010.

Par ailleurs, plus de la moitié des investissements réalisés en 2007 ont été consacrés aux activités courantes, soit la pérennité des installations, l'amélioration de la qualité du service et le respect des exigences légales et réglementaires associées à l'exploitation du réseau de transport. Ainsi, la division a investi 321 M\$ dans des travaux de remplacement d'équipements et de réparation d'installations. Elle a en outre consacré 75 M\$ à l'amélioration de la qualité du service. Notamment, un montant de 33 M\$ a été investi dans l'installation d'équipements de déglacage au poste de Lévis en vue du renforcement du réseau de transport. Ces équipements seront mis en service en 2008.

Distribution

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois et fournit à ses clients une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable. Dans ce contexte, elle fait également la promotion de l'efficacité énergétique auprès de sa clientèle.

Les activités de la division sont réglementées par la Régie de l'énergie, qui a la compétence exclusive pour fixer les tarifs d'électricité.

Dossiers tarifaires

En mars 2007, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 1,9 % avec effet le 1^{er} avril 2007. En février 2008, elle a autorisé un ajustement uniforme de 2,9 % pour l'année tarifaire 2008-2009. Celui-ci permettra de récupérer les coûts additionnels liés aux activités de distribution et de service à la clientèle pour 2008 ainsi qu'une partie des coûts du service de transport pour l'alimentation de la charge locale afférents aux années 2005 à 2007.

Approvisionnement du marché québécois

Hydro-Québec Distribution mise sur diverses sources pour approvisionner le marché québécois. Afin de combler les besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale (165 TWh) qui lui est réservé par Hydro-Québec Production, elle procède à des appels d'offres à court et à long termes. Pour les besoins de moins de trois mois, elle peut également acheter de l'électricité directement sur le marché, sans appel d'offres, en vertu d'une dispense obtenue de la Régie. Pour les besoins imprévus qui ne pourraient être comblés autrement, la division compte sur l'entente globale cadre conclue avec Hydro-Québec Production, qui couvre la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008.

En novembre 2007, le parc éolien de L'Anse-à-Valleau a effectué ses premières livraisons, qui s'ajoutent à celles du parc de Baie-des-Sables, inauguré à la fin de 2006. Cela porte les achats d'énergie éolienne de la division à quelque 0,6 TWh par année, pour une puissance installée de 210 MW.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution poursuit ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Le *Plan stratégique 2006-2010* a porté l'objectif d'économies d'énergie annuelles à 4,7 TWh à l'horizon 2010, dans l'optique d'une cible de 8 TWh à l'horizon 2015.

Le 1^{er} novembre 2007, Hydro-Québec Distribution a soumis à la Régie de l'énergie son Plan d'approvisionnement visant la période 2008-2017. Ce plan établit les prévisions des besoins du marché québécois, compte tenu des économies d'énergie prévues en vertu des programmes d'efficacité énergétique et de l'intégration d'énergie éolienne au bilan énergétique de la division. Le Plan d'approvisionnement est établi tous les trois ans.

Hydro-Québec Distribution

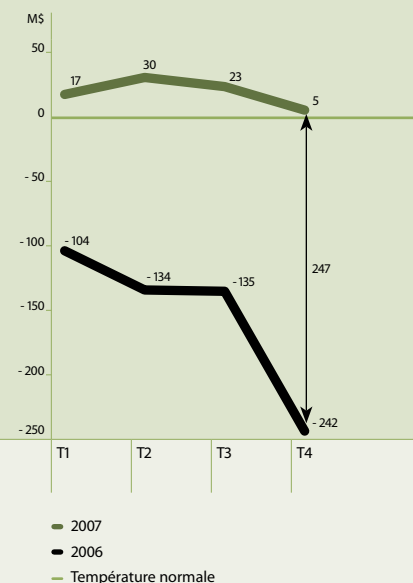
Centre d'innovation
sur le transport d'énergie
du Québec (CITEQ) inc.

50 %

■ Division d'Hydro-Québec

■ Participation détenue par Hydro-Québec
et placée sous la responsabilité
d'Hydro-Québec Distribution

Impact cumulatif des températures par rapport à la normale



Résultats d'exploitation

Hydro-Québec Distribution a inscrit un bénéfice net de 395 M\$ en 2007, en hausse de 353 M\$ sur 2006. Cette croissance s'explique par la comptabilisation en 2006 d'un passif de 262 M\$ lié aux approvisionnements en électricité postpatrimoniale et son amortissement en 2007, à hauteur de 251 M\$, selon les modalités établies par la Régie de l'énergie, ce qui a eu pour effet de réduire la charge d'amortissement de 2007 de 251 M\$. L'augmentation des produits des ventes d'électricité a été contrebalancée en grande partie par une hausse du volume des achats d'électricité postpatrimoniale ainsi que par une augmentation des coûts de transport et des frais financiers.

Ventes d'électricité au Québec

VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC PAR CATÉGORIES

Catégorie	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2007	Variation 2007-2006 ^a		2007	Variation 2007-2006 ^a	
	TWh	TWh	%	M\$	M\$	%
Domestique et agricole	60,0	3,3	5,8	4 144	369	9,8
Générale et institutionnelle	34,7	2,3	7,1	2 602	246	10,4
Industrielle	73,0	(0,3)	(0,4)	3 336	314	10,4
Autres	5,2	0,3	6,1	273	24	9,6
Total	172,9	5,6	3,3	10 355	953	10,1

a) Le volume et les produits des ventes de 2006 ont été reclassés en fonction de la présentation de 2007.

Les produits des ventes d'électricité ont atteint 10 355 M\$, en hausse de 953 M\$ par rapport à 2006. Cette progression résulte essentiellement de l'impact des températures plus froides en 2007, de l'augmentation des produits associés aux contrats particuliers avec certains grands clients industriels, en raison surtout de l'impact de la gestion des risques liés au change et aux prix de l'aluminium, ainsi que des ajustements tarifaires entrés en vigueur les 1^{er} avril 2006 et 2007. Il est à noter que les risques associés aux contrats particuliers sont assumés par Hydro-Québec Production.

FACTEURS DE VARIATION 2007-2006 DES VENTES PAR CATÉGORIES

Catégorie	Effets volume					Effets prix			Total
	Demande de base		Températures		Total	Ajustements tarifaires	Autres	Total	
	TWh	M\$	TWh	M\$					
Domestique et agricole	0,3	23	3,0	207	230	132	7	139	369
Générale et institutionnelle	1,6	124	0,7	34	158	80	8	88	246
Industrielle	(0,3)	(26)	–	–	(26)	78	262	340	314
Autres	0,1	3	0,2	6	9	7	8	15	24
Total	1,7	124	3,9	247	371	297	285	582	953

Quant au volume des ventes, il s'est établi à 172,9 TWh, en hausse de 5,6 TWh par rapport à 2006. Les températures de 2007, plus froides que celles de 2006, expliquent à elles seules une augmentation de volume de 3,9 TWh. Cette progression est surtout attribuable à la clientèle résidentielle (catégorie domestique et agricole), plus sensible aux variations climatiques en raison de ses besoins de chauffage. Par contre, le volume de la catégorie industrielle hors contrats particuliers a marqué une baisse de 2,2 TWh, en raison du ralentissement de l'activité économique dans l'industrie des pâtes et papiers et de la fermeture de l'usine de Norsk Hydro Canada, à Bécancour. Notons enfin une augmentation de 1,9 TWh du volume des ventes associées aux contrats particuliers avec certains grands clients industriels.

Achats d'électricité et de combustible et reports réglementaires

Le coût des achats nets d'électricité et de combustible a augmenté de 424 M\$ par rapport à 2006. Cette hausse s'explique principalement par un volume plus élevé d'achats d'électricité postpatrimoniale, attribuable aux températures plus froides de 2007.

Au chapitre des reports réglementaires, qui résultent d'une pratique comptable autorisée par la Régie de l'énergie, la division a inscrit un passif de 36 M\$ en 2007 étant donné que les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ont été inférieurs aux coûts prévus aux fins de la fixation des tarifs de distribution par la Régie de l'énergie. Le passif réglementaire comptabilisé en 2006 s'élevait quant à lui à 262 M\$. La comptabilisation de ces passifs par le biais des reports réglementaires a eu pour effet d'augmenter les charges en 2006 et en 2007.

Coûts du service de transport pour l'alimentation de la charge locale et reports réglementaires

Les coûts du service de transport, compte tenu des reports réglementaires, ont augmenté de 170 M\$ par rapport à 2006. En effet, les coûts intégrés aux tarifs d'Hydro-Québec Distribution sont passés de 2 313 M\$ en 2006 à 2 483 M\$ en 2007, sous l'effet de la hausse annuelle de 170 M\$ autorisée par la Régie de l'énergie en avril 2006.

La Régie a rendu en mars 2007 une décision relative aux tarifs d'Hydro-Québec TransÉnergie avec effet le 1^{er} janvier 2007. Cette décision s'est traduite par une hausse de 57 M\$ des revenus du service de transport pour l'alimentation de la charge locale, en reconnaissance du coût des infrastructures de transport nécessaires pour répondre à la croissance de la consommation québécoise. Puisque les tarifs de distribution pour 2007 avaient déjà été fixés, la hausse de 57 M\$ a donné lieu à la comptabilisation d'un actif réglementaire du même montant.

Amortissement des actifs et des passifs réglementaires

En 2007, une diminution nette de 124 M\$ a été inscrite au titre de l'amortissement des actifs et des passifs réglementaires. Elle est notamment attribuable au fait que 251 M\$ des 262 M\$ du passif réglementaire comptabilisé en 2006 relativement à l'écart des coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ont été amortis en 2007, ce qui a fait diminuer d'autant la charge d'amortissement. Inversement, l'amortissement partiel de l'actif réglementaire de 340 M\$ comptabilisé en 2006 relativement aux coûts du service de transport pour l'alimentation de la charge locale de 2005 et de 2006 a fait augmenter cette charge de 70 M\$.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint 1 121 M\$ en 2007, comparativement à 1 071 M\$ en 2006, soit une augmentation de 50 M\$. Cette hausse s'explique par l'inflation, par l'intensification des activités de maintenance du réseau et de maîtrise de la végétation ainsi que par les coûts additionnels associés à la troisième et dernière étape de la mise en œuvre du Système d'information clientèle (SIC), qui a pour but d'améliorer la qualité du service à la clientèle.

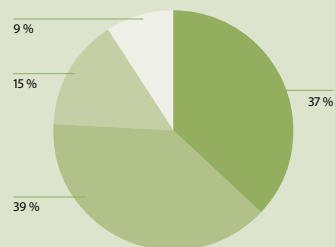
Activités d'investissement

En 2007, les investissements d'Hydro-Québec Distribution en immobilisations corporelles et en actifs incorporels qui ont eu une incidence sur la trésorerie ont atteint 721 M\$.

De cette somme, 265 M\$ visaient à répondre à la croissance de la demande, y compris 192 M\$ pour l'alimentation de nouveaux clients. La division a également investi 280 M\$ pour assurer la pérennité du réseau de distribution. De plus, elle a consacré 112 M\$ à l'amélioration de la qualité du service, dont 86 M\$ au projet SIC et 18 M\$ au programme d'automatisation du réseau, qui permettra notamment la surveillance à distance des équipements et l'amélioration de l'indice de continuité du service.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution a investi 172 M\$ dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique. Signalons qu'en 2007, les programmes d'efficacité énergétique ont généré des économies d'environ 866 GWh.

Répartition des investissements d'Hydro-Québec Distribution en 2007



■ Croissance
■ Maintien
■ Amélioration
□ Respect des exigences

Construction

Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction relatifs à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) assume cette responsabilité. La division est également chargée de la construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

De plus, en tant que spécialistes de l'ingénierie et de l'environnement, Hydro-Québec Équipement et la SEBJ proposent à Hydro-Québec Production et à Hydro-Québec TransÉnergie des services variés pour la réalisation d'avant-projets, d'études d'impact ou autres dans le domaine de l'énergie : relevés techniques et scientifiques, planification, estimation de coûts, conception, architecture, arpentage, contrôle de la qualité.

Volume d'activité

Hydro-Québec Équipement et la SEBJ ont effectué des travaux d'une valeur totale de 2 150 M\$ en 2007, comparativement à 1 999 M\$ l'exercice précédent. Comme en 2006, ce volume élevé est attribuable à plusieurs projets d'envergure. Les travaux réalisés pour le compte d'Hydro-Québec Production se sont établis à 1 501 M\$, contre 1 254 M\$ en 2006, tandis que ceux qui ont été faits pour Hydro-Québec TransÉnergie ont atteint 599 M\$, contre 719 M\$ en 2006.

Hydro-Québec Équipement

En 2007, les travaux d'Hydro-Québec Équipement ont totalisé 1 544 M\$, contre 1 754 M\$ en 2006. Ces travaux se sont inscrits dans le cadre de nombreux projets dans les domaines de la production et du transport, notamment la construction des aménagements de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ainsi que de la centrale Mercier, leur raccordement au réseau de transport d'électricité et la réhabilitation des centrales de Beauharnois et de La Tuque. La division a également poursuivi les travaux visant à augmenter la capacité de transit du réseau de transport — notamment ceux qui concernent la construction de la nouvelle interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario — et à installer les équipements de déglçage des lignes au poste de Lévis.

Société d'énergie de la Baie James

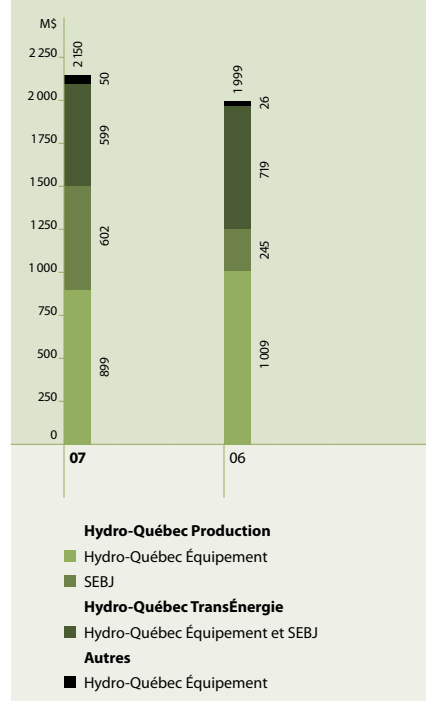
Les travaux de la SEBJ, pour le compte d'Hydro-Québec Production principalement, ont totalisé 606 M\$ en 2007, contre 245 M\$ en 2006. Cette augmentation s'explique par le lancement des travaux sur le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert en janvier 2007.

Hydro-Québec Équipement

Société d'énergie de la Baie James 100 %

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Équipement

Répartition du volume d'activité du secteur Construction



Activités corporatives et autres

La rubrique Activités corporatives et autres englobe l'ensemble des activités corporatives, le Groupe des ressources humaines et des services partagés, le Groupe de la technologie de même que la filiale Hydro-Québec International.

Résultats

Les Activités corporatives et autres ont inscrit un bénéfice net de 27 M\$ en 2007, comparativement à 944 M\$ en 2006. Cette diminution est essentiellement attribuable à la réalisation en 2006 de ventes de participations à l'étranger qui avaient généré des gains de 917 M\$, dont 813 M\$ pour Transelec, au Chili.

Activités corporatives

Les activités corporatives regroupent les services financiers et les affaires corporatives. Le Groupe des affaires corporatives et du secrétariat général assure notamment la coordination de la planification stratégique.

Le Groupe des finances gère la dette, les frais financiers et les risques financiers (tels que les risques de change et de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux prix de l'aluminium) pour l'ensemble de la Société. Par ailleurs, il encadre les activités des divisions et des unités corporatives en matière de gestion des risques d'entreprise et offre une expertise comptable et fiscale pour tous les secteurs d'activité de la Société. Il est également responsable de la production et de l'analyse des états financiers consolidés (y compris les informations sectorielles), des activités liées au Plan d'affaires, de la gestion des risques de crédit et de marché ainsi que de la gestion du régime de retraite, dont les actifs atteignaient près de 13 G\$ au 31 décembre 2007.

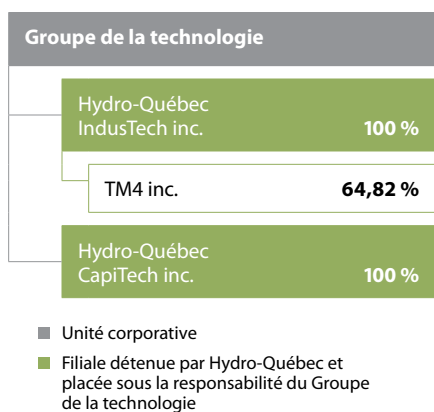
Groupe des ressources humaines et des services partagés

Le Groupe des ressources humaines et des services partagés réunit la Direction principale des ressources humaines (DPRH) et le Centre de services partagés (CSP). Il élabore les stratégies, les orientations, les encadrements, les programmes d'entreprise et les objectifs en matière de ressources humaines, d'approvisionnement et de services. Son rôle consiste à fournir les produits et services communs à l'ensemble de l'entreprise.

La DPRH a pour double mission de s'assurer que les dirigeants disposent de conditions optimales en matière de ressources humaines et de fournir des produits et des services-conseils dans ce domaine.

Le CSP offre aux divisions et aux unités corporatives des services de soutien essentiels à la conduite de leurs activités. Ces services concernent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, les services comptables, la gestion documentaire, la gestion du matériel et les services de transport. Le mandat du CSP consiste à fournir à ses clients, au meilleur coût, des services de qualité adaptés à leurs besoins, afin de leur permettre de se concentrer sur leurs activités de base.

Les produits du Groupe des ressources humaines et des services partagés ont totalisé 499 M\$ en 2007, contre 488 M\$ en 2006, soit une hausse de 2,3 %.



Groupe de la technologie

Le Groupe de la technologie réunit notamment la Direction principale des télécommunications, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, les filiales Hydro-Québec IndusTech et Hydro-Québec CapiTech et, depuis juin 2007, la Direction principale de la technologie de l'information. Il a pour mandat d'assurer la gestion intégrée de l'innovation technologique et la gestion optimale des infrastructures de télécommunications et de technologies de l'information. Dans cette perspective, il a entrepris l'élaboration d'une vision globale en matière de gouvernance, d'architecture et de sécurité des systèmes qui mettra à profit la convergence des technologies.

Résultats d'exploitation

La perte nette du Groupe de la technologie a atteint 18 M\$ en 2007, comparativement à 55 M\$ en 2006. L'écart s'explique par la fin des activités d'AVESTOR en décembre 2006.

Directions principales des télécommunications et de la technologie de l'information

Les directions principales des télécommunications et de la technologie de l'information contribuent à l'efficacité de toutes les divisions et unités corporatives en leur offrant des solutions technologiques alignées sur les priorités d'affaires d'Hydro-Québec.

En 2007, elles ont inscrit des produits de 567 M\$, contre 560 M\$ en 2006.

Institut de recherche d'Hydro-Québec

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec offre un appui technique aux divisions et réalise des projets d'innovation technologique pour soutenir leurs activités et assurer le développement à long terme de la Société. Hydro-Québec consacre environ 100 M\$ par année aux activités de l'Institut.

Hydro-Québec IndusTech

Hydro-Québec IndusTech a pour mission d'industrialiser et de commercialiser, en partenariat avec le secteur privé, les technologies issues des activités de recherche d'Hydro-Québec. Hydro-Québec IndusTech détient une participation dans TM4 en partenariat avec le Groupe Industriel Marcel Dassault. TM4 œuvre dans le domaine de la motorisation électrique.

Hydro-Québec CapiTech

La société de capital-risque Hydro-Québec CapiTech détient des investissements dans des entreprises proposant des produits technologiques et des services liés au domaine de l'énergie.

Activités d'investissement

En 2007, les investissements du Groupe de la technologie ont totalisé 129 M\$, dont 107 M\$ avaient pour but de maintenir la qualité des actifs et 15 M\$ visaient à répondre à la croissance de la demande en matière de technologies de l'information et des télécommunications.

Hydro-Québec International

Hydro-Québec International a complété la cession de ses participations à l'étranger avec la clôture de la vente de DirectLink, en Australie, le 28 février 2007. Le bénéfice provenant des activités abandonnées s'est chiffré à 21 M\$ en 2007, contre 964 M\$ en 2006, soit un écart de 943 M\$ qui s'explique en majeure partie par un gain de 813 M\$ tiré de la vente de sa participation dans Transelec, au Chili, en 2006.

Perspectives

En 2008, Hydro-Québec prévoit réaliser un bénéfice net de l'ordre de 2,6 G\$, soit 100 M\$ de plus que le montant indiqué dans les perspectives financières du *Plan stratégique 2006-2010*. Cette prévision tient compte d'une augmentation de l'ordre de 300 M\$ des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec Production au gouvernement du Québec en raison notamment du fait qu'en 2007, année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

Hydro-Québec compte investir 4,4 G\$ en 2008. Une part importante de ces investissements, soit 60 %, sera consacrée aux activités de développement et de croissance, alors que 40 % serviront à financer les travaux visant à assurer la pérennité des installations.

Hydro-Québec Production continuera d'augmenter la capacité de production hydroélectrique du Québec. À cette fin, elle poursuivra en 2008 le projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert (les travaux de construction ayant débuté en 2007) et le processus d'obtention des autorisations gouvernementales pour le projet du complexe de la Romaine. Parallèlement, elle achèvera la mise en service de la centrale de la Péribonka et entreprendra celle des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. La division continuera également de faciliter l'intégration de la production éolienne en compensant les fluctuations de ce type d'énergie.

Hydro-Québec TransÉnergie poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la qualité du service ainsi que la fiabilité et la sécurité du réseau de transport d'électricité. Pour répondre à la croissance de la consommation au Québec, la division mènera de front plusieurs grands projets visant l'intégration au réseau de la production de nouvelles installations hydroélectriques et éoliennes, notamment celle des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et des parcs éoliens aménagés par suite du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. La division réalisera également des travaux visant à assurer la pérennité de l'ensemble de ses installations, notamment les interconnexions avec les réseaux voisins. De plus, elle mènera à bien le raccordement des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, tout en poursuivant les travaux liés à la nouvelle interconnexion avec l'Ontario.

Hydro-Québec Distribution continuera d'assurer à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et des services de qualité. Au début de 2008, elle a franchi la dernière étape de la mise en œuvre du nouveau Système d'information clientèle. Elle poursuivra ses investissements dans l'automatisation du réseau de distribution et la pérennité de ses installations, tout en analysant divers projets pour accroître l'efficacité de ses activités, dont la relève à distance de compteurs au moyen d'une technologie radioélectrique. Par ailleurs, la division dévoilera en cours d'année les soumissionnaires retenus dans le cadre de son appel d'offres pour un deuxième bloc d'énergie éolienne. Enfin, elle poursuivra la réalisation du Plan global en efficacité énergétique (dont un volet concerne les ménages à faible revenu), en vue d'atteindre l'objectif de 4,7 TWh d'économies d'énergie fixé pour 2010.

Gestion intégrée des risques d'entreprise

Hydro-Québec met en œuvre depuis déjà quelques années un processus de gestion intégrée des risques. Cette gestion intégrée des risques permet à l'entreprise de connaître les principaux risques liés à ses activités et de gérer au mieux les incertitudes qui en découlent.

Les grandes unités de l'entreprise sont au cœur du processus. Elles gèrent les risques associés à leurs activités et participent à leur réévaluation dans le cadre d'examen quadrimestriels. Concrètement, chaque unité doit, à l'occasion de l'exercice de planification annuelle, recenser et évaluer ses principaux risques, puis élaborer des mesures d'atténuation afin de s'assurer que les risques résiduels, après mesures d'atténuation, sont à des niveaux acceptables pour l'entreprise. Les unités rendent compte de leur action en ce domaine au comité de direction de l'entreprise, agissant alors à titre de comité de gestion des risques, qui assure la surveillance de la gestion des risques. Cet exercice permet de constituer un portefeuille consolidé des risques d'entreprise, qui est présenté au Conseil d'administration avec le Plan stratégique ou le Plan d'affaires annuel et fait l'objet d'une reddition de comptes annuelle. Le diagramme ci-dessous illustre le processus de gestion des risques d'Hydro-Québec.

PROCESSUS ANNUEL DE GESTION DES RISQUES À HYDRO-QUÉBEC

	Quadrimestre 1	Quadrimestre 2	Quadrimestre 3
			Élaboration du Plan d'affaires ou du Plan stratégique
Unités	Plans de contrôle axés sur les principaux risques		
	Suivi de la gestion des risques de l'unité (division ou groupe)		Révision annuelle du portefeuille de risques de l'unité
Direction de l'entreprise	Comité de direction ^a ou comités sectoriels ^a Examen quadrimestriel des risques		Comité de direction ^a ou comités sectoriels ^a Révision annuelle du portefeuille de risques de chaque unité
			Comité de direction ^a Révision du portefeuille consolidé des risques d'entreprise
Conseil d'administration			Comité des finances Examen du portefeuille consolidé des risques d'entreprise
			Comité de vérification Rapport sur le processus de gestion des risques
			Conseil d'administration Examen du portefeuille consolidé des risques d'entreprise

a) Le comité de direction et les comités sectoriels agissant à titre de comités de gestion des risques.

Risques financiers

Les résultats de l'entreprise sont soumis aux risques financiers associés aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change et des prix de l'aluminium. Ces trois facteurs font l'objet d'une gestion intégrée active visant à limiter leur incidence à court terme sur les résultats, selon des critères déterminés en fonction de la tolérance au risque de l'entreprise. Par ailleurs, Hydro-Québec peut compter sur certains éléments compensateurs qui ont pour effet d'atténuer ses risques financiers à moyen et à long termes. Ainsi, l'entreprise détient des dettes libellées en dollars américains en relation de couverture avec les ventes réalisées dans cette devise. L'effet des variations du taux de change sur les ventes est donc contrebalancé par les gains ou pertes de change sur les dettes libellées en dollars américains. En outre, l'impact des variations des taux d'intérêt réels sur le coût des nouveaux emprunts est atténué en partie par l'effet inverse de ces taux sur le coût de retraite. Enfin, une partie des fluctuations défavorables du coût du capital et du coût de retraite peut être récupérée au moyen d'un ajustement du coût du service des divisions réglementées.

Production

L'une des principales incertitudes auxquelles Hydro-Québec est confrontée concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec Production doit s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations, qui consistent à fournir le volume d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution et à respecter ses engagements contractuels. Concrètement, elle est tenue d'avoir les moyens de combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives, et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La division mise pour cela sur plusieurs mesures d'atténuation qui font l'objet d'un suivi rigoureux. Notamment, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et le maintien d'un écart suffisant entre ses engagements et ses moyens de production, grâce auquel elle peut pallier les aléas de l'hydraulicité, reconstituer ses réserves ou profiter d'occasions d'affaires. De plus, Hydro-Québec fait régulièrement rapport à la Régie de l'énergie de l'état de ses réserves et capacités énergétiques.

Les transactions effectuées sur les marchés de gros par le parquet de transactions énergétiques de l'entreprise comportent des risques de crédit et de marché. Ces risques font l'objet d'un suivi méthodique et d'une gestion rigoureuse par une équipe de spécialistes qui les quantifie, veille à l'application des contrôles, présente des rapports quotidiens à la Haute direction et s'assure du respect des limites approuvées par la Direction et le Conseil d'administration. Enfin, l'entreprise gère son exposition au risque de marché par différents moyens, dont la surveillance permanente des positions de marché et l'utilisation d'instruments dérivés de couverture.

Transport

Plusieurs facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de transport, notamment les conditions climatiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Hydro-Québec TransÉnergie mise sur divers moyens de prévention, dont l'application des normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation et des critères du Northeast Power Coordinating Council, ainsi que des mesures pour entretenir et renforcer ses installations et en prolonger la vie utile.

Au cours des prochaines années, le transporteur devra non seulement fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter les réseaux du distributeur et d'autres clients, mais également raccorder de nouvelles centrales et intégrer de nouvelles sources d'énergie, en particulier des parcs éoliens. Pour ce faire, le transporteur mise sur une planification intégrée des activités et des projets d'équipements de transport ainsi que sur l'amélioration du processus de gestion de projets. Il s'assurera au fil des prochaines années d'une intégration de l'énergie éolienne qui ne compromettra pas la stabilité et la fiabilité du réseau.

Distribution

Hydro-Québec Distribution est responsable de l'approvisionnement en électricité de la clientèle québécoise. Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution de la demande, incluant l'aléa climatique, le distributeur met en œuvre des moyens pour contrer ce risque. Entre autres, il négocie des clauses de flexibilité avec ses fournisseurs, raffine constamment sa méthode de prévision des besoins à court terme et dispose d'outils de gestion de la pointe, tels que l'abaissement de la tension et les options de réduction de livraison auprès de la clientèle Grandes entreprises. Dans un souci de meilleure utilisation de l'électricité, le distributeur poursuit ses efforts en efficacité énergétique, laquelle contribue à limiter la croissance de la demande. Ainsi, il élabore de nouvelles modalités d'application pour les programmes d'efficacité énergétique, recherche des solutions novatrices en efficacité énergétique et vise la simplification de l'accès aux différents programmes.

Afin de préserver la qualité du service, le distributeur veille à la pérennité du réseau de distribution et met en œuvre un ensemble de moyens, dont la conformité avec les normes applicables aux réseaux aériens et souterrains, l'application d'une stratégie intégrée d'intervention sur le réseau pour le renouvellement des actifs, la maintenance du réseau et la maîtrise de la végétation.

Construction

L'effervescence du marché de la construction, la forte demande de main-d'œuvre qualifiée et l'inflation spécifique à ce marché exercent une pression à la hausse sur les coûts des projets d'Hydro-Québec. L'entreprise a élaboré des stratégies pour atténuer les impacts de la conjoncture sur ses approvisionnements et sur la réalisation de ses projets de construction. Elle assure une gestion rigoureuse des projets pour contenir les coûts dans le respect des échéanciers et des exigences associées aux projets.

Activités corporatives et autres

Le respect et la préservation de l'environnement sont au cœur des préoccupations de l'entreprise. La plupart des activités qui ont un impact sur l'environnement sont régies par un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. De plus, l'entreprise examine chaque année sa gestion des enjeux environnementaux et publie annuellement son Rapport sur le développement durable.

La sécurité de l'information et les risques associés à l'utilisation malveillante des technologies de l'information font aussi partie des préoccupations d'Hydro-Québec. L'entreprise évalue régulièrement les défenses de ses systèmes d'information contre les intrusions et prend les mesures de sécurité qui s'imposent, notamment la mise en place d'un centre d'expertise antivirus, le déploiement de dispositifs de filtrage, la surveillance des systèmes, la gestion des identités et des accès ainsi que l'instauration d'un plan de gestion des incidents et des vulnérabilités.

Hydro-Québec a un Plan d'urgence corporatif qui vise à assurer la continuité du service d'électricité ainsi que le rétablissement de celui-ci dans les meilleurs délais en cas d'événement exceptionnel. Ce plan prévoit un ensemble de moyens matériels, techniques et organisationnels permettant une mobilisation rapide des effectifs et une coordination efficace entre tous les intervenants internes et externes concernés, y compris les autorités publiques.

Rapport de la Direction

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ni dans l'une de ses filiales. Le Comité de vérification a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation, de ses flux de trésorerie et de son résultat étendu et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les vérificateurs externes sont nommés par le gouvernement du Québec, unique actionnaire de la Société. Les états financiers consolidés des exercices 2007 et 2006 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Le président
du Conseil d'administration,



Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,



Thierry Vandal

Le Vice-président exécutif
aux finances et chef des
services financiers,



Daniel Garant

Montréal, Québec
Le 8 février 2008

Rapport des vérificateurs

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, des flux de trésorerie et du résultat étendu des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./s.c.v.c. i.c.

Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./s.c.v.c. i.c.

Comptables agréés

Montréal, Québec

Le 8 février 2008

États financiers consolidés

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2007	2006
Produits		12 330	11 161
Charges			
Exploitation		2 545	2 394
Achats d'électricité et de combustible		1 555	1 315
Amortissement	4	1 991	2 007
Taxes	5	816	529
Reports réglementaires	3	29	(93)
		6 936	6 152
Bénéfice d'exploitation		5 394	5 009
Frais financiers	6	2 512	2 212
Bénéfice provenant des activités poursuivies		2 882	2 797
Bénéfice provenant des activités abandonnées	7	25	944
Bénéfice net		2 907	3 741

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2007	2006
Solde au début de l'exercice		14 474	13 075
Ajustements liés à l'adoption de nouvelles conventions comptables	2	270	–
Bénéfice net		2 907	3 741
		17 651	16 816
Dividendes déclarés	18	2 095	2 342
Solde à la fin de l'exercice		15 556	14 474

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

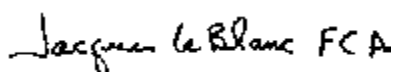
Aux 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2007	2006
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		54	52
Placements temporaires	16	3 073	3 178
Débiteurs		1 738	1 608
Instruments dérivés	16	992	1 491
Matériaux, combustible et fournitures		360	365
		6 217	6 694
Immobilisations corporelles	8	53 228	51 854
Placements	9	228	232
Instruments dérivés	16	1 998	1 093
Actifs incorporels	10	967	923
Actifs réglementaires	3	1 057	1 031
Autres actifs	11	1 157	1 427
		64 852	63 254
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts	16	73	25
Créditeurs et charges à payer		1 877	1 819
Dividendes à payer	18	2 095	2 342
Intérêts courus		890	936
Passifs réglementaires	3	97	251
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	1 087	1 063
Instruments dérivés	16	369	340
		6 488	6 776
Dette à long terme	12	33 161	33 027
Instruments dérivés	16	2 835	1 111
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13	464	431
Passifs réglementaires	3	8	17
Autres passifs à long terme	14	718	2 715
Dette à perpétuité	15	286	337
		43 960	44 414
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	18	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		15 556	14 474
Cumul des autres éléments du résultat étendu		962	(8)
		16 518	14 466
		20 892	18 840
		64 852	63 254
Engagements et éventualités	21		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
le président du Comité de vérification,

le président du Conseil d'administration,



Jacques Leblanc



Michael L. Turcotte

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2007	2006
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 907	3 741
Bénéfice provenant des activités abandonnées	7	(25)	(944)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		2 882	2 797
Ajustements			
Amortissement	4	1 991	2 007
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	6	111	99
Gain de change		(202)	(470)
Écart entre les cotisations versées et le coût de retraite		287	(95)
Reports réglementaires	3	29	(93)
Autres		252	(146)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	19	(191)	(94)
		5 159	4 005
Activités d'investissement			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels		(3 464)	(3 348)
Placements		29	12
Cession de participations, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	7	51	2 022
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	3	(172)	(149)
Cession (acquisition) nette de placements temporaires		155	(2 807)
Autres		(5)	(5)
		(3 406)	(4 275)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		2 026	3 781
Remboursement à l'échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement		(993)	(1 862)
Rachat anticipé de dette à long terme		–	(789)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	16	1 374	1 140
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	16	(1 855)	(975)
Variation nette des emprunts à court terme		48	5
Dividendes versés		(2 342)	(1 126)
Autres		(2)	9
		(1 744)	183
Variation des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		(14)	–
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies		(5)	(87)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	7	2	52
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(3)	(35)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice			
		57	92
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			
		54	57
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Activités poursuivies		54	52
Activités abandonnées		–	5
		54	57
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Note	2007	2006
Bénéfice net		2 907	3 741
Autres éléments du résultat étendu	18		
Variation des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie		693	–
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(207)	–
		486	–
Autres		5	65
Résultat étendu		3 398	3 806

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. La Société doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois.

Note 1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions a pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et donne lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, que la Société juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité de la Société au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et la Société sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

TRANSPORT

Les tarifs de transport d'électricité de la Société des années 2007 et 2006 ont été fixés respectivement par les décisions D-2007-34 et D-2006-66 de la Régie. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,78 % en 2007 et à 8,34 % en 2006. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

DISTRIBUTION

Les tarifs de distribution d'électricité de la Société ont été fixés par les décisions D-2007-22 et D-2006-46, dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 1,92 % et de 5,33 %, en vigueur respectivement le 1^{er} avril 2007 et le 1^{er} avril 2006. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,79 % en 2007 et à 7,75 % en 2006. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales et de ses coentreprises ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'Hydro-Québec en est le principal bénéficiaire (collectivement Hydro-Québec). Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges

pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment l'électricité livrée, mais non encore facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée, mais non encore facturée.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés sauf en ce qui a trait aux frais de développement qui satisfont aux critères de capitalisation, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront récupérés. Les frais de développement sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode linéaire.

Impôts sur les bénéfices

Au Canada, la Société et la majorité de ses participations sont exonérées d'impôt sur les bénéfices à titre de sociétés détenues par l'État. À l'étranger, les participations paient des impôts sur les bénéfices en fonction des règles fiscales du pays d'où elles tirent un revenu et, le cas échéant, de l'application d'une convention fiscale entre le Canada et le pays visé.

Les participations qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS AUTONOMES

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Cumul des autres éléments du résultat étendu sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS INTÉGRÉS ET OPÉRATIONS CONCLUES EN DEVISES

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation ainsi que des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période.

Note 1 Principales conventions comptables (suite)

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes.

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également imputé aux immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles est ajoutée à leur valeur comptable. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements des capitaux propres. La portion correspondant aux rendements des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Activités corporatives et autres	3 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, les coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Placements

Hydro-Québec détient, en propriété exclusive, une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société sont comptabilisés à leur juste valeur conformément aux règles applicables aux sociétés de placement. La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie selon des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers.

Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend les frais directement liés aux activités de développement ou d'acquisition de logiciels destinés à un usage interne. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3 à 10 ans
Droits	40 à 50 ans
Études environnementales	5 ans
Brevets	20 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

► Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis selon la méthode linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de douze ans au 1^{er} janvier 2007 et au 1^{er} janvier 2006.

► Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est comptabilisé dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

► Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et l'ajustement correspondant du coût de mise hors service est comptabilisé comme faisant partie de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service. La Société révisé périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclasserment de centrales nucléaires.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'Hydro-Québec dans les différentes catégories établies :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Équivalents de trésorerie (échéance initiale inférieure ou égale à trois mois) Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements temporaires (échéance supérieure à trois mois) Placement en obligations
Prêts et créances	Débiteurs Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 (présenté sous Autres actifs)
Autres passifs financiers	Emprunts Créditeurs et charges à payer Dividendes à payer Intérêts courus Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an Dette à long terme Dette à perpétuité

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, y compris les primes, escomptes et frais d'émission.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent, à moins qu'il ne s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes reportés découlant des variations de cette juste valeur sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation ; ils sont alors reclassés dans les résultats. Les contrats à terme sur marchandises qui peuvent faire l'objet d'un règlement net sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

Dans le cadre de la gestion intégrée des risques d'entreprise, Hydro-Québec utilise divers instruments financiers pour gérer ses risques de change et de taux d'intérêt et ses risques de marché, y compris son exposition aux variations du prix de l'énergie et des marchandises. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles. Elle documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et à des passifs précis figurant au bilan ou à des opérations prévues ou probables. Hydro-Québec évalue aussi formellement l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis tous les mois.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, et les gains et les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement comptabilisés dans les résultats, dans le même poste que l'élément couvert. Les montants imputés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également dans le même poste que l'élément couvert, au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à la désignation comme relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes latents sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, l'instrument dérivé est comptabilisé à sa juste valeur, et les gains et les pertes découlant des variations de cette juste valeur, y compris ceux qui sont liés à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisés dans les résultats, au même poste que l'élément couvert. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert et sont imputées en contrepartie dans les résultats.

Par ailleurs, un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan à la juste valeur si certaines conditions s'appliquent. Hydro-Québec a opté pour ce traitement comptable à l'égard de tous les contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés à compter du 1^{er} janvier 2003.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Récentes modifications**2007****INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le 1^{er} janvier 2007, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3855 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA), « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, et du chapitre 3865, « Couvertures », qui précise la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations à fournir dans ce contexte. Elle a aussi adopté les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et du chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ce dernier établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui regroupe le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu.

L'adoption des nouvelles conventions comptables a eu les effets suivants, en date du 1^{er} janvier 2007 :

- ▶ une augmentation de 270 M\$ des Bénéfices non répartis, qui s'explique essentiellement par l'abolition des règles transitoires liées à l'application de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du *Manuel de l'ICCA*, « Relations de couverture », par l'inefficacité cumulée des couvertures et par le passage de la méthode linéaire à la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'amortissement des actifs et des passifs financiers;
- ▶ une augmentation de 479 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu, qui découle essentiellement de la comptabilisation de la portion efficace des relations de couverture de flux de trésorerie;
- ▶ une augmentation de 551 M\$ de la Dette à long terme, qui s'explique essentiellement par la présentation de cette dernière au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- ▶ une diminution de 2 051 M\$ des Autres passifs à long terme par suite de la comptabilisation des relations de couverture de flux de trésorerie, de la radiation des gains reportés transitoires non amortis liés à l'application de la NOC-13 et de la présentation des actifs et des passifs financiers au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- ▶ une diminution de 701 M\$ de la valeur nette des instruments dérivés, qui représente l'écart entre la juste valeur des instruments dérivés et la partie déjà inscrite au bilan.

Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités en fonction des nouvelles conventions comptables, mais certains soldes du bilan consolidé au 31 décembre 2006 ont été reclassés. Les instruments dérivés qui étaient auparavant présentés aux postes Débiteurs, Swaps, Dette à long terme, Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, Crédeurs et charges à payer et Intérêts courus sont maintenant reclassés aux postes Instruments dérivés du bilan. Si ces nouvelles conventions comptables n'avaient pas été adoptées, le bénéfice net de la Société aurait été augmenté de 14 M\$ en 2007, principalement en raison de l'abolition des règles transitoires liées à l'application de la NOC-13.

CAPITAUX PROPRES

Le 1^{er} janvier 2007, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3251 du *Manuel de l'ICCA*, « Capitaux propres », qui remplace le chapitre 3250, « Surplus ». Le chapitre 3251 établit des normes concernant la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530, « Résultat étendu ». L'adoption de ces normes a eu comme incidence le reclassement au Cumul des autres éléments du résultat étendu des écarts de conversion qui étaient présentés distinctement dans les Capitaux propres.

MODIFICATIONS COMPTABLES

Hydro-Québec a aussi adopté les recommandations du chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, « Modifications comptables », qui établit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de conventions comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

2006**OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES**

Le 1^{er} janvier 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3831 du *Manuel de l'ICCA*, « Opérations non monétaires », qui remplace le chapitre 3830, aussi intitulé « Opérations non monétaires ». Cette norme exige qu'un actif ou un passif non monétaire échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire soit évalué à la juste valeur lorsque le critère de la « substance commerciale » est respecté. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

OBLIGATIONS CONDITIONNELLES LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le 1^{er} avril 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-159, abrégé publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, « Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cet abrégé précise la façon de comptabiliser les obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque le moment ou la méthode du règlement sont tributaires d'un événement futur qui peut ou non dépendre de la volonté de l'entité. Un passif correspondant à la juste valeur d'une obligation conditionnelle liée à la mise hors service d'une immobilisation doit être comptabilisé au moment où il est engagé, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur du passif. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Modifications à venir**INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR ET PRÉSENTATION**

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », qui modifient le chapitre 3861. Ces nouvelles normes exigent la présentation d'informations permettant aux utilisateurs d'évaluer l'importance d'un instrument financier pour la performance et la situation financière de l'entité. Elles s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation des informations sur la façon dont la Direction gère le capital. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

STOCKS

En 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*, « Stocks », qui remplace le chapitre 3030, aussi intitulé « Stocks ». Le chapitre 3031 établit des normes pour l'évaluation des stocks, y compris la détermination de leur coût. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adoption des recommandations de ce nouveau chapitre ne devrait pas avoir d'incidence importante sur le bénéfice net et l'actif total de la Société.

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par la Société conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités réglementées.

Actifs et passifs réglementaires

ÉCARTS DU COÛT ANNUEL DU SERVICE DE TRANSPORT POUR LA CHARGE LOCALE

Les écarts découlant de modifications du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui n'ont pas été prises en compte dans l'établissement des tarifs de distribution d'électricité sont imputés à un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2003-93, D-2006-34 et D-2007-12. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges de la Société auraient été réduites et le bénéfice net aurait été augmenté de 11 M\$ en 2007 (réduit de 355 M\$ en 2006).

COÛTS NETS LIÉS AUX SORTIES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'ACTIFS INCORPORELS

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, leur coût et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice, et le bénéfice net aurait été augmenté de 22 M\$ en 2007 (17 M\$ en 2006).

COÛTS LIÉS AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (LE PLAN)

Les coûts liés à la réalisation du Plan, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis linéairement sur une période de dix ans, sauf pour les coûts engagés avant le 1^{er} janvier 2006, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette période débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-25, D-2002-288 et D-2006-56. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient généralement comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 129 M\$ en 2007 (121 M\$ en 2006).

COÛTS ENGAGÉS JUSQU'À L'ABROGATION DU TARIF BI-ÉNERGIE BT

Les coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT ont été comptabilisés dans un compte distinct et sont amortis linéairement sur une période de cinq ans depuis la date d'abrogation du 1^{er} avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie, jusqu'au 31 mars 2006. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions

D-2004-47, D-2004-170 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 30 M\$ en 2007 (réduit de 49 M\$ en 2006).

COÛTS LIÉS À UN PROJET MAJEUR ABANDONNÉ

En 2005, un projet relatif au réseau de transport d'électricité a été abandonné. Les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis linéairement sur une période de trois ans. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2002-95, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice 2005, et le bénéfice net aurait été augmenté de 10 M\$ en 2007 (10 M\$ en 2006).

ÉCARTS DE COÛTS LIÉS À L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POSTPATRIMONIALE

Les écarts comptabilisés pour une année donnée, en volume et en prix, entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs, sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34, D-2005-132, D-2006-34 et D-2007-12, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 177 M\$ en 2007 (augmenté de 245 M\$ en 2006).

COÛTS LIÉS AU PROJET DE DÉGLACEUR AU POSTE DE LÉVIS

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés au projet de déglaceur entrepris au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec sont imputés à un compte distinct. À la mise en service des équipements, ces coûts sont amortis selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 6 M\$ en 2007 (11 M\$ en 2006).

ÉCARTS DES REVENUS DES SERVICES DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ DE POINT À POINT

Les écarts comptabilisés pour une année donnée entre les revenus réels pour les services de transport d'électricité de point à point et les revenus prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans ses décisions D-2007-08 et D-2008-019, qui visent les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges de la Société auraient été réduites et le bénéfice net aurait été augmenté de 50 M\$ en 2007.

Note 3

Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés (suite)

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2007	2006
Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale ^a	Modalités à déterminer par la Régie	344	355
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2008-2017	219	241
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	2008-2017	381	252
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2008-2011	95	125
Coûts liés à un projet majeur abandonné	–	–	10
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale ^a	–	–	36
Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis	2008-2047	18	12
		1 057	1 031

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2007	2006
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale ^a	2008	(55)	(268)
Écarts des revenus des services de transport d'électricité de point à point ^a	2008 et 2009	(50)	–
		(105)	(268)
Portion à court terme		(97)	(251)
		(8)	(17)

a) La variation des comptes d'écart, à l'exclusion d'un amortissement créditeur de 145 M\$ (néant en 2006) et de frais financiers capitalisés de 1 M\$ (17 M\$ en 2006), correspond au montant inscrit au poste Reports réglementaires des États consolidés des résultats, soit une augmentation des charges de 29 M\$ (réduction de 93 M\$ en 2006).

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsque la Société juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire sera prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie utile des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient imputés aux résultats.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont imputées à un compte distinct et portées en réduction des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

Dans la décision D-2007-134, rendue en décembre 2007, la Régie a approuvé une entente visant à suspendre, pour l'année 2008, la livraison d'énergie prévue à un contrat d'achat d'électricité auprès d'un autre producteur. Au 31 décembre 2007, un engagement de 52 M\$ lié à cette entente a été comptabilisé au bilan, sans incidence sur les résultats.

Note 4 Amortissement

	Note	2007	2006
Immobilisations corporelles		1 853	1 745
Actifs incorporels		109	114
Actifs et passifs réglementaires	3	(9)	111
Frais reportés		12	13
Radiation de projets		26	24
		1 991	2 007

Note 5 Taxes

	2007	2006
Taxe sur le capital	278	261
Taxe sur les services publics	240	230
Redevances hydrauliques ^a	263	–
Taxes municipales, scolaires et autres	35	38
	816	529

a) Le versement de redevances hydrauliques découle de l'assujettissement de la Société en 2007 à la Loi sur le régime des eaux. Pour cette année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

Note 6 Frais financiers

	2007	2006
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 584	2 367
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	111	99
	2 695	2 466
Perte nette (gain net) de change	18	(21)
Frais de garantie relatifs aux emprunts payés à l'actionnaire	169	158
	187	137
Moins		
Frais financiers capitalisés	283	312
Revenu net de placements	87	79
	370	391
	2 512	2 212

Note 7 Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

- ▶ Le 28 février 2007, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQL Australia Pty Ltd (DirectLink), par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Hydro-Québec International (HQI), pour une contrepartie monétaire de 52 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 18 M\$.
- ▶ Le 18 janvier 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Hidroeléctrica Río Lajas S.A., par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 5 M\$, ce qui a donné lieu à une perte de 0,3 M\$.
- ▶ Le 27 février 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Cross-Sound Cable Company, LLC pour une contrepartie monétaire de 182 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 29 M\$. La transaction comprenait la cession des parts détenues et le remboursement du prêt consenti par Hydro-Québec à Cross-Sound Cable Company, LLC.
- ▶ Le 29 mars 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans MurrayLink HQL Australia Pty Ltd, par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 60 M\$. Cette transaction a donné lieu à une perte de 2 M\$.
- ▶ Le 30 juin 2006, Hydro-Québec a cédé sa participation dans HQL Transelec Chile S.A. (Transelec), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 1,8 G\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 813 M\$, net des impôts afférents de 225 M\$. Par ailleurs, le contrat de vente prévoit des ajustements de prix en fonction de la valeur marchande de la base d'actifs du réseau troncal aux fins réglementaires.

Le décret ministériel établissant la valeur aux fins réglementaires de la base d'actifs du réseau troncal a été émis le 15 janvier 2008, et Hydro-Québec comptabilisera un gain net estimé à 117 M\$ US au cours du premier trimestre 2008.

De plus, l'effet rétrospectif de cette révision sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006 devrait, de l'avis de la Direction, résulter en un ajustement additionnel du prix de vente qui sera comptabilisé au fur et à mesure qu'HQI encaissera les revenus qui en découlent.

- ▶ Le 1^{er} août 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQL Latin America Ltd. (centrale de Fortuna, au Panama), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 113 M\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 38 M\$.
- ▶ Le 12 décembre 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Consorcio TransMantaro S.A., par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 84 M\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 39 M\$.

Les résultats des participations à l'étranger sont classés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation des informations sectorielles.

Le tableau suivant présente les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des participations présentées à titre d'activités abandonnées :

	2007	2006
Résultats		
Produits	3	256
Bénéfice avant gain net sur cession	6	27
Gain sur cession	19	1 169
Impôts sur les bénéfices	-	(252)
Gain net sur cession	19	917
Bénéfice provenant des activités abandonnées	25	944
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	2	11
Activités d'investissement	(1)	64
Activités de financement	-	(18)
Variation des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	2	52

Au moment de leur cession, les actifs et les passifs de ces participations s'établissaient comme suit :

	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	135
Autres actifs à court terme	9	69
Actifs à long terme	34	2 176
Passifs à court terme	2	187
Passifs à long terme	10	1 291
Actifs nets cédés	32	902

Note 8 Immobilisations corporelles

				2007
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	32 129	8 211	3 344	27 262
Thermique, y compris la production nucléaire	2 715	1 933	158	940
Autres	725	314	23	434
	35 569	10 458	3 525	28 636
Transport				
Postes et lignes	20 838	6 530	669	14 977
Autres	741	492	22	271
	21 579	7 022	691	15 248
Distribution				
Postes et lignes	11 434	4 270	191	7 355
Autres	1 801	1 016	123	908
	13 235	5 286	314	8 263
Construction	31	14	2	19
Activités corporatives et autres	2 167	1 231	126	1 062
	72 581	24 011	4 658	53 228

				2006
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	31 139	7 708	2 752	26 183
Thermique, y compris la production nucléaire	2 677	1 755	123	1 045
Autres	759	322	37	474
	34 575	9 785	2 912	27 702
Transport				
Postes et lignes	20 227	6 097	594	14 724
Autres	753	515	30	268
	20 980	6 612	624	14 992
Distribution				
Postes et lignes	10 908	3 941	225	7 192
Autres	1 803	1 013	101	891
	12 711	4 954	326	8 083
Construction	47	31	1	17
Activités corporatives et autres	2 101	1 158	117	1 060
	70 414	22 540	3 980	51 854

Note 9 Placements

	Note	2007	2006
À la valeur de consolidation			
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	21	77	69
CITEQ inc.		(5)	(5)
		72	64
À la juste valeur			
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	21	55	52
Obligations ^a		40	54
Capital-risque ^b		95	106
Autres			
		61	62
		228	232

a) Ces obligations (7,5 %) viennent à échéance en 2010 et sont garanties par une hypothèque générale.

b) Le montant brut et le montant net des gains non réalisés sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevaient tous deux à 2 M\$ au 31 décembre 2007 (13 M\$ au 31 décembre 2006). Le montant net des gains réalisés en 2007 s'établissait à 12 M\$ (pertes de 2 M\$ en 2006).

Note 10 Actifs incorporels

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables						
Logiciels et licences ^a	1 322	763	559	1 147	652	495
Droits	113	54	59	113	40	73
Études environnementales	55	49	6	134	118	16
Brevets	8	4	4	8	2	6
	1 498	870	628	1 402	812	590
Non amortissables						
Servitudes			339			333
			967			923

a) La valeur comptable nette comprend 406 M\$ au titre d'actifs en cours au 31 décembre 2007 (311 M\$ au 31 décembre 2006).

Note 11 Autres actifs

	Note	2007	2006
Actif au titre des prestations constituées	20	828	1 115
Frais reportés		168	112
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		107	123
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire ^b		44	36
Écart d'acquisition ^c		10	10
Actifs destinés à la vente		–	31
		1 157	1 427

a) Le montant global du remboursement est réparti en versements de 6 M\$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014, auxquels s'ajoutera un versement final de 1 M\$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %. La juste valeur de cet actif financier s'élevait à 110 M\$ au 31 décembre 2007 (129 M\$ au 31 décembre 2006).

b) Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire entrain en vigueur. Cette loi exigeait que les sociétés d'énergie nucléaire du Canada créent une société de gestion dont le rôle consisterait à recommander au gouvernement canadien une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Elle exigeait également que les sociétés d'énergie nucléaire créent un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. En novembre 2005, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a soumis son rapport d'étude et a recommandé au gouvernement du Canada une méthode qui a été adoptée en juin 2007.

En octobre 2007, les membres de la SGDN ont entériné une convention qui prévoit notamment une formule de financement des coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. Cette formule servira à déterminer la quote-part de chaque membre pour les cinq prochaines années. Elle n'entrera en vigueur qu'une fois approuvée par le gouvernement du Canada, qui devrait rendre sa décision au cours de 2008. La quote-part de chaque membre sera établie en fonction du nombre de ses grappes de combustible nucléaire irradiées en entreposage au 30 juin 2006. Elle tiendra également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au site national d'enfouissement.

Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, la Société a fait un dépôt initial de 20 M\$ dans un fonds en fiducie en 2002. Des sommes additionnelles de 4 M\$ ont été versées de 2002 à 2007, conformément aux exigences de la loi. Les sommes sont investies dans des titres négociables à court terme, et l'intérêt cumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

c) L'écart d'acquisition est rattaché au secteur Production aux fins de la présentation des informations sectorielles.

Note 12 Dette à long terme

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations et autres dettes à long terme (au coût après amortissement en 2007 et à la valeur nominale en 2006^{a)}, converties en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance :

Échéance				Société	Filiales	2007	2006
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Total		Total	Total
2007							1 063
2008	111	4	970	1 085	2	1 087	1 153
2009	1 894	30	4	1 928	3	1 931	1 628
2010	748	20	–	768	3	771	402
2011	1 644	847	77	2 568	3	2 571	2 997
2012 ^{b)}	877	196	9	1 082	3	1 085	–
1 à 5 ans	5 274	1 097	1 060	7 431	14	7 445	7 243
6 à 10 ans ^{b)}	94	1 307	482	1 883	14	1 897	3 690
11 à 15 ans	5 050	1 985	–	7 035	–	7 035	4 253
16 à 20 ans	97	1 865	–	1 962	–	1 962	5 172
21 à 25 ans	1 185	1 758	–	2 943	–	2 943	3 596
26 à 30 ans	5 046	–	–	5 046	–	5 046	4 693
31 à 35 ans	4 340	–	–	4 340	–	4 340	3 805
36 à 40 ans	3 099	–	–	3 099	–	3 099	1 023
41 à 45 ans	63	–	–	63	–	63	65
46 à 50 ans	10	–	–	10	–	10	11
51 à 55 ans	557	–	–	557	–	557	525
56 à 60 ans	14	–	–	14	–	14	14
	24 829	8 012	1 542	34 383 ^{c)}	28	34 411	34 090
Plus							
Ajustement pour le risque couvert en juste valeur				(163)	–	(163)	–
				34 220	28	34 248	34 090
Moins							
Tranche échéant à moins d'un an	111	4	970	1 085	2	1 087	1 063
	24 718	8 008	572	33 135	26	33 161	33 027

a) Sauf les dettes à escomptes ou à primes considérables, présentées au coût après amortissement.

b) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement.

c) Comprend 33 790 M\$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2007 (33 436 M\$ au 31 décembre 2006).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, y compris la tranche échéant à moins d'un an, selon la monnaie à l'émission. Pour établir les pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement, les swaps liés à la dette ont été pris en compte.

	2007				2006			
	À l'émission			Au remboursement	À l'émission			Au remboursement
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dette de la Société								
Dollars canadiens	24 829	24 829	72	96	22 282	22 282	65	95
Dollars américains	8 135	8 012	24	4^a	8 628	10 053	30	5 ^a
Autres devises								
Euros	671	968	3		673	1 034	3	
Yens	2 508	22	–		4 500	43	–	
Livres sterling	237	465	1		240	548	2	
Francs suisses	100	87	–		96	93	–	
		34 383				34 053		
Plus								
Ajustement pour le risque couvert en juste valeur		(163)				–		
Dette des filiales								
Dollars américains	29	28	–	–	32	37	–	–
		34 248	100	100		34 090	100	100

a) Dont 99,3 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2007 (98,8 % au 31 décembre 2006).

Taux d'intérêt

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt d'Hydro-Québec, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts ainsi que de l'incidence des swaps liés à la dette :

%				2007	2006
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance					
1 à 5 ans	7,86	8,23	10,38	8,14	6,46
6 à 10 ans	7,74	8,76	11,70	9,58	9,57
11 à 15 ans	10,48	8,97	–	9,99	10,37
16 à 20 ans	7,35	8,52	–	8,50	9,12
21 à 25 ans	6,66	9,28	–	8,40	8,45
26 à 30 ans	5,99	–	–	5,99	5,99
31 à 35 ans	5,17	–	–	5,17	5,16
36 à 40 ans	4,88	–	–	4,88	4,80
41 à 45 ans	6,44	–	–	6,44	6,44
46 à 50 ans	–	–	–	–	–
51 à 55 ans	6,62	–	–	6,62	6,62
Moyenne pondérée	6,65	8,94	11,49	7,32	7,52

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 6,8 %, ou 7,8 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2007 (7,3 %, ou 8,2 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2006). À titre indicatif, une variation d'un point de pourcentage des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net consolidé de 19 M\$ (31 M\$ en 2006), si l'on tient compte de l'incidence des swaps liés à la dette (note 16).

Juste valeur

Au 31 décembre 2007, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, après la prise en compte des fonds d'amortissement, s'établissait à 44 753 M\$ (46 015 M\$ au 31 décembre 2006). Compte tenu des swaps liés à la dette, elle totalisait 46 044 M\$ (45 626 M\$ au 31 décembre 2006).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première

de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2007, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Crédits de soutien

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés de 2 000 M\$ US qui viennent à échéance en 2012. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). La facilité comprend, à même le crédit de 2 000 M\$ US, un crédit relais de 750 M\$ US portant intérêt au taux de base US.

Note 13 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à carburant et de certaines centrales thermiques.

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques et des lignes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce

qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste les échéances des obligations. Un passif à ce titre sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ces échéances.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2007			Total
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^{a, b}	Démantèlement d'autres actifs	
Solde au début de l'exercice	288	127	16	431
Passifs engagés	–	3	–	3
Charge de désactualisation	18	12	1	31
Passifs réglés	–	(1)	(2)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	2	2
Solde à la fin de l'exercice	306	141	17	464

	2006			Total
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres actifs	
Solde au début de l'exercice	172	92	18	282
Passifs engagés	–	2	–	2
Charge de désactualisation	14	10	1	25
Passifs réglés	–	–	(3)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	102	23	–	125
Solde à la fin de l'exercice	288	127	16	431

a) Lors de la conception de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle d'environ 28 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et financières. Dans l'attente de la décision, prévue en 2008, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les taux d'inflation utilisés varient entre 1,8 % et 3,6 %. Au 31 décembre 2007, la valeur comptable nette de la centrale nucléaire de Gentilly-2 s'élevait à 522 M\$ (662 M\$ au 31 décembre 2006).

b) La valeur actualisée établie dans le cadre de l'évaluation de l'obligation liée à l'évacuation du combustible nucléaire irradié est similaire à l'estimation obtenue selon la méthode recommandée par la SGDN et adoptée par le gouvernement du Canada en juin 2007.

Note 13 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres actifs
Montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2007	795	598	18
Au 31 décembre 2006	795	598	18
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2007	Entre 2011 et 2057	Entre 2008 et 2159	Entre 2008 et 2031
Au 31 décembre 2006	Entre 2011 et 2057	Entre 2007 et 2159	Entre 2007 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	6,4
Comptabilisation ultérieure d'obligations additionnelles	5,5	5,5	5,7

a) Lors de la conception de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle d'environ 28 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait avancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et financières. Dans l'attente de la décision, prévue en 2008, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les taux d'inflation utilisés varient entre 1,8 % et 3,6 %. Au 31 décembre 2007, la valeur comptable nette de la centrale nucléaire de Gentilly-2 s'élevait à 522 M\$ (662 M\$ au 31 décembre 2006).

Note 14 Autres passifs à long terme

	Note	2007	2006
Gain de change reporté ^a		-	1 229
Primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts ^a		-	694
Passif au titre des prestations constituées	20	601	544
Gestion du risque de crédit ^a		-	128
Créditeurs		117	113
Passifs liés aux actifs destinés à la vente		-	7
		718	2 715

a) Par suite de l'adoption des nouvelles conventions comptables sur les instruments financiers, ces éléments ont été radiés ou reclassés (note 2).

Note 15 Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 286 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2007 et de 337 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2006, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. En 2007, aucune tranche n'a été rachetée. En 2006, une tranche de 36 M\$ US a été rachetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des billets à perpétuité s'établissait à 290 M\$ (347 M\$ au 31 décembre 2006). Aux 31 décembre 2007 et 2006, le taux de ces billets s'élevait respectivement à 5,2 % et à 5,6 %.

Instruments dérivés

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE À LONG TERME

► Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette à long terme est imputée au poste Frais financiers.

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX VENTES EN DOLLARS AMÉRICAINS

► Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et une portion de la dette en dollars américains pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est imputée au poste Produits. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation des ventes futures en dollars américains.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des swaps utilisés pour la gestion des risques associés à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains, exprimées en dollars canadiens et en devises :

Échéance						2007 ^a	2006 ^a
	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	1 778	(752)	(2 465)	(2 270)	(2 704)	(6 413)	(6 853)
Dollars américains	(996)	395	2 030	1 900	2 089	5 418	5 325
Autres devises							
Yens	1 500	1 000	–	–	–	2 500	4 500
Euros	612	61	–	–	–	673	673
Livres sterling	40	200	–	–	–	240	240
Francs suisses	97	–	–	–	–	97	97
Contrats à terme							
Dollars américains	–	–	–	–	–	–	36

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Le tableau suivant présente la juste valeur des swaps utilisés pour la gestion des risques associés à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains, exprimée en dollars canadiens et en devises :

	2007	2006
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie de la dette	(2 451)	(1 424)
Instruments désignés comme couvertures de juste valeur de la dette	(274)	(118)
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie des ventes en dollars américains ^a	894	670
	(1 831)	(872)
Instruments non désignés comme couvertures ^b	1 548	1 261
	(283)	389

a) Une partie de la dette à long terme, d'une valeur nominale de 1 504 M\$ US au 31 décembre 2007, était également désignée comme couverture de flux de trésorerie des ventes en dollars américains.

b) Transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques de la Société, dont 1 435 M\$ sont en contrepartie de sommes reçues ou déboursées relativement à des ententes d'atténuation du risque de crédit.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS À COURT TERME

► Risque de change – Hydro-Québec utilise des options et des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit les postes Produits et Achats d'électricité et de combustible.

Le montant nominal des positions ouvertes au 31 décembre 2007 s'élevait à 563 M\$ US, soit 107 M\$ US sous forme de contrats d'achat et 670 M\$ US sous forme de contrats de vente (108 M\$ US, soit 113 M\$ US sous forme de contrats d'achat et 5 M\$ US sous forme de contrats de vente au 31 décembre 2006).

► Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est imputée au poste Frais financiers.

À titre indicatif, une variation de 1% des taux d'intérêt n'occasionnerait pas de variation du bénéfice net consolidé (2 M\$ en 2006).

► Risque de marché – Hydro-Québec utilise principalement des options, des swaps et des contrats à terme pour gérer les risques liés à la fluctuation des prix de l'énergie et des marchandises. Lorsque ces instruments dérivés sont désignés comme éléments de couverture, ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de variation des prix de l'énergie et des marchandises est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation de ces opérations.

Note 16 Instruments financiers (suite)

Pour couvrir l'exposition de ses risques de variation des prix de l'énergie et des marchandises, Hydro-Québec a négocié des instruments dérivés dont les positions ouvertes au 31 décembre 2007 totalisaient 227 525 tonnes d'aluminium (153 925 tonnes au 31 décembre 2006) et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2007 correspondaient à 6,5 TWh (2,7 TWh au 31 décembre 2006).

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme, répartie en fonction des risques particuliers. Ces dérivés viendront à échéance principalement en 2008.

	2007	Valeur comptabilisée	2006
	Juste valeur ^{a)}		Juste valeur
Risque de change			
Contrats de change à terme et options	14	–	–
Risque de taux d'intérêt			
Conventions de garantie, options et swaps	5	5	5
Risque de variation des prix de l'énergie et des marchandises			
Contrats à terme, options et swaps	50	3	35
	69	8	40

a) En 2007, la valeur comptabilisée était égale à la juste valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme selon qu'ils sont désignés ou non désignés comme couvertures :

	2007	2006
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	66	31
Instruments non désignés comme couvertures	3	9
	69	40

Effet des couvertures sur les résultats

EFFET DES COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE SUR LES RÉSULTATS

Au 31 décembre 2007, le gain net afférent à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans les résultats s'élevait à 9 M\$.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, Hydro-Québec estimait à 222 M\$ le montant net des gains compris (pertes comprises) dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassé(s) dans les résultats au cours des douze mois suivants.

Au cours de l'exercice 2007, Hydro-Québec a reclassé du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats un gain net de 10 M\$ par suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie, car il était devenu improbable que les opérations aient lieu avant la fin du délai initialement prévu. À cet égard, en 2006, un gain de 234 M\$ avait été constaté aux résultats.

Au 31 décembre 2007, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de 23 ans (24 ans au 31 décembre 2006).

EFFET DES COUVERTURES DE JUSTE VALEUR SUR LES RÉSULTATS

Au 31 décembre 2007, le gain net afférent à l'inefficacité des couvertures de juste valeur comptabilisé dans les résultats s'élevait à 3 M\$.

EFFET DE LA RÉÉVALUATION D'INSTRUMENTS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES SUR LES RÉSULTATS

Au 31 décembre 2007, le gain net comptabilisé dans les résultats par suite de la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés auxquels la comptabilité de couverture ne s'appliquait pas s'élevait à 42 M\$.

Autres instruments financiers

La valeur comptable des placements temporaires, des débiteurs, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des dividendes à payer et des intérêts courus se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs échéances à court terme. La valeur comptable du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 se rapproche de sa juste valeur, qui est estimée en actualisant les flux de trésorerie prévus d'après les taux d'intérêt en vigueur pour des instruments comportant des conditions et des échéances similaires. Au 31 décembre 2007, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements temporaires s'établissait à 4,20 % (4,19 % au 31 décembre 2006), alors que, pour les emprunts à court terme, il était de 4,38 % (4,04 % au 31 décembre 2006).

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la notation de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration des risques, par l'évaluation et le suivi des risques de crédit des contreparties et par l'adoption de limites de crédit. Dans le cas des principales institutions financières avec lesquelles elle transige des instruments dérivés, Hydro-Québec conclut des ententes qui permettent de limiter la valeur au marché du portefeuille d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur au marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2007, aucune contrepartie n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec relativement à des placements et à des instruments dérivés.

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de ses clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

Note 17 Participations dans des coentreprises

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par le Groupe de la technologie et Hydro-Québec Production.

	2007	2006
Résultats		
Produits	21	35
Charges et frais financiers	26	35
Bénéfice provenant des activités abandonnées	1	43
(Perte nette) bénéfice net	(4)	43
Bilans		
Actif à court terme	13	63
Actif à long terme	29	38
Passif à court terme	14	25
Passif à long terme	30	34
(Passif) actif net	(2)	42
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(4)	(4)
Activités d'investissement	(2)	(2)
Activités de financement	(1)	5
Activités abandonnées	(3)	20
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(10)	19

Note 18 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2007 et 2006.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du revenu net d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2007, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 2 095 M\$ (2 342 M\$ en 2006).

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Note 18 Capitaux propres (suite)**Cumul des autres éléments du résultat étendu**

	En couverture de flux de trésorerie	Autres	2007
			Total
Solde au début de l'exercice	-	(8)	(8)
Ajustements liés à l'adoption de nouvelles conventions comptables	479	-	479
Variation de l'exercice	486	5	491
Solde à la fin de l'exercice	965	(3)	962

	En couverture de flux de trésorerie	Autres	2006
			Total
Solde au début de l'exercice	-	(73)	(73)
Variation de l'exercice	-	65	65
Solde à la fin de l'exercice	-	(8)	(8)

Note 19 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2007	2006
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(172)	88
Matériaux, combustible et fournitures	5	(20)
Créditeurs et charges à payer	23	(217)
Intérêts courus	(47)	55
	(191)	(94)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	90	303
Intérêts payés	2 131	2 042
Impôts sur les bénéfices payés	2	258

Note 20 Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

La Société offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des

prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Les régimes d'avantages sociaux de la Société sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2006, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2009.

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs de la Société :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	12 720	11 925	850	837
Coût des services rendus	336	331	38	34
Cotisations des employés	66	54	–	–
Prestations versées et remboursements	(460)	(420)	(49)	(44)
Intérêts sur les obligations	659	618	46	42
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(714)	212	44	(19)
Solde à la fin de l'exercice	12 607	12 720	929	850
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	12 811	11 331	56	51
Rendement réel des actifs	538	1 497	2	2
Cotisations des employés	66	54	–	–
Cotisations courantes de la Société	5	319	11	11
Cotisation d'équilibre de la Société	–	62	–	–
Prestations versées et remboursements	(460)	(420)	(12)	(8)
Frais d'administration	(34)	(32)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	12 926	12 811	57	56
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	319	91	(872)	(794)
Coût non amorti des services passés	217	256	–	–
Perte actuarielle nette non amortie	1 205	1 833	190	156
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(913)	(1 065)	81	94
Actif (passif) au titre des prestations constituées	828	1 115	(601)	(544)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

En fin d'exercice, la composition des actifs des régimes à la juste valeur était la suivante :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Actions	46	53	–	–
Obligations	39	33	95	91
Placements temporaires	9	8	–	5
Placements immobiliers	6	5	–	–
Autres	–	1	5	4
	100	100	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société et par le gouvernement du Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations	1 266	961	55	51

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par la Société au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2007	2006
Cotisations de la Société		
Régime de retraite	5	381
Autres régimes capitalisés	11	11
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	38	35
Sommes versées en espèces	54	427

Le 15 décembre 2003, la Société et ses employés ont recommencé à cotiser au Régime de retraite. Les taux des cotisations salariales et patronales augmentent respectivement de 1 % et de 1,8 % par année, pour atteindre un maximum de 5,2 % du salaire admissible. En 2007, les cotisations des employés étaient de 4 % du salaire admissible au Régime de retraite (3 % en 2006). Par ailleurs, l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 décembre 2006 faisait état d'un surplus suffisant pour permettre à la Société de se prévaloir d'un congé de cotisation pour l'année 2007 (cotisation de 5,2 % en 2006). Ce congé de cotisation, appliqué en conformité avec le règlement 707 du

Régime de retraite, est en vigueur depuis le 16 février 2007, soit la date du dépôt de l'évaluation actuarielle auprès de la Régie des rentes du Québec. Plus tôt dans l'année, la Société avait versé une cotisation de 5 M\$ au Régime de retraite.

En 2006, la Société avait versé une cotisation courante de 319 M\$ au Régime de retraite, y compris une cotisation supplémentaire de 242 M\$ pour couvrir le coût des services courants et une cotisation d'équilibre de 62 M\$ pour combler le déficit actuariel.

COMPOSANTES DU COÛT CONSTATÉ AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Coût des services rendus ^a	336	331	38	34
Frais d'administration ^b	34	32	–	–
Intérêts sur les obligations	659	618	46	42
Rendement réel des actifs	(538)	(1 497)	(2)	(2)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(714)	212	44	(19)
(Crédit) coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	(223)	(304)	126	55
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	(201)	802	–	–
Écart entre les pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	829	(99)	(34)	25
Écart entre le montant des redressements dus aux modifications de régimes et l'amortissement du coût des services passés	39	39	–	–
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	14
	515	590	(20)	39
Coût constaté de l'exercice	292	286	106	94

a) Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Pour l'exercice 2007, les frais d'administration facturés par la Société au Régime de retraite s'établissaient à 13 M\$ (12 M\$ en 2006).

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,53	5,20	5,53	5,20
Taux de croissance des salaires ^{a)}	3,26	3,38	-	-
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	5,20	5,30	5,20	5,30
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25	6,25	4,23	4,07
Taux de croissance des salaires ^{a)}	3,38	3,30	-	-

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2007, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 7,7 % pour 2008. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2016. Une variation d'un point de pourcentage du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes pour 2007 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	5	(4)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	56	(45)

Note 21 Engagements et éventualités

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2007, la Société avait pris des engagements en vertu de 97 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 875 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

2008	665
2009	1 035
2010	1 127
2011	1 141
2012	1 219

Garanties

Dans le cadre de ses activités liées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2007, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements fournis comme garanties s'élevait à 383 M\$. De ce montant, 306 M\$ concernaient les achats d'énergie. Certaines garanties viennent à échéance entre 2008 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé, sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, la Société s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. La Société n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, la Société aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2007, le coût après amortissement des dettes visées était de 5 688 M\$.

Note 21 Engagements et éventualités (suite)

En vertu du contrat signé le 12 mai 1969 avec la CF(L)Co, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser, parce que le contrat ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, la Société n'a pas eu à faire de versement en vertu de ce contrat.

Investissements

La Société prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 G\$ en 2008.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Note 22 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les autres opérations avec le gouvernement du Québec sont décrites ailleurs dans les états financiers consolidés.

Note 23 Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production de la Société. Elle réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. La division fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité de la Société au Québec et gère les mouvements d'énergie sur ce réseau.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise de même qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le Groupe de la technologie, le Groupe des finances, le Groupe des affaires corporatives et du secrétariat général ainsi que le Groupe des ressources humaines et des services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes, notamment l'acquisition de biens et services, la gestion immobilière et la gestion du matériel et des services de transport.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est située au Québec. En 2007, les produits provenant de l'extérieur du Québec s'élevaient à 1 780 M\$, dont 1 483 M\$ des États-Unis (respectivement 1 368 M\$ et 1 054 M\$ en 2006).

RÉSULTATS ET ACTIF PAR SECTEURS

							2007
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 649	37	10 452	–	49	143 ^a	12 330
Intersectoriels	5 103	2 750	56	2 150	1 232	(11 291)	–
Amortissement	837	570	446	7	143	(12)	1 991
Frais financiers	1 180	792	484	–	56	–	2 512
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 077	396	395	–	2	12	2 882
Bénéfice net	2 077	396	395	–	27	12	2 907
Actif total	29 495	16 047	11 833	263	7 474	(260)	64 852
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 807	778	721	3	155	–	3 464
Sans effet sur la trésorerie	41	14	35	–	–	–	90

							2006
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 594 ^b	32	9 488	–	48	(1)	11 161
Intersectoriels	4 570	2 809	55	1 999	1 203	(10 636)	–
Amortissement	760	535	570	7	144	(9)	2 007
Frais financiers	1 058	724	407	(1)	23	1	2 212
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 114	632	42	2	–	7	2 797
Bénéfice net	2 114	632	42	2	944	7	3 741
Actif total	28 674	15 879	11 430	214	7 272	(215)	63 254
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 615	882	690	4	157	–	3 348
Sans effet sur la trésorerie	273	14	16	–	–	–	303

a) Les opérations de revente des surplus d'approvisionnement réalisées par Hydro-Québec Distribution sur les marchés externes sont présentées en diminution des achats d'électricité plutôt que dans les Produits.

b) Un gain de change de 234 M\$ a été constaté sur des dettes et des swaps en dollars américains. Pour donner suite au traitement comptable de couverture, ce montant, qui représente la réalisation d'une portion du gain de change reporté inscrit au bilan, est présenté avec les autres produits d'exploitation.

Rétrospective quinquennale

Données financières consolidées

M\$	2007	2006	2005	2004	2003
RÉSULTATS					
Produits	12 330	11 161	10 887	10 341	10 197
Charges					
Exploitation	2 545	2 394	2 248	2 158	2 070
Achats d'électricité et de combustible	1 555	1 315	1 496	1 464	1 380
Amortissement	1 991	2 007	2 023	1 862	1 768
Taxes	816	529	594	606	567
Reportes réglementaires	29	(93)	(11)	–	–
	6 936	6 152	6 350	6 090	5 785
Bénéfice d'exploitation	5 394	5 009	4 537	4 251	4 412
Frais financiers	2 512	2 212	2 186	2 083	2 492
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 882	2 797	2 351	2 168	1 920
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	25	944	(99)	267	18
Bénéfice net	2 907	3 741	2 252	2 435	1 938
DIVIDENDES DÉCLARÉS	2 095	2 342	1 126	1 350	965
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	64 852	63 254	60 431	58 072	57 823
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	34 534	34 427	33 007	33 401	35 550
Capitaux propres	20 892	18 840	17 376	16 220	15 128
INVESTISSEMENTS AU TITRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	3 464	3 348	3 293	3 071	2 739
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	172	149	91	41	10
Total des investissements	3 636	3 497	3 384	3 112	2 749
RATIOS FINANCIERS					
Couverture des intérêts ^a	2,13	2,06	2,00	1,79	1,73
Taux de capitalisation (%) ^b	37,5	36,1	34,1	32,7	29,9
Taux d'autofinancement (%) ^c	61,9	86,5	58,6	78,4	56,3
Rendement des capitaux propres (%) ^d	15,0	20,6	13,3	15,4	13,1
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%) ^e	23,4	25,1	21,6	21,0	18,8

a) Quotient du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements par la dépense brute d'intérêts.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés.

c) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies diminués des dividendes versés par la somme des investissements, de l'échéance de la dette à long terme et du rachat des fonds d'amortissement.

d) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'année diminués du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'année.

e) Quotient du bénéfice net provenant des activités poursuivies par les produits.

Note : Pour l'ensemble des sections Rétrospective quinquennale et Données financières trimestrielles consolidées, certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2007.

Données d'exploitation

	2007	2006	2005	2004	2003
GWh					
Ventes d'électricité					
Au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	60 046	56 722	57 269	58 002	57 217
Générale et institutionnelle	34 751	32 440	33 463	33 137	32 314
Industrielle	73 005	73 297	73 447	69 722	72 546
Autres	5 353	4 878	4 998	5 026	5 014
	173 155	167 337	169 177	165 887	167 091
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	2 384	2 384	2 068	1 930	2 047
Canada et États-Unis (court terme)	17 240	12 074	13 274	12 462	13 739
	19 624	14 458	15 342	14 392	15 786
Ventes totales d'électricité	192 779	181 795	184 519	180 279	182 877
M\$					
Produits des ventes d'électricité					
Au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	4 144	3 775	3 690	3 690	3 504
Générale et institutionnelle	2 602	2 356	2 284	2 234	2 096
Industrielle	3 336	3 022	2 892	2 751	2 742
Autres	286	249	255	247	236
	10 368	9 402	9 121	8 922	8 578
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	225	198	174	179	207
Canada et États-Unis (court terme)	1 392	951	1 290	905	1 138
	1 617	1 149	1 464	1 084	1 345
Produits totaux des ventes d'électricité	11 985	10 551	10 585	10 006	9 923
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	3 554 443	3 501 709	3 450 455	3 399 776	3 343 271
Générale et institutionnelle	299 524	295 618	283 616	282 748	281 997
Industrielle	11 565	12 032	12 796	13 117	13 383
Autres	3 440	5 767	5 643	5 634	5 812
Nombre total d'abonnements	3 868 972	3 815 126	3 752 510	3 701 275	3 644 463
kWh par abonnement					
Consommation annuelle moyenne au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	17 019	16 318	16 720	17 203	17 237
Générale et institutionnelle	116 782	112 010	118 168	117 352	114 651
Industrielle	6 187 651	5 904 382	5 668 738	5 262 038	5 395 359
Autres	1 162 811	855 039	886 406	878 211	864 110

Données d'exploitation (suite)

	2007	2006	2005	2004	2003
MW					
Puissance installée^a					
Centrales hydroélectriques	33 305	32 973	32 299	31 622	31 347
Centrale nucléaire	675	675	675	675	675
Centrales thermiques classiques	1 665	1 665	1 595	1 593	1 592
Parc éolien	2	2	2	2	2
Puissance installée totale	35 647	35 315	34 571	33 892	33 616
GWh					
Besoins globaux d'énergie^b	209 818	199 447	200 179	193 025	194 792
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe^c	35 352	36 251	33 636	34 956	36 268
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	33 008	32 826	32 544	32 487	32 434
Distribution ^d	109 618	108 883	108 344	107 423	106 568
	142 626	141 709	140 888	139 910	139 002

a) Hydro-Québec dispose également de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW). De plus, elle achète toute la production de sept parcs éoliens appartenant à des producteurs privés, d'une puissance installée totale de 420 MW. Elle a aussi accès à 1 222 MW en vertu d'ententes avec d'autres fournisseurs privés.

b) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. Pour l'hiver 2007-2008, la pointe est survenue le 21 janvier 2008 à 8 h.

d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

Autres données

	2007	2006	2005	2004	2003
%					
Hausses tarifaires					
Hausses moyennes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2,8	4,3	1,3	4,1	–
Taux d'inflation	2,2	2,0	2,2	1,8	2,8
Effectif^a					
Permanent au 31 décembre	19 459	19 116	19 009	18 835	18 317
Temporaire (moyenne annuelle)	3 910	3 799	3 577	3 567	3 596
Féminin (%)	31,3	30,6	29,8	29,4	28,9

a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

Données financières trimestrielles consolidées

	2007				Exercice (vérifiées)
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	
M\$	(non vérifiées)				(vérifiées)
Produits	3 732	2 828	2 554	3 216	12 330
Charges					
Exploitation	606	617	597	725	2 545
Achats d'électricité et de combustible	422	337	441	355	1 555
Amortissement	482	477	472	560	1 991
Taxes	208	187	200	221	816
Reports réglementaires	(14)	(14)	(15)	72	29
	1 704	1 604	1 695	1 933	6 936
Bénéfice d'exploitation	2 028	1 224	859	1 283	5 394
Frais financiers	618	589	642	663	2 512
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 410	635	217	620	2 882
Bénéfice provenant des activités abandonnées	21	–	–	4	25
Bénéfice net	1 431	635	217	624	2 907

	2006				Exercice (vérifiées)
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	
M\$	(non vérifiées)				(vérifiées)
Produits	3 199	2 595	2 446	2 921	11 161
Charges					
Exploitation	559	564	591	680	2 394
Achats d'électricité et de combustible	363	284	303	365	1 315
Amortissement	489	496	487	535	2 007
Taxes	153	89	143	144	529
Reports réglementaires	–	–	–	(93)	(93)
	1 564	1 433	1 524	1 631	6 152
Bénéfice d'exploitation	1 635	1 162	922	1 290	5 009
Frais financiers	530	552	588	542	2 212
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 105	610	334	748	2 797
Bénéfice provenant des activités abandonnées	24	832	63	25	944
Bénéfice net	1 129	1 442	397	773	3 741

Direction



Thierry Vandal
Président-directeur général



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive aux affaires
corporatives et secrétaire générale



Daniel Garant
Vice-président exécutif aux finances et
chef des services financiers



Élie Saheb
Vice-président exécutif à la technologie



Maurice Charlebois
Vice-président exécutif aux ressources
humaines et aux services partagés

Conseil d'administration



Administrateurs

Michael L. Turcotte

Président du Conseil d'administration,
Hydro-Québec

Nomination : 17 novembre 2005

Échéance : 17 novembre 2009

Statut : administrateur indépendant

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université Laval, Michael Turcotte a fait carrière à la Banque Royale du Canada, où il a notamment occupé le poste de premier vice-président et directeur général, Québec. De 1999 à 2004, il a été président du conseil de direction de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Thierry Vandal

Président-directeur général,
Hydro-Québec

Nomination : 6 avril 2005

Échéance : 3 octobre 2012

Statut : administrateur non indépendant

Titulaire d'un baccalauréat en génie de l'École Polytechnique de Montréal et d'un MBA de HEC Montréal, Thierry Vandal œuvre dans le secteur de l'énergie depuis plus de 25 ans. Il a notamment touché aux domaines de l'exploitation, du marketing et de la planification stratégique dans les secteurs du pétrole, de la pétrochimie et du gaz naturel avant de se joindre à Hydro-Québec en 1996. M. Vandal est président du conseil du Collège Notre-Dame et siège au conseil du Conference Board du Canada, de HEC Montréal et de l'Université McGill.

Normand Bergeron

Sous-ministre des Ressources naturelles
et de la Faune, gouvernement du Québec

Nomination : 2 mai 2005 (mandat d'une durée indéterminée)

Statut : administrateur non indépendant

Titulaire d'un baccalauréat en sociologie de l'Université de Montréal, Normand Bergeron a fait des études de maîtrise à l'École nationale d'administration publique. Il travaille dans la fonction publique québécoise depuis 1975. Il est entré au ministère des Ressources naturelles en 2000 à titre de sous-ministre associé à l'énergie et aux changements climatiques et a été nommé sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune en 2002.

Gaston Blackburn

Président, G. Blackburn inc.

Nomination : 10 septembre 2003

Échéance : 10 septembre 2008

Statut : administrateur indépendant

Commerçant et homme d'affaires, Gaston Blackburn a été élu député de Roberval en 1988. Il a successivement été adjoint parlementaire du premier ministre, ministre délégué à l'Environnement et ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il a siégé au conseil d'entreprises de divers secteurs, dont l'alimentation et les ressources naturelles.

Anik Brochu

Directrice générale,
Chambre de commerce de Val-d'Or

Nomination : 13 septembre 2006

Échéance : 13 septembre 2010

Statut : administratrice indépendante

Diplômée en droit de l'Université d'Ottawa et membre du Barreau du Québec, Anik Brochu a pratiqué le droit au sein du cabinet Dufresne, Ferron, St-Julien. Elle est entrée à la Chambre de commerce de Val-d'Or en 1997.

Carl Cassista

Président, Technologies Axion ltée

Nomination : 26 septembre 2007

Échéance : 26 septembre 2011

Statut : administrateur indépendant

Diplômé de l'Université Laval et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Carl Cassista a travaillé en génie électrique et en recherche-développement, principalement au sein des Technologies Axion. Il s'est joint à cette entreprise en 1982 et y occupe la fonction de président depuis 1994.

Hélène F. Fortin

Associée, CGF CA – Comptables agréés

Nomination : 25 octobre 2006

Échéance : 25 octobre 2009

Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en administration spécialisé en comptabilité et en finances de l'Université Concordia, Hélène F. Fortin détient également un diplôme de deuxième cycle en comptabilité publique de l'Université McGill et une accréditation professionnelle de l'Institut des administrateurs de sociétés. Membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec, elle a travaillé au service d'acquisitions de Quebecor et, depuis 1990, elle pratique la comptabilité publique à titre d'associée de cabinets d'experts-comptables. M^{me} Fortin a enseigné la comptabilité à plusieurs universités montréalaises pendant plus de 20 ans. Elle est active au sein de divers comités de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et siège au conseil de CBC I Radio-Canada.

Bernard Gaudreault

Administrateur de sociétés

Nomination : 5 décembre 2001

Échéance : 26 septembre 2010

Statut : administrateur indépendant

Titulaire d'un diplôme d'études commerciales de la Noranda Business School, Bernard Gaudreault compte plus de 30 ans d'expérience dans la gestion d'entreprises des secteurs de l'immobilier et de l'alimentation. Il est président du conseil de l'Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda.

Suzanne Gouin

Présidente-directrice générale,

TV5 Québec Canada

Nomination : 26 septembre 2007

Échéance : 26 septembre 2011

Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia, où elle a également suivi des cours de deuxième cycle en études des médias, Suzanne Gouin a fait un MBA à l'Université de Western Ontario et est accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a occupé divers postes de direction dans des entreprises médiatiques et s'est jointe à TV5 Québec Canada en 2002. M^{me} Gouin siège au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Louis Lagassé

Président du conseil, Groupe Lagassé

Nomination : 10 septembre 2003

Échéance : 10 septembre 2008

Statut : administrateur indépendant

Licencié en droit de l'Université de Montréal, Louis Lagassé est membre de la Chambre des notaires du Québec. Il est également titulaire d'un MBA de l'Université de Western Ontario et diplômé en langue allemande de l'Université de Salzbourg, en Autriche. M. Lagassé dirige un groupe industriel présent sur les marchés canadien et européen et est membre du conseil de plusieurs entreprises du secteur des télécommunications. Il siège aussi au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Jacques Leblanc

Président, Gestion Jacques Leblanc inc.

Nomination : 7 avril 2004

Échéance : 26 septembre 2010

Statut : administrateur indépendant

Diplômé en administration de l'Université Laval, comptable agréé et Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec, Jacques Leblanc a été associé au sein du cabinet Leblanc Bourque Arsenault pendant 25 ans.

Nathalie Le Prohon

Administratrice de sociétés

Nomination : 26 septembre 2007

Échéance : 26 septembre 2011

Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'un MBA de l'Université Concordia, Nathalie Le Prohon a occupé de nombreux postes de direction dans des entreprises de haute technologie, ayant notamment été présidente de Nokia Canada. Elle siège au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Michel Plessis-Bélaïr

Vice-président du conseil,
Power Corporation du Canada
Nomination : 7 avril 2004
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administrateur indépendant
Autre conseil d'administration :
Power Corporation du Canada

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal, d'une licence en commerce et en comptabilité de HEC Montréal et d'une maîtrise en administration de l'Université Columbia à New York, Michel Plessis-Bélaïr est entré à la Power Corporation du Canada en 1986. Il a été vice-président exécutif et chef des services financiers ainsi que premier vice-président aux finances et à l'administration avant d'être nommé vice-président du conseil et chef des services financiers. M. Plessis-Bélaïr a pris sa retraite en janvier 2008, mais il continue d'assumer la fonction de vice-président du conseil. Il siège également au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Marie-France Poulin

Vice-présidente exécutive,
Groupe Camada inc.
Nomination : 7 avril 2004
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option marketing, de l'Université Laval, Marie-France Poulin est également certifiée par le Collège des administrateurs de sociétés. Elle a occupé différents postes de direction, notamment celui de vice-présidente aux ventes et au marketing de MAAX. M^{me} Poulin siège au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Marie-Anne Tawil

Présidente et chef de la direction,
Les Investissements Iron Hill Inc.
Nomination : 7 décembre 2005
Échéance : 7 décembre 2010
Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'une licence en droit civil et d'un baccalauréat en *common law* de l'Université d'Ottawa, Marie-Anne Tawil est également accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés et membre du Barreau du Québec. Elle a pratiqué le droit dans deux importants cabinets d'avocats de Montréal, a été conseillère juridique et secrétaire de Quebecor et a occupé des postes de direction dans diverses autres entreprises. M^{me} Tawil est présidente du conseil de la Société d'assurance automobile du Québec.

Emmanuel Triassi

Président, Groupe T.E.Q. inc.
Nomination : 26 septembre 2007
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administrateur indépendant

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Emmanuel Triassi est titulaire d'un baccalauréat de l'Université McGill et d'une maîtrise en génie du bâtiment de l'Université Concordia. Il a fondé et développé une société spécialisée dans la gestion de projets de construction qui agit à titre d'entrepreneur général. Il en est toujours le président.

Gilles Vaillancourt

Maire, ville de Laval
Nomination : 26 septembre 2007
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administrateur indépendant

Après des études en pharmacologie et en gestion des affaires, Gilles Vaillancourt a entrepris une carrière en commerce. Parallèlement, il s'est impliqué dans le monde municipal et a été élu maire de Laval en 1989. À ce titre, M. Vaillancourt est membre du conseil de divers organismes de représentation à l'échelle locale, régionale, provinciale et nationale. Il siège également au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités



Adélard Godbout (1892-1956), premier ministre du Québec (1939-1944). Hydro-Québec a été créée en 1944 sous son gouvernement.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé de 17 membres, y compris le président du Conseil et le président-directeur général. Les administrateurs ont des parcours professionnels variés qu'ils mettent à profit au sein de sept comités : le Comité exécutif, le Comité de vérification, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des ressources humaines, le Comité des finances, le Comité d'environnement et d'affaires publiques et le Comité de gestion financière du régime de retraite. En 2007, le Conseil a tenu 14 réunions et ses comités en ont tenu 45 au total.

À la suite de l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, qui a modifié plusieurs dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec* eu égard, notamment, à la gouvernance de la Société ainsi qu'au rôle et à la composition du Conseil d'administration, les administrateurs se sont prononcés sur plusieurs mesures liées à la gouvernance. Ainsi, le Conseil a réorganisé ses comités et a mis à jour leurs mandats. Il a notamment aboli les comités Distribution, Production et Transport, les dossiers traités par ces comités étant désormais soumis directement au Conseil. Il a également remplacé le Comité d'environnement et de régie d'entreprise par le Comité de gouvernance et d'éthique et créé le Comité d'environnement et d'affaires publiques. À l'issue de cet exercice, il comptait les sept comités énumérés ci-dessus. Les membres des comités peuvent, au besoin, consulter des experts indépendants susceptibles d'éclairer leurs délibérations.

En 2007, le Conseil d'administration a approuvé les profils de compétence et d'expérience élaborés en vue de la nomination de nouveaux administrateurs. Il a actualisé son règlement de régie interne de même que le règlement précisant les fonctions et les pouvoirs du président du Conseil, du président-directeur général et d'autres cadres supérieurs. Le Conseil a approuvé les critères d'évaluation de son fonctionnement et a entrepris cet exercice d'évaluation. Il a aussi approuvé les règles de gouvernance de la

Société ainsi qu'une politique de divulgation financière. De plus, il a suivi l'état d'avancement du *Plan stratégique 2006-2010* et amorcé l'exercice de planification stratégique pour l'horizon 2009-2013. À cet effet, les administrateurs ont assisté à des présentations sur le contexte d'affaires et les enjeux de la Société dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité.

Parmi les nombreuses décisions qu'il a prises en 2007, le Conseil a autorisé la réalisation du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, la modification du poste de Saint-Maxime (augmentation de la capacité de transformation et reconstruction de la section à 25 kV) ainsi que la construction des postes de Vaudreuil-Soulanges et de Mont-Tremblant. Il a aussi entériné la poursuite des travaux de réfection des groupes turbines-alternateurs de la centrale de Beauharnois, la modernisation de la centrale de Paugan, la réalisation de la première phase du projet d'agrandissement des installations de stockage des déchets radioactifs solides de la centrale de Gentilly-2 et la réhabilitation des vannes sphériques de la centrale Manic-5. En outre, il a approuvé la construction de la ligne à 315 kV Chénier-Outaouais et d'autres travaux nécessaires au renforcement de la future interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario.

Au chapitre de ses activités récurrentes, le Conseil a examiné les objectifs et les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société et de ses filiales en propriété exclusive, la gestion financière du régime de retraite et les projets d'investissement. Il a également examiné le processus de gestion des risques ainsi que le portefeuille des risques d'entreprise. Il a approuvé au préalable les dossiers soumis à l'approbation de la Régie de l'énergie, de même que le plan annuel de vérification interne ainsi que le plan et les honoraires des vérificateurs externes pour la vérification des états financiers de la Société et de son régime de retraite. De plus, il a été régulièrement informé des activités de ses comités.



Présence des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités en 2007

	Nombre de réunions	Conseil d'administration et comités actuels							Ancien comité ^g	
		Conseil	A ^b	B	C	D	E	F	G	H
Administrateurs		14		18	6	12	2	2	2	2
Michael L. Turcotte ABCDEFGH		14		18	6*	12**	2	2	2	2
Thierry Vandal A EFGH		13					2	2	2	0
Normand Bergeron		13								
Gaston Blackburn FH		11						2		1
Anik Brochu F		14						2		
Carl Cassista ^c		4								
Hélène F. Fortin BE		13		18			2			
Bernard Gaudreault B		13		17						
Suzanne Gouin ^c F		2								
Louis Lagassé ADEG		10				10**	2		2	
Jacques Leblanc BC		13		18	6*					
Nathalie Le Prohon ^c		4								
Michel Plessis-Bélair ACEGH		11			2		2		2	1
Marie-France Poulin CD		13			4	12				
Marie-Anne Tawil CDH		13			6	12				2
Emmanuel Triassi ^c B		4		1						
Gilles Vaillancourt ^c		4								
Administrateurs sortants	Nombre de réunions	4		7	3	8		1	1	2
Norman E. Hébert jr. B (fin de mandat : 2007-03-31)		4		7						
	Nombre de réunions	10		16	3	10		2	1	2
Joseph Benarros DGH (fin de mandat : 2007-09-26)		9				9			1	2
Andrée Corriveau BH (fin de mandat : 2007-09-26)		10		8						2
Paul Larocque F (fin de mandat : 2007-09-26)		10						2		

Comités du Conseil d'administration

- A Comité exécutif
- B Comité de vérification
- C Comité de gouvernance et d'éthique
- D Comité des ressources humaines
- E Comité des finances
- F Comité d'environnement et d'affaires publiques
- G Comité de gestion financière du régime de retraite
- H Comité d'environnement et de régie d'entreprise

* Une réunion conjointe du Comité de vérification et du Comité de gouvernance et d'éthique s'est tenue le 14 juin 2007. On a considéré que Michael Turcotte et Jacques Leblanc, qui siègent aux deux comités, étaient présents à titre de membres du Comité de vérification.

** Une réunion conjointe du Comité des ressources humaines et du Comité des finances s'est tenue le 12 décembre 2007. On a considéré que Michael Turcotte et Louis Lagassé, qui siègent aux deux comités, étaient présents à titre de membres du Comité des ressources humaines.

a) Les comités Distribution, Production et Transport ont été abolis le 16 mars 2007. Seul le Comité Transport a tenu une réunion en 2007. Le 16 mars également, le Comité d'environnement et de régie d'entreprise a été remplacé par le Comité de gouvernance et d'éthique.

b) Le Comité exécutif est convoqué au besoin. Il n'a tenu aucune réunion en 2007.

c) Carl Cassista, Suzanne Gouin, Nathalie Le Prohon, Emmanuel Triassi et Gilles Vaillancourt ont été nommés au Conseil avec effet le 26 septembre 2007.

Comité exécutif (A)

Le Comité exécutif est investi de tous les pouvoirs du Conseil d'administration à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à ce dernier en vertu de la loi et des règlements de la Société. Présidé par Michael Turcotte, ce comité n'est convoqué qu'au besoin et n'a tenu aucune réunion en 2007.

Comité de vérification (B)

Le Comité de vérification a pour mandat de recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers d'Hydro-Québec et de son régime de retraite. Il s'assure que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et l'évolution de celle-ci et que les mécanismes de contrôle interne sont adéquats et efficaces. Le comité recommande l'approbation du plan annuel de vérification, supervise les activités de vérification interne, s'assure qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en fait le suivi. Il présente au Conseil ses recommandations sur la rémunération des vérificateurs externes et rencontre périodiquement ces derniers. De plus, il examine le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise. Il peut également jouer le rôle de comité de vérification d'une filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec.

Le comité est composé exclusivement d'administrateurs indépendants qui ont l'expertise nécessaire pour y siéger, dont deux sont membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il est présidé par Jacques Leblanc.

Le comité a tenu sept réunions régulières en 2007. Au titre de ses activités récurrentes, il s'est assuré de l'indépendance des vérificateurs externes. Il a aussi pris connaissance des résultats des vérifications internes et externes ainsi que des rapports de vérification interne relatifs au contrôle et à l'optimisation des activités et des ressources de la Société et à la gestion des risques connexes. Il a également examiné les états financiers trimestriels et annuels d'Hydro-Québec ainsi que les états financiers annuels de son régime de retraite, d'Hydro-Québec International et de la Société d'énergie de la Baie James. Entre autres dossiers, le comité a suivi la mise en œuvre du projet d'attestation de l'efficacité des contrôles internes liés à l'information financière et le déploiement du Système d'information clientèle. De plus, il a examiné le plan de vérification interne pour 2008 et recommandé son approbation par le Conseil. Le comité a tenu des réunions additionnelles dans le cadre du mandat confié au vérificateur général du Québec concernant la vente du placement d'Hydro-Québec dans la Meiya Power Company.

Comité de gouvernance et d'éthique (C)

Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'élaborer les règles de gouvernance et les codes d'éthique applicables aux administrateurs, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'au personnel d'Hydro-Québec et de ses filiales en propriété exclusive; les profils de compétence et d'expérience des administrateurs; les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du Conseil d'administration; le programme d'accueil et de formation continue des membres du Conseil ainsi que les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société. Il fait également des recommandations au Conseil concernant les politiques et le Plan stratégique de la Société. Ce comité est présidé par Michael Turcotte.

En 2007, le comité a tenu six réunions, sans compter les deux réunions tenues par le Comité d'environnement et de régie d'entreprise avant la réorganisation des comités du Conseil. Tout au long de l'exercice, il a fait un suivi rigoureux de l'application de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et a fait plusieurs recommandations au Conseil d'administration concernant entre autres le règlement de régie interne du Conseil, le règlement relatif aux fonctions et pouvoirs des dirigeants, la révision des modalités de fonctionnement du Conseil et la réorganisation de ses comités, le profil de compétence et d'expérience des administrateurs ainsi que les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du Conseil. Il a aussi bonifié le programme d'accueil et de formation des administrateurs et examiné le *Rapport annuel 2006* de la Société.

Comité des ressources humaines (D)

Le Comité des ressources humaines a pour mandat d'assurer la mise en place de politiques relatives aux ressources humaines ainsi que de normes et barèmes de rémunération pour les dirigeants et les employés de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Il lui incombe également d'élaborer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général et de proposer au Conseil d'administration, aux fins de recommandation au gouvernement, un candidat pour ce poste. Il élabore et propose également des critères d'évaluation pour le président-directeur général et fait des recommandations au Conseil concernant sa rémunération. De plus, il participe à la sélection et à la planification de la relève des dirigeants de la Société et de ses filiales. Ce comité est présidé par Marie-France Poulin.

En 2007, le comité a tenu douze réunions, dont une réunion conjointe avec le Comité des finances afin d'examiner le Plan d'affaires, les objectifs et la gestion des risques d'entreprise d'Hydro-Québec. Il a évalué la réalisation des objectifs annuels de la Société ainsi que la rémunération globale des employés, des cadres et du président-directeur général et a contribué à l'optimisation de la structure organisationnelle, notamment en ce qui a trait aux activités liées aux technologies de l'information. En conformité avec les nouvelles dispositions législatives relatives à la gouvernance, le comité s'est aussi penché sur le renouvellement du mandat du président-directeur général, sur l'actualisation de sa rémunération et sur l'élaboration de critères d'évaluation de sa performance. Il a également fait un suivi rigoureux du plan de relève de la Haute direction.

Par ailleurs, le comité a examiné la reddition de comptes annuelle sur l'application de la politique *Nos ressources humaines*, qui fait état des résultats et des actions de la Société au chapitre de la gestion de l'expertise, des conditions et relations de travail ainsi que des questions liées à la santé et à la sécurité du travail. De plus, il a analysé les résultats du sondage *Écoute du personnel 2007*, qui a permis d'évaluer la satisfaction et la mobilisation des employés, et discuté des mécanismes de suivi de ses principaux indicateurs.

Comité des finances (E)

Le Comité des finances a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux d'Hydro-Québec en matière de financement, d'emprunts, d'assurances, d'affaires bancaires et de gestion des risques, ainsi que sur tout autre sujet touchant les finances de l'entreprise. De plus, il doit examiner chaque année le portefeuille consolidé des risques internes et externes auxquels Hydro-Québec est exposée. Ce comité est présidé par Michel Plessis-Bélair.

Le comité a tenu deux réunions en 2007, dont une réunion conjointe avec le Comité des ressources humaines qui avait notamment pour but d'analyser le Plan d'affaires, les objectifs et la gestion des risques d'entreprise de la Société. Il a également examiné les divers programmes annuels en matière d'emprunts, de garanties, de gestion des risques financiers, de swaps et de gestion des fonds d'amortissement et a fait le suivi des projets d'investissement d'une valeur supérieure à 50 M\$.

Comité d'environnement et d'affaires publiques (F)

Le Comité d'environnement et d'affaires publiques a pour mandat d'émettre des avis ou des recommandations au Conseil d'administration dans les domaines de l'environnement et des affaires publiques, notamment en ce qui concerne : la gestion environnementale, le respect de la législation environnementale et l'intégration du concept de développement durable; les rapports sur les incidents environnementaux et sur les réclamations, avis, enquêtes et poursuites émanant d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties; la santé et la sécurité du public; les relations avec les collectivités; la responsabilité sociale de la Société et sa contribution à la communauté ainsi que l'image de marque de la Société. Ce comité est présidé par Gaston Blackburn.

Le comité a tenu deux réunions en 2007, sans compter les deux réunions tenues par le Comité d'environnement et de régie d'entreprise avant la réorganisation des comités du Conseil. Le Comité d'environnement et d'affaires publiques s'est penché sur des questions environnementales et a étudié les demandes de dons et de commandites. Il a examiné le *Rapport sur le développement durable 2006*, le rapport annuel sur la conformité et la législation en matière d'environnement et le *Rapport annuel 2006* de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Il a aussi pris connaissance du *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2006* et dressé le bilan des contributions versées aux chaires de recherche universitaire en 2006. De plus, il a passé en revue les rapports d'activité annuels des comités de liaison que la Société a formés avec l'Union des producteurs agricoles, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération Québécoise des Municipalités.

Comité de gestion financière du régime de retraite (G)

Le Comité de gestion financière du régime de retraite a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux par rapport à divers aspects du régime de retraite d'Hydro-Québec, soit la Politique de financement du régime de retraite, la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, les évaluations actuarielles du régime, le choix du portefeuille de référence, la situation financière du régime et les charges imputables au régime, ainsi que sur tout autre sujet lié à la gestion de la caisse de retraite. Ce comité est présidé par Louis Lagassé.

En 2007, le comité s'est réuni à deux reprises. Il a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le budget annuel alloué à la gestion de la caisse de retraite et à l'administration du régime de retraite ainsi que l'actualisation de la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, l'évaluation actuarielle annuelle de capitalisation et de solvabilité du régime de retraite et la reconduction du mandat de l'actuaire actuel pour la prochaine évaluation annuelle. Il a également évalué la performance du portefeuille de la caisse de retraite et des gestionnaires de portefeuilles spécialisés et suivi de près la situation financière du régime de retraite.



Galerie des présidents.

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec respecte les exigences de la nouvelle législation en matière de gouvernance des sociétés d'État. Il souscrit également aux mesures prescrites par les autorités canadiennes en valeurs mobilières pour autant que celles-ci s'appliquent à une société d'État telle qu'Hydro-Québec, même si, sur le plan juridique, la Société n'y est pas tenue du fait qu'elle n'est pas cotée en Bourse.

Mandat

Le Conseil administre les affaires de la Société conformément à la *Loi sur Hydro-Québec*, à la *Loi sur les compagnies* ainsi qu'aux règlements applicables à la Société. Ses principales fonctions sont énoncées dans la loi constitutive d'Hydro-Québec. Elles consistent notamment à analyser et à adopter le Plan stratégique, qui établit les grandes orientations de la Société, et le Plan d'affaires annuel, qui présente le budget de chaque division et unité, ainsi qu'à fixer les objectifs annuels de performance de la Société. Elles comprennent également la revue mensuelle des résultats financiers, l'examen périodique de la gestion intégrée des risques d'entreprise ainsi que la sélection et l'évaluation des membres de la Haute direction. De plus, le Conseil approuve les principaux projets d'investissement de la Société dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité ainsi que les dossiers soumis à la Régie de l'énergie.

Indépendance

Quinze des dix-sept administrateurs d'Hydro-Québec, y compris le président du Conseil, sont des administrateurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de relations ou d'intérêts, directs ou indirects, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions eu égard aux intérêts de la Société. Les deux seuls membres du Conseil qui ne se qualifient pas comme administrateurs indépendants sont le président-directeur général, Thierry Vandal, et le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Normand Bergeron.

Le gouvernement nomme les membres du Conseil en se fondant sur les profils de compétence et d'expérience établis par la Société. Les administrateurs sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans et le président du Conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans; leur mandat peut être renouvelé deux fois, consécutivement ou non.

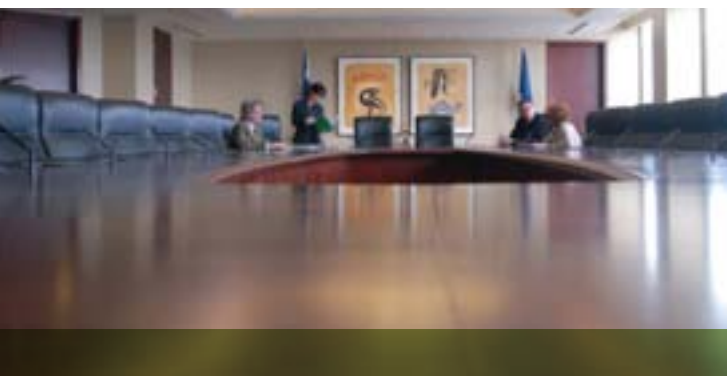
Le Conseil d'administration veille au respect en tout temps des règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, qui découlent du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Rémunération et avantages des administrateurs

La rémunération de tous les administrateurs indépendants, sauf le président du Conseil, est fixée par le décret 610-2006 tel qu'il a été modifié par les décrets 962-2006 et 763-2007. Elle se compose d'un montant annuel de base de 16 000 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 750 \$ par assistance aux réunions du Conseil et de ses divers comités. Le décret prévoit qu'un supplément annuel de 5 000 \$ est versé aux présidents des comités du Conseil. En vertu du décret 1099-2005, le président du Conseil reçoit une rémunération annuelle de 125 000 \$. Les membres du Conseil ont également droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

Formation des administrateurs

En 2007, le Comité de gouvernance et d'éthique a bonifié le programme d'accueil et de formation des administrateurs. Ainsi, au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil reçoit une formation sur ses rôles et responsabilités ainsi que sur les principales activités d'Hydro-Québec et le contexte d'affaires dans lequel elles s'inscrivent. Il est aussi informé du cadre juridique et réglementaire de la Société, notamment dans la perspective de la gouvernance d'une société d'État. De plus, les membres du Conseil reçoivent un manuel de l'administrateur conçu pour les aider à mener à bien leurs fonctions. Les membres des comités



Salle du Conseil d'administration.



Robert Bourassa (1933-1996), premier ministre du Québec (1970-1976 et 1985-1994) et grand bâtisseur, à qui on doit le développement hydroélectrique de la Baie-James.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société en 2007

	Rémunération de base	Rémunération variable	Avantages accessoires ^{a)}	Description de l'avantage	Automobile	Primes d'assurance vie et d'assurance santé payées par Hydro-Québec
					Coût d'exploitation	
Vandal, Thierry Président-directeur général	406 816 \$	113 553 \$	16 298 \$	Véhicule de fonction	6 077 \$	4 467 \$
Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires						
Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ)						
<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation usuelle prévue par le régime - Rente calculée selon les dispositions usuelles du régime 						
Programme de prestations supplémentaires						
<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes modalités que pour les cadres supérieurs (voir ci-dessous) <i>plus</i> - Rente calculée en fonction du salaire moyen des trois meilleures années (moins rente payable par le RRHQ) - Crédit de 3 % par année de cotisation (moins crédit de rente accordé par le RRHQ) - Reconnaissance de deux années par année de participation - Reconnaissance de 100 % du boni maximal comme salaire aux fins du RRHQ (moins portion du boni reconnue par le RRHQ) - Rente limitée à 70 % du montant équivalant à la moyenne du salaire de base et de la rémunération variable des trois meilleures années 						
Boulangier, André Président d'Hydro-Québec Distribution	352 302 \$	94 324 \$	1 652 \$	Fourniture d'un véhicule et stationnement	14 058 \$	8 501 \$
Cacchione, Richard Président d'Hydro-Québec Production	342 345 \$	96 196 \$	4 500 \$		11 570 \$	6 244 \$
Garant, Daniel Vice-président exécutif aux finances et chef des services financiers	339 626 \$	80 926 \$	–		10 840 \$	2 668 \$
Saheb, Élie Vice-président exécutif à la technologie	312 958 \$	102 972 \$	4 099 \$		11 538 \$	20 965 \$
Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires						
Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ)						
<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation usuelle prévue par le régime - Rente calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années - Crédit de 2,25 % par année de cotisation - Reconnaissance de 66,67 % du boni maximal comme salaire aux fins du RRHQ 						
Programme de prestations supplémentaires						
<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation assumée par Hydro-Québec - Prestations additionnelles pour compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis) - Paiement de prestations selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ 						

a) Bilan de santé, planification financière et successorale, clubs sportifs, associations professionnelles.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés des filiales en propriété exclusive en 2007

	Rémunération de base	Rémunération variable	Avantages accessoires ^d	Avantages sociaux
Kovacevic, Paul Directeur des transactions financières, Marketing d'énergie HQ inc.	155 000 \$	118 085 \$ ^b	3 000 \$	Versement au REER : 9 474 \$ Primes d'assurance vie et d'assurance santé payées par l'employeur
Garant, Daniel Président-directeur général, Hydro-Québec International	–	186 752 \$ ^c	–	Régime de retraite et régimes d'assurances collectives d'Hydro-Québec
Duchesne, Dany Directeur général, TransÉnergie Technologies inc. et Société de transmission électrique de Cedars Rapids Limitée	131 040 \$	24 981 \$	2 000 \$	Régime de retraite et régimes d'assurances collectives d'Hydro-Québec
Derome, Caroline Directrice des investissements, Hydro-Québec CapiTech inc.	117 867 \$	12 421 \$	3 000 \$	Régime de retraite et régimes d'assurances collectives d'Hydro-Québec
Goyette, Benoît Président et chef de la direction, Hydro-Québec CapiTech inc.	62 000 \$ ^d	8 527 \$	11 779 \$	Régime de retraite et régimes d'assurances collectives d'Hydro-Québec

a) Ces avantages peuvent inclure les éléments suivants : bilan de santé, planification financière et successorale, clubs sportifs, associations professionnelles, stationnement, allocation d'automobile.

b) Le boni a été versé en 2007 par H.Q. Energy Services (U.S.) Inc. pour l'année 2006, alors que M. Kovacevic occupait les fonctions de Vice-président au marketing et aux transactions de cette filiale.

c) M. Garant reçoit une rémunération de base uniquement pour les fonctions qu'il occupe à Hydro-Québec. En 2007, il a reçu un boni spécial d'Hydro-Québec International pour les cessions d'actifs à l'international effectuées en 2006.

d) Ce montant s'ajoute à la rémunération de base que M. Goyette reçoit à titre de Directeur des affaires juridiques et réglementaires – Marchés de gros d'Hydro-Québec.

du Conseil reçoivent en outre un manuel qui décrit le mandat de leur comité ainsi que des documents d'information qui les aident à mieux comprendre les enjeux liés aux dossiers du comité. Le programme prévoit également des présentations sur des dossiers ou des projets importants ainsi que des visites d'installations. En 2007, les membres du Conseil ont notamment visité la centrale nucléaire de Gentilly-2, le chantier de la Péribonka, le Centre de conduite du réseau et le parquet de transactions énergétiques. Par ailleurs, les administrateurs peuvent se prévaloir de programmes de formation externes pour parfaire leurs connaissances.

Séparation fonctionnelle

En 1997, Hydro-Québec a mis en place une structure organisationnelle permettant à certaines unités de travailler distinctement les unes des autres tout en faisant partie de la même entreprise. C'est le principe de la séparation fonctionnelle.

Les activités de ces unités sont soumises à des règles d'éthique précises. Ainsi, le processus d'approvisionnement en électricité est régi par le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres* adopté par Hydro-Québec Distribution et approuvé par le Conseil d'administration et la Régie de l'énergie. Ce code garantit l'équité du processus d'appel d'offres pour tous les fournisseurs d'électricité. Son application fait l'objet d'un suivi annuel par la Régie.

Par ailleurs, Hydro-Québec TransÉnergie applique le *Code de conduite du transporteur* approuvé par la Régie de l'énergie en 2004. Ce code régit les relations entre Hydro-Québec TransÉnergie et les autres divisions d'Hydro-Québec; il vise à prévenir toute forme de traitement préférentiel et d'interfinancement. Les dérogations au code sont rendues publiques sur le site Web OASIS (*Open Access Same-Time Information System*) à l'adresse www.transenergie.com/oasis/hqt/fr/entree.htmlx, dans le menu déroulant *Code et normes de conduite*, à la rubrique *Dérogations*. Pour les consulter, il suffit de s'inscrire comme visiteur. De plus,

en décembre 2007, la Régie de l'énergie a approuvé le *Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité* par suite de l'attribution de ce mandat à la Direction du contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie, en août.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Hydro-Québec est soucieuse de la protection des renseignements personnels qu'elle détient sur ses clients, ses fournisseurs et son personnel ainsi que du droit à l'information des citoyens. C'est pourquoi elle prend les mesures nécessaires pour garantir la protection des renseignements confidentiels en sa possession, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès)*.

Ainsi, le Comité de protection des renseignements personnels d'Hydro-Québec, présidé par le président-directeur général, suit la mise en œuvre du plan que la Société a établi dans ce domaine ainsi que le développement de nouveaux systèmes informatiques qui contiennent de nombreux renseignements personnels sur les employés et les clients.

En 2007, Hydro-Québec a publié une version enrichie du guide intitulé *L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels : un juste équilibre*. Ce guide explique les grandes lignes de la *Loi sur l'accès* et donne des indications pratiques quant à son application au sein de la Société.

Pour faciliter l'accès à l'information qu'elle détient, Hydro-Québec diffuse plusieurs documents sur son site Web www.hydroquebec.com/publications/fr. Elle consacre également une section de son site (www.hydroquebec.com/publications/fr/autres/acces_information.html) à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. On y apprend notamment comment formuler une demande d'accès à l'information et à qui adresser une telle demande.

En 2007, 383 demandes ont été adressées à Hydro-Québec en vertu de la *Loi sur l'accès*, et la Société a accédé à 89 % d'entre elles. Les refus s'expliquent principalement par des questions de sécurité et par l'opposition de tiers à la divulgation de renseignements leur appartenant.

Politique sur l'indépendance des vérificateurs externes

Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité de vérification de s'assurer du maintien de l'indépendance des vérificateurs externes, soit :

- ▶ un processus d'analyse préalable de tout mandat devant être confié aux vérificateurs externes qui vise à faire en sorte qu'il ne porte pas atteinte à leur indépendance. La prestation par les vérificateurs externes de services appartenant à la catégorie des services interdits n'est pas autorisée;
- ▶ des règles relatives à l'approbation préalable de toutes les demandes de services auprès des vérificateurs externes;
- ▶ des rapports au Comité de vérification sur les honoraires facturés par les vérificateurs externes;
- ▶ des mesures visant à garantir le respect des règles relatives à la rotation des associés.

Honoraires des vérificateurs externes

Les sociétés KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L. sont les covérificateurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2007. Les honoraires facturés par les vérificateurs externes en 2007 pour d'autres prestations que les services de vérification et de certification représentent 5,8 % du total des honoraires facturés, qui s'élève à 4,6 M\$.

Éthique

Hydro-Québec accorde une grande importance à l'éthique dans toutes les activités qu'exercent ses employés. Le concept de l'éthique est inclus dans les encadrements officiels depuis 1988. Il vise à établir, pour la Société et les personnes qui y œuvrent, des normes élevées en matière de jugement et de comportement dans le cadre des activités professionnelles.

À titre de société d'État, Hydro-Québec doit faire preuve d'une probité exemplaire. Loyauté, intégrité, respect, discrétion et équité sont des valeurs fondamentales qui reflètent l'engagement social d'Hydro-Québec envers sa clientèle et la collectivité dans son ensemble. Les règles d'éthique qui découlent de ces valeurs sont énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, (voir la page 118 du présent Rapport annuel) et dans le *Code de conduite* du personnel. Ce document, accessible à l'adresse www.hydroquebec.com/profil, vise à bien faire comprendre les principes d'éthique qui ont été approuvés par le Conseil d'administration et à aider l'ensemble du personnel à déterminer quelle attitude adopter dans le cadre de ses fonctions.

Cadre de contrôle

La Direction maintient un cadre de contrôle interne conforme aux critères exigeants du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, elle communique aux employés les règles d'éthique et de conduite de la Société afin, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Le cadre de contrôle interne contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Il intègre notamment un processus de gestion des risques d'entreprise. La vérification interne aide à déterminer si le cadre de contrôle est suffisant et efficace et à évaluer les politiques et les procédures de la Société. Elle comprend en outre la vérification d'optimisation, qui vise à assurer l'efficacité, l'efficience et la rentabilité de l'exploitation. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en l'absence de la Direction.

Encadrements linguistiques

En 2007, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts pour soutenir la qualité de la langue française. Plusieurs cours de perfectionnement ont été proposés au personnel : grammaire, correspondance commerciale et rédaction spécialisée. Six bulletins de terminologie et un vocabulaire de la bureautique ont été diffusés dans l'intranet. Le guide *Tours d'adresse et de rédaction* a été entièrement remanié. La banque de terminologie a été enrichie et sa présentation, améliorée. Enfin, diverses activités de promotion et de sensibilisation ont souligné la Francofête.

Développement durable

Publié simultanément avec le présent Rapport annuel, le *Rapport sur le développement durable 2007* rend compte des principales actions menées par Hydro-Québec dans le domaine du développement durable ainsi que de ses choix énergétiques durables et des progrès réalisés à ce chapitre. Ce rapport s'inspire des lignes directrices de la *Global Reporting Initiative*. On peut le consulter sur le site www.hydroquebec.com/developpementdurable, qui fournit quantité d'informations complémentaires sur la performance de la Société en matière de développement durable.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec

Section I — Interprétation et application

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société;
 - b) « **comité** » ou « **Comité d'éthique et de régie d'entreprise** » désigne le Comité d'éthique et de régie d'entreprise institué par la résolution du Conseil d'administration du 17 octobre 1997 (HA-173/97), dont copie est jointe en annexe D;
 - c) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
 - d) « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société;
 - e) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
 - f) « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
 - g) « **contrôleur** » désigne le contrôleur de la Société et les contrôleurs des divisions ou des groupes ou des unités relevant du président-directeur général de la Société;
 - h) « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
 - i) « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
 - j) « **entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
 - k) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge;
 - l) « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;
 - m) « **Règlement** » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* [Décret 824-98 du 17 juin 1998 (1998) 130 G.O. II, 3474, pris en vertu des articles 3.01 et 3.02 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30], tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - n) « **Société** » désigne Hydro-Québec.
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs, au président-directeur général, aux autres dirigeants de la Société et aux contrôleurs de cette dernière.

Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement.

Section II — Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur assume ses fonctions en respectant les repères suivants :
 - une vision de la Société qui vise à en faire un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie par la mise en valeur de son expertise au bénéfice de ses clients, de ses employés, de son actionnaire et par l'association de partenaires dans une perspective d'affaires;
 - les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur; et
 - les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social et la régie d'entreprise.
- 3.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
4. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur a cessé d'occuper ses fonctions.
5. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 5.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.
- 5.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein, le dirigeant et le contrôleur doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

6. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.
- 6.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 6.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
- Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.
7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 7.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur, dirigeant ou contrôleur de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur, dirigeant ou contrôleur ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
- Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
8. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité d'éthique et de régulation d'entreprise sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 8.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
- Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
10. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.
- Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.
- Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.
11. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'entreprise concernée pour :
- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs ;
 - bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur, ce dirigeant ou ce contrôleur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur au sein de l'entreprise liée ;
 - bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée ; ou
 - bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
12. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui :
- est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant, contrôleur ou employé de cette entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.
- Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.
- L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, contrôleur, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.
- L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.
- 12.1 L'administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans la Société ou une filiale. Il ne peut notamment accepter de la Société ou d'une filiale des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.
13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :
- au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;
 - suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un ;
 - suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
 - suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

Section III — Devoirs et obligations des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs eu égard aux conflits d'intérêts

Prévention des conflits d'intérêts

9. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
- L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
- Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

14. Le dirigeant ou le contrôleur qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :

- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée; ou
- c) être devenu dirigeant ou contrôleur, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le dirigeant ou le contrôleur ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.

15. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur.

17. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

18. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit remettre au président du Conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et
- c) à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit également produire une telle déclaration dans les soixante jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

19. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 12 à 18 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

Dispenses

20. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur en situation de conflit d'intérêts;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne participe ni directement ni indirectement;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
- e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur;
- f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- g) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

Attestation

20.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque administrateur, dirigeant ou contrôleur doit remettre au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe C.

Chaque nouvel administrateur, dirigeant ou contrôleur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

Section IV — Rémunération

20.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.

20.3 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

20.4 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

20.7 L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur n'est pas visé par les articles 20.4 à 20.6.

20.8 Pour l'application des articles 20.4 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés au Règlement énoncé à l'annexe A.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Section V — Application du code

Autorités compétentes

20.9 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont Hydro-Québec détient 100 % des actions, d'un dirigeant ou d'un contrôleur de la Société.

Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs de la Société.

21. Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la résolution reproduite à l'annexe D et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.

22. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, à un dirigeant ou à un contrôleur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur, au dirigeant ou au contrôleur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

23. Le comité peut donner des avis aux administrateurs, aux dirigeants ou aux contrôleurs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

23.1 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

24. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et les avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs en application du présent code.

25. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

26. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :

- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- l'avis a été déposé auprès du Conseil;
- les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

27. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Sanctions

28. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- s'il s'agit d'un dirigeant ou d'un contrôleur, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement;
- s'il s'agit d'un administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

29. Dans le cas d'une contravention à l'article 10, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

30. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

31. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

Équipements de production et de transport *au 31 décembre 2007*

Production *Puissance installée en MW*

Centrales hydroélectriques		
<i>La puissance installée des centrales hydroélectriques correspond à celle des alternateurs dans des conditions d'exploitation hivernales (température de l'eau à 5 °C).</i>		
Robert-Bourassa		5 616
La Grande-4		2 779
La Grande-3		2 417
La Grande-2-A		2 106
Beauharnois		1 755
Manic-5		1 528
La Grande-1		1 436
Manic-3		1 244
Bersimis-1		1 125
Manic-5-PA		1 064
Manic-2		1 041
Outardes-3		1 026
Sainte-Marguerite-3		884
Laforge-1		878
Bersimis-2		845
Carillon		752
Outardes-4		746
Toulnostouc		553
Eastmain-1		507
Outardes-2		472
Brisay		469
Laforge-2		319
Trenche		303
Beaumont		270
La Tuque		263
Rocher-de-Grand-Mère		230
Rapide-Blanc		204
Paugan		202
Shawinigan-2		200
Manic-1		184
Shawinigan-3		184
Rapides-des-Îles		176
Chelsea		153
Péribonka		135
Première-Chute		130
La Gabelle		129
Les Cèdres		126
Grand-Mère		105
Autres (19 centrales de moins de 100 MW)		749

Centrale nucléaire	Gentilly-2	675
Centrales thermiques classiques	Tracy	660
	Bécancour, La Cité et Cadillac (à turbines à gaz)	881
	Autres (24 centrales diesels)	124
Parc éolien	Saint-Ulric (3 aérogénérateurs)	2

Puissance installée <i>MW</i>	Centrales hydroélectriques (57)	33 305
	Centrale nucléaire (1)	675
	Centrales thermiques classiques (28)	1 665
	Parc éolien (1)	2
	Total	35 647

Autres sources d'approvisionnement <i>MW</i>	Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ^a	5 428
	Sept parcs éoliens appartenant à des producteurs privés ^b	420
	Ententes avec d'autres fournisseurs privés ^c	1 222

a) Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production.

b) Hydro-Québec achète la totalité de la production.

c) Hydro-Québec a accès à la production de ces fournisseurs.

Centrales hydroélectriques en construction <i>MW</i>	Eastmain-1-A et Sarcelle	893
	Péribonka (1 ^{er} groupe mis en service en 2007)	250
	Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs	139

Transport

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	11 422	38
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 127	63
230 kV	3 038	50
161 kV	2 013	41
120 kV	6 584	212
69 kV et moins	3 606	103
Total	33 008	509

Grands équipements



Hydro-Québec

75, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2211

Relations avec les investisseurs

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest
6^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2518
Courriel : rel.inv@hydro.qc.ca

Hydro-Québec International (HQI)

est chargée des activités d'investissement et de vente de services professionnels à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

HQI ayant confié un mandat de gestion de ses activités à Hydro-Québec, chacune des divisions de cette dernière est responsable des activités à l'étranger dans ses domaines de compétence.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-4304

Marketing d'énergie HQ

réalise des transactions dans le domaine de l'énergie, y compris des ventes, des achats et des échanges, au Canada et aux États-Unis, par l'entremise d'H.Q. Energy Services (U.S.).

75, boulevard René-Lévesque Ouest
18^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-5243

Hydro-Québec CapiTech

est une société de capital-risque corporatif qui investit dans des entreprises dont les produits technologiques et les services sont liés au domaine de l'énergie.

1000, rue Sherbrooke Ouest
16^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G4
CANADA
Téléphone : 514 289-4783

Hydro-Québec IndusTech

est chargée de poursuivre, en partenariat avec le secteur privé, la valorisation de la propriété intellectuelle issue des activités de recherche d'Hydro-Québec.

1000, rue Sherbrooke Ouest
16^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G4
CANADA
Téléphone : 514 289-6800

La Société d'énergie de la Baie James

fournit principalement des services de classe mondiale en ingénierie et en réalisation de projets de construction dans le domaine de l'énergie, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale.

855, rue Sainte-Catherine Est
20^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5
CANADA
Téléphone : 514 840-4150

Unités de mesure

¢/kWh	cent ou 0,01 \$ le kilowattheure
k\$	millier de dollars
M\$	million de dollars
G\$	milliard de dollars
kV	kilovolt ou millier de volts
kW	kilowatt ou millier de watts
MW	mégawatt ou million de watts
GW	gigawatt ou million de kilowatts
kWh	kilowattheure ou millier de wattheures
MWh	mégawattheure ou million de wattheures
GWh	gigawattheure ou million de kilowattheures
TWh	térawattheure ou milliard de kilowattheures

On peut obtenir les documents suivants sur notre site Web www.hydroquebec.com ou en composant le 1 800 ÉNERGIE :

Rapport annuel 2007
(le présent document)

Rapport sur le développement durable 2007

Profil financier 2007-2008

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du Rapport annuel.



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council



Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Éco-logo et contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore.

